

9411276

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/09/2023
Retour Préfecture : 15/09/2023



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 22 juin 2023

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 22 juin 2023

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Installation d'un secrétaire de séance.	6
3 - Communications du Maire.....	6
4 - Décision du Maire. compte rendu.	33
5 - Décision modificative n° 1. Exercice 2023.	34
7 - Compte administratif. Exercice 2022. Election du président de séance.	37
6 - Compte de Gestion. Exercice 2022. Approbation.....	38
8 - Compte Administratif. Exercice 2022. Approbation.	38
9 - Compte Administratif. Exercice 2022. Affectation des résultats.....	44
10 - Autorisation de programme. Acquisition de gros équipements. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.	44
11 - Autorisation de programme. Etudes & travaux de prévention des risques d'effondrement / cavités souterraines. Affectation des opérations d'investissement. Autorisations administratives. Année 2023.....	45
12 - Autorisation de programme. Travaux d'extension du réseau d'eau de défense incendie. Affectation des opérations d'investissement. Autorisations administratives. Année 2023.	45
13 - Autorisation de programme. Modernisation des aires de jeux. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	48
14 - Autorisation de programme. Effacement des réseaux. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	48
15 - Autorisation de programme. Modernisation et déploiement de la politique éclairage public. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	48
16 - Autorisation de programme. Stratégie foncière. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	48
17 - Autorisation de programme. Urbanisme et aménagements urbains. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	49
18 - Autorisation de programme. Document d'urbanisme PLU. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	49
19 - Autorisation de programme. Aménagement apaise abords des écoles. Affectation des opérations d'investissement. année 2023.	49
20 - Autorisation de programme. Réhabilitation du parc Saint-Pierre. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.	50
21 - Autorisation de programme. Travaux en espaces verts. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	50
22 - Autorisation de programme. Plan vélo. Aménagements cyclables et petits équipements. affectation des opérations d'investissement. Année 2023.	50
23 - Autorisation de programme. Modernisation des parcs de stationnement. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.....	51
24 - Autorisation de programme. Rénovation de la Halle au Frais. Affectations et autorisations administratives. Année 2023.....	51

25 - Capitale Européenne de la Culture. Programmation Perspectives 2. Pôle National Cirque et Arts de la Rue Cirque Jules Verne. Compagnie La Machine. Subvention.	52
26 - Animations et évènements. Subvention. 2^{ème} répartition. Année 2023. convention.	52
27 - Développement d'une méthodologie de recherche et caractérisation de cavités souterraines adaptée à l'agglomération d'Amiens avec le Bureau de Recherche Géologique et Minière. Convention.	52
28 - Révision du PLU. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.	53
29 - Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France. Requalification du CHU Nord. Approbation du cadre type de convention de mise à disposition d'immeubles et de la convention opérationnelle.	71
30 - Délimitation du domaine public autoroutier concédé. Rétrocession d'emprises foncières par la SANEF.	72
31 - Etouvie. Ilot sud. Désaffectation et déclassement d'une partie de l'assiette foncière du programme d'aménagement.	73
32 - AMSOM. Aménagement du secteur Pigeonnier. NPNRU. Autorisation de dépôt et demandes d'autorisations administratives de construire.	73
33 - EDF. ENEDIS. Développement et exploitation du réseau public de distribution d'électricité. Programme Pluriannuel d'Investissements. Années 2023-2026. Intégration des ouvrages dans l'environnement et participation financière d'Enedis aux travaux améliorant la qualité de la distribution et l'intégration dans l'environnement des ouvrages de la concession. Convention. Avenant n°1 au contrat de concession.	74
34 - Taxe locale sur la Publicité Extérieure. Actualisation des tarifs.	75
35 - Espace citoyenneté. Association Flash our true colors. Permanences. Convention.	76
36 - 27^{èmes} Rencontres Vélo & Territoires. Convention de partenariat.	76
37 - Délégation Nature en ville, sante, transition écologique et promotion du vélo. Subventions aux associations. Année 2023.	77
38 - Espace Santé Maurice Ravel. Mise à disposition du matériel du cabinet dentaire. Avenant n°1.	77
39 - Dérogation au droit d'opposition dans le cadre des opérations de saisie du numéro d'immatriculation.	77
40 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 334 logements collectifs situés résidence Allonville à Amiens, rues de la Rochefoucauld, Bossuet et Marivaux. Phase III du projet. Participation financière. Convention.	77
41 - Commission Consultative des Services Publics Locaux. Etat des travaux menés du 1er juin 2022 au 31 mai 2023.	78
42 - Enfance et Jeunesse. CSC Etouvie. Subvention. Année 2023. Avenant.	78
43 - ALSH la Neuville. Travaux de rénovation. Aides financières par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Conventions.	79
44 - Programme ACTEE CUBE. Participation au challenge écoles climat & usage.	79
45 - Démocratie locale. Subventions de fonctionnement aux comités de quartier. Subventions d'actions spécifiques. 1ère répartition. Année 2023.	79

46 - Comités de Quartier Saint-Maurice et Amiens Nord-Ouest. Découpage des périmètres.	80
47 - Union des Comités de Quartier, Comités de Quartier. Convention. Approbation.	81
48 - Réseau National des Budgets Participatifs. Désignation de représentants. Cotisation.	81
49 - Vie associative. Subventions. Année 2023. Convention.	82
50 - Association Samarobriva Danse Bâton. Pôle associatif Schweitzer. Convention d'occupation.	82
51 - 28 rue Frédéric Petit. Mise à disposition de locaux au profit du comité de quartier Saint-Roch/Saint-Jacques. Convention.	82
52 - Terrain de camping le Parc des Cygnes. Bail emphytéotique administratif conclu avec la SPL Vallée idéale développement. Avenant n°4.	84
53 - Vœu. Questions orales.	84
53. 2 – Question orale relative à la présence d’amiante dans les bâtiments municipaux.	84
53. 3 – Question orale relative à la démolition des coursives.	86

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ puis par Hubert de JENLIS, pour le vote du compte administratif, Madame le Maire ayant quitté la séance de 20 H 53 à 20 H 54.

Ont assisté à la séance : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ, M. DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, DEVAUX, HAMADI, M. MERCUZOT, Mmes CLECH, DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mmes T, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, M. BAÏS, Mme DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

Pouvoirs de vote : MM. DOREZ (pouvoir à M. BIENAIMÉ), DUFLOT (pouvoir à M. SAVREUX), DOMISE (pouvoir à M. GEST) se sont excusés.

La séance a été **ouverte** à 18 H 06 et a été **suspendue** de 18 H 09 à 20 H 06 pour l'intervention du Préfet de la Somme.

Mouvements arrivées : Durant la suspension de séance, sont arrivés MM. LORIC, SAVREUX et Mme DELÉTRÉ à 18H09, MM. GEST, DÈCLE et Mme BOHAIN à 18H11, M. STENGEL et Mme RODINGER (pouvoir à Mme BEN MOKHTAR) à 18H14, Mme BRUNEL à 18H17, M. RIFFIOD (pouvoir à Mme LAVALLARD) à 18H32, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) à 19H40. M. BEAUVARLET (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivé à 20H40 (point n°8).

Mouvements départs : Mme ROY (pouvoir à Mme FOURÉ) a quitté la séance à 20H06 (pendant la suspension de séance), M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20H19 (point n°5), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) a quitté la séance à 21H36 (point n°28), Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS) a quitté la séance à 22H38 (point n°28), Mme DELAHOUSSE et M. FOUCAULT (pouvoir à M. MERCUZOT) ont quitté la séance à 22H40 (point n°29), Mme BRUNEL a quitté la séance à 23H08 (point n°45).

La séance a été **clôturée** à 23 H 37

MME FOURE : Est-ce que nous avons le quorum ? La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : J'ai reçu des délégations de vote :

M. Matthieu BEAUVARLET	Arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Thomas DOREZ	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIME
M. Richard RIFFIOD	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Florence RODINGER	Arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Nedjma BEN- MOKHTAR
M. Guillaume DUFLOT	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
MME. Julia BELLINA	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

MME FOURE : Comme il est désormais habituel, je propose, avec votre accord, que Claudine GALLIOT soit secrétaire de séance. Elle est d'accord. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Pour permettre l'intervention de M. le Préfet, je vais, évidemment, suspendre la séance, et Monsieur BAÏS a déposé un vœu sur le thème de la sécurité. Je proposerai de le voir plutôt après, que Monsieur BAÏS puisse présenter son vœu quand nous aurons repris la séance, après le départ de M. le Préfet tout à l'heure. Mais nous verrons ce vœu dans la foulée puisqu'il a trait aux questions de sécurité, et cela me semble naturel de le traiter là plutôt qu'en fin de séance, comme nous en avons l'habitude. Quelqu'un demande la parole ?

M. THEVENIAUD : Merci, Madame le Maire, chère collègue. Un seul regret. Le mois dernier, vous avez annoncé la présence dans une réunion future de M. le Préfet. Je regrette que les élus n'aient pas été informés par vos services ou par votre cabinet de la présence de M. le Préfet aujourd'hui. Mais je m'en réjouis. Je pense qu'apprendre par la presse, en tant qu'élu du conseil municipal, la présence du préfet la veille est quand même limite. J'estime que c'est un non respect des élus, Madame le Maire.

MME FOURE : Vous pensez ce que vous voulez, naturellement. Je rappelle qu'évidemment ce sont des sujets que j'aborde en réunion avec les présidents de groupe. Avant chaque conseil municipal, j'ai une réunion avec les présidents de groupe et j'aborde toujours les points que nous allons voir en communication du maire pour permettre à chacun de préparer le ou les sujet(s) qui vont être abordés. Je vais suspendre la séance.

(La séance est suspendue à 18h09).

Je voudrais dire un petit mot pour d'abord expliquer pourquoi M. le Préfet est aujourd'hui avec nous. Vous vous souvenez tous que le 13 avril dernier, Sofiane est décédée dans des conditions dramatiques. A la suite de cela, nous avons un conseil municipal le 4 mai et j'avais demandé à M. le Préfet d'être présent à ce conseil municipal, mais vous voyez bien que le délai était court et l'agenda de M. le Préfet ne permettait pas qu'il soit présent. Dès ce moment, je lui ai demandé s'il était possible qu'il libère son agenda pour le conseil municipal suivant, celui de ce soir. Donc, c'est ce que M. le Préfet a eu la gentillesse de faire.

Alors, je voudrais dire avant de lui passer la parole que c'est un moment exceptionnel que nous vivons parce qu'à ma connaissance, il n'est arrivé qu'une seule fois qu'un préfet assiste à un conseil municipal à Amiens, de ceux dont je peux me souvenir, c'était le Préfet Lalande qui était venu présenter ici aux élus de la ville et de la métropole l'état d'avancement du Contrat de développement de notre ville suite à la perte du statut de capitale régionale et à la signature de cette convention avec le Premier ministre de l'époque, Bernard Cazeneuve. C'est à ma connaissance la seule et unique fois où un préfet assistait à un conseil municipal. Donc, ce n'est pas banal.

Les événements dont je parlais d'entrée, donc le décès dramatique de Sofiane, m'avaient amenée à lui demander de venir en séance du conseil municipal. M. le Préfet m'a dit oui tout de suite, et je tiens vraiment à le remercier très chaleureusement. Donc, je compte sur les uns et les autres pour que le débat qui s'ouvrira après son intervention soit un débat respectueux et constructif. Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour qu'il en soit ainsi. Parce que, effectivement, nous sommes là pour aborder des sujets qui nous concernent tous, qui sont extrêmement importants, et donc il est essentiel que les débats puissent avoir lieu de manière constructive. Donc, merci encore, M. le Préfet. Je pense que c'est une marque de respect que vous avez pour notre assemblée et pour notre ville que d'être présent aujourd'hui, et je vous passe sans plus attendre la parole.

M. LE PREFET STOSKOPF : Merci, Madame le Maire. Madame le Maire, Mesdames Messieurs les adjoints, Mesdames Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames Messieurs, avant de rentrer dans mon propos, je voudrais, puisque vous avez finalement évoqué des éléments de contexte sur lesquels je vais revenir dans mon intervention, vous dire que, puisque l'on parle de sujets de sécurité, j'ai moi aussi, avant toute chose, une pensée pour les victimes. Parce que l'insécurité, ce sont évidemment des auteurs, et lorsque nous discutons ensemble de ces sujets, nous sommes très concentrés sur la délinquance, mais il ne faut évidemment pas oublier les victimes. Et c'est vrai que les derniers mois à Amiens ont mis en lumière l'ampleur des dégâts que pouvait causer l'insécurité, l'ampleur des drames qui pouvaient survenir et moi, je voulais avoir, évidemment, une pensée pour elles et pour eux, quel que soit par ailleurs le contexte sur lequel je vais revenir.

Alors, je voudrais vous dire, évidemment, la satisfaction qui est la mienne, non pas d'être le deuxième préfet à intervenir devant le conseil municipal à Amiens, je n'avais pas cela en tête, mais tout simplement d'intervenir devant vous ce soir parce que si l'on est à peu près convaincu que la France est un pays dont les standards démocratiques doivent demeurer élevés, on ne peut que considérer comme normal que les responsables de la sécurité, les responsables de la police, les autorités de police, viennent expliquer leur action, comment sont menées nos politiques, quels sont nos résultats, quels sont nos succès, quelles sont nos limites, ou même nos difficultés, en toute transparence devant une assemblée d'élus, qui plus est d'élus municipaux dont le contact avec la population est, je dirai, intrinsèque à la fonction, le tout en public. Et de toute façon, les sujets de sécurité intéressent forcément tout le monde et sont

parfois traités sous un angle qui ne laisse pas aux faits et à l'exactitude la place qui devrait être la leur.

C'est donc vraiment de manière très naturelle et, j'espère, spontanée... enfin, vous l'avez ressenti comme cela... que j'ai répondu à votre invitation, même si, bien sûr, il y a des instances de discussion partagées, qui sont prévues par la loi, le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, le CISPD, qui s'est réuni sous la présidence de M. GEST dans ces mêmes locaux il y a quelques mois, le CLSPD, spécifique à la ville d'Amiens que nous allons lancer dans quelques mois, et qui ont vocation à aborder des sujets très techniques, de coordination de la police nationale et de la police municipale, de vidéo-protection, et qui sont le lieu vraiment où s'organise et se nourrit le partenariat qui est ici à Amiens très riche et vivant. Je veux le dire devant vous, et de manière vraiment honnête, je ne suis évidemment pas là pour donner des bons ou des mauvais points, je suis évidemment complètement neutre, mais j'ai trouvé ici, et par rapport à des expériences précédentes, un partenariat vivant, riche, qui repose sur une excellence technique qui est celle des outils que vous avez développés, des outils performants... Je pense évidemment à la vidéo-protection qui aide à la résolution d'affaires et à la sécurisation de la voie publique, et à l'investissement sur le terrain des policiers, de la police municipale. Et puis, voilà, puisque finalement vous et moi nous avons aussi la mission de rester aux côtés de ces hommes et de ces femmes qui font la sécurité, des policiers nationaux, des policiers municipaux, je voudrais aussi leur rendre hommage parce qu'ils font un métier qui n'est évidemment pas simple tous les jours, qui est compliqué, avec une très forte attente de la population à laquelle il faut savoir répondre, et des conditions et des contextes d'intervention que tout le monde ne voit pas, à la fois ceux du terrain mais aussi, pour les policiers nationaux, ceux de la procédure, ceux de l'enquête, ceux du temps qu'il faut parfois pour résoudre des affaires, de la frustration que peuvent créer les impasses, de la partie judiciaire sur laquelle, évidemment, je ne vais pas m'étendre mais qui est pour eux un enjeu énorme, parce que l'idée d'interpeler des auteurs est de pouvoir les traduire en justice et faire en sorte qu'ils s'expliquent devant un tribunal, et si l'on est convaincu qu'ils sont coupables, qu'ils soient condamnés. Donc, je voulais vous dire cela dans un contexte qui, en plus, a été assez intense, cela ne vous a pas échappé, en matière de maintien de l'ordre notamment ce dernier semestre.

Alors, nous étions convenus de parler de sécurité avant l'occurrence de ces crimes - la qualification juridique n'est pas encore définitive, mais je pense que l'on peut quand même parler de crimes sans prendre de grand risque - qui sont survenus. J'y reviendrai, mais j'avais prévu de vous faire part de quelques conclusions provisoires, là où nous nous trouvons aujourd'hui, un peu au milieu de l'année 2023, sur les questions de sécurité et de délinquance à Amiens. Je ne vais pas vous assommer de chiffres, mais je vais quand même essayer de prendre appui sur quelques données objectives, sans mettre de côté une réalité que vous connaissez bien, qui est celle, à côté de la délinquance, du sentiment d'insécurité, du sentiment d'être mal à l'aise, mal à l'aise chez soi, mal à l'aise dans l'espace public, pas forcément parce que des actes sont intervenus mais parce que l'on pense qu'ils vont intervenir ou parce que l'on se retrouve dans une situation, je ne détaille pas, mais qui va créer une difficulté. Donc c'est également important, je ne le mets pas de côté, mais je vais aussi donc vous parler un petit peu de chiffres et de statistiques de faits objectifs, en essayant d'être toujours humble, bien sûr, parce que ce sont des phénomènes complexes, évolutifs et qui nécessitent pour leur traitement beaucoup d'exigence.

Alors, je disais récurrence d'événements graves, de crimes. Moi, je voudrais quand même vous dire que je suis, de manière évidemment tout à fait transparente, très préoccupé comme vous par deux phénomènes qui ont débouché sur des faits dramatiques. D'une part, la violence interne de la criminalité organisée et puis les violences intrafamiliales, les féminicides dont je

n'ai pas besoin de décrire l'actualité. Alors, la violence interne à la criminalité organisée, autrement dit les homicides entre délinquants. Je ne dis pas du tout que c'est ce que nous avons eu à Amiens puisque là encore la vérité judiciaire n'est pas dite, mais c'est une réalité qui, en ce moment, se développe dans notre pays, et le fait que ce soit une violence limitée aux frontières d'une criminalité n'apporte vraiment aucun soulagement et aucune consolation, d'abord parce que c'est un mépris épouvantable pour la vie humaine - là, j'enfonce des portes ouvertes - et puis ces actions qui, parfois, se déroulent sur la voie publique, font courir évidemment un risque pour des témoins, pour des passants, et c'est pour cela qu'il y a un motif de préoccupation. C'est une évolution qui concerne tout le pays, pas uniquement un grand port méditerranéen du sud, qui est souvent invoqué comme contre-exemple. Ce sont des chiffres qui sont dans la presse, ils sont publics. En ce début d'année 2023, en France, on a comptabilisé 122 homicides entre délinquants, des règlements de compte pour le dire autrement, contre 80 à la même époque l'année dernière. Donc, vous voyez, de 80 à 122, on a une augmentation assez nette, un phénomène de criminalité qui est en pleine évolution, avec des victimes et des auteurs de plus en plus jeunes. Je pense, même si encore une fois je ne détiens pas la vérité judiciaire, que c'est un élément d'explication sur ce que l'on commence à voir dans la ville d'Amiens.

Alors, évidemment, la police nationale, tous ceux qui peuvent agir contre cela, sont très mobilisés pour essayer d'endiguer cette dérive, en ayant en tête que c'est très difficile d'empêcher la commission de ces actes criminels, parce qu'il faut découvrir le projet criminel, ce sont des assassinats. Donc, il faut des travaux d'enquête très importants, il faut un bon renseignement pour essayer de découvrir ou d'apprendre qu'un tel projet va se dérouler quelque part à un endroit, il faut des informateurs, il faut des techniques de renseignement, il faut du temps, cela ne se passe pas forcément sur place, c'est-à-dire que, si je prends Amiens, tout cela ne va pas forcément se passer à Amiens, puisque l'on constate souvent que les meurtriers viennent d'ailleurs, sont commandités parfois de très loin, parfois à l'étranger, et donc c'est un très grand nombre d'enquêteurs qui sont mobilisés autour de cela, à la fois des services ici à Amiens, mais aussi des offices centraux. Je voulais vous dire cela sur ce sujet particulier, qui est le sujet de l'actualité de cette semaine. Je reviendrai, si vous voulez bien, sur les féminicides un peu plus tard. Les données sur les violences augmentent ce semestre encore à Amiens, mais nous avons eu des faits extraordinairement dramatiques, et je dois dire assez bouleversants, parce qu'on s'aperçoit que même lorsque l'on déploie les outils dont on s'est doté pour essayer de séparer les auteurs potentiels des victimes, lorsque l'on met à l'abri, lorsque l'on traite les plaintes rapidement, dans l'objectif que l'on s'est donné, parfois on n'arrive pas à sauver la victime. Et cela pose des questions qui sont vertigineuses sur l'emprise, sur la capacité à rester, mais dans la durée, auprès des victimes. Là aussi, l'affaire est judiciairement close, semble-t-il, mais c'est ce qui est en jeu dans ce que l'on a vu à Amiens il y a juste quelques semaines.

Si je reviens maintenant de manière un peu plus générale sur la situation locale de la délinquance en ce milieu d'année 2023, comme souvent, c'est une situation qui n'est pas monochrome. Il y a des sujets d'inquiétude et puis il y a des motifs de satisfaction. Alors, si l'on regarde la tendance globale, et le chiffre global de la délinquance, en ce début 2023 il marque un peu le pas. Le total des faits que l'on enregistre à Amiens baisse même de 1% par rapport à l'année dernière sur le semestre 2022. Ce n'est pas une baisse franche, 1%, je ne suis pas en train de vous dire que c'est une bonne nouvelle, mais cela veut dire que l'on a cassé l'augmentation. L'augmentation, là aussi je suis transparent avec vous, elle était très importante en 2022, par un phénomène de rattrapage lié au creux de l'épidémie de Covid, mais un phénomène de rattrapage qui avait dépassé le seuil de 2019. Donc on était en augmentation importante. Là, premier semestre, légère baisse, stabilité. Si l'on arrive à maintenir cette tendance, on pourra se dire que l'on a quand même réussi à endiguer cette croissance.

Maintenant, il faudrait attaquer le niveau global et le faire diminuer. Entre 2021 et 2022, on avait augmenté de plus de 20%, c'était vraiment une augmentation forte.

Dans ces faits de délinquance... je rentre un tout petit peu dans le détail... vous savez que l'on distingue les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes. Deux grandes familles, c'est comme ça, c'est un peu stéréotypé parce que parfois les choses sont un peu plus compliquées. Il y a des faits, sur lesquels je ne vais pas revenir, de délinquance économique, astucieuse, d'arnaques, qui rentrent aussi en ligne de compte, mais je vais m'en tenir à cela, et je viendrai peut-être un peu après sur les violences urbaines, sur les rodéos, sur des phénomènes particuliers.

Alors, les violences aux personnes augmentent encore quand même en 2023. Je vous ai dit que le global de la délinquance était stabilisé, vous allez voir que c'est parce que sur les biens elle baisse mais sur les personnes elle augmente encore. Elle augmente de 7,8%, 8% à peu près. Quand on regarde dans le détail, sur le premier semestre, on voit qu'il y a des phénomènes qui sautent aux yeux. C'est l'augmentation des menaces. Les menaces, ce n'est pas la même chose évidemment que des violences physiques directes, mais cela peut faire très mal, +30% sur les menaces. Là, il va falloir que nous travaillions pour regarder ce qu'il se passe. Cela peut vouloir dire aussi que l'on porte davantage plainte lorsque l'on est soi-même menacé, insulté. Voilà, +30%, donc ça fait une partie du chiffre. Et l'autre partie - et c'est documenté en ce moment, et on le reconnaît bien volontiers - ce sont les coups et blessures volontaires qui, de manière là aussi assez généralisée, sont en augmentation. C'est +5,5% ce semestre par rapport au semestre de l'année dernière avec quand même, si l'on regarde là aussi dans le détail, des choses intéressantes. Les violences physiques crapuleuses, c'est-à-dire le criminel, le délinquant s'en prend à quelqu'un pour lui voler quelque chose ou pour obtenir de l'argent, baissent de 7,6%. Les violences sexuelles, c'est-à-dire les viols, les agressions sexuelles, baissent de 17%.

Donc qu'est-ce qu'il se passe derrière, qu'est-ce qui augmente ? Ce sont les coups et blessures à l'intérieur du domicile, cela augmente toujours, on est de l'ordre de 8 à 8,5% cette année, et puis il y a - mais vous le constatez tous - dans les modes de résolution du litige de base aujourd'hui une tendance à la violence qui est constatée, qui est palpable, à Amiens comme ailleurs, comme dans le reste du département. Amiens, à vrai dire là-dessus, n'évolue pas différemment de la Somme dans sa globalité, mais c'est la rixe, c'est l'altercation entre voisins, c'est les parents qui viennent dans un établissement scolaire pour régler un compte, c'est l'altercation entre automobilistes, et cela dégénère dans des coups et cela déclenche, bien évidemment derrière, des plaintes et un traitement. Donc cela, très clairement, ça augmente. Là, nous pourrions avoir une réflexion, nous en parlerons dans nos instances, comment empêcher cela, comment faire en sorte que le coup de poing ne parte pas. C'est assez compliqué, évidemment. Cela veut dire - mais ce sera ma conclusion - qu'il faut autour de cela avoir une approche globale, essayer d'éviter au maximum les situations qui amènent à cela, et les situations qui amènent à cela, c'est l'alcoolisation, c'est des confrontations dans certains contextes. Il faut un vrai travail parce qu'anticiper ce type de violence est très compliqué. Vous me direz, avoir des effectifs sur la voie publique peut permettre d'apaiser à un moment donné, mais je vous répondrai que l'on ne peut évidemment pas être systématiquement présent là où l'altercation ou la rixe va se déclencher, même si on doit pouvoir faire une géographie, et ensemble on la connaît, des endroits où cela va être un peu plus fréquent et où le risque est plus important.

Je vous parlais d'un motif de satisfaction qui était les atteintes aux biens. Au premier semestre, nous sommes en baisse de plus de 5%. 5,5%, c'est 120 faits en moins à l'échelle d'Amiens. Ce

ne sont pas non plus des volumes énormes, mais c'est plutôt une bonne chose, avec les destructions et dégradations de biens qui sont en baisse de 18%. Les cambriolages remontent un petit peu, mais ils avaient beaucoup diminué dans les cinq dernières années. On a divisé par deux le nombre de cambriolages entre 2018 et 2019, et là 2022-2023. Le cambriolage, même si on peut toujours considérer que dans l'échelle de gravité ce n'est pas la même chose que des coups, c'est quand même un acte qui véhicule - et tous ceux qui l'ont vécu le savent bien - une forme de violence contre l'intimité et un fort sentiment d'insécurité. Donc, malgré tout, en tendance longue, parce qu'on a beaucoup progressé sur la sécurisation et sur les enquêtes derrière, division par deux en cinq ans, c'est bien. Attention, ce dernier semestre on constate une petite reprise, il faudra que nous soyons vigilants. Et puis, nous avons - mais ça, vous le savez bien - sur tout ce qui est véhicules, sur tout ce qui est scooters, on a changé d'ère. On était il y a dix ans, il y a vingt ans encore, dans des périodes où on volait beaucoup les véhicules, on dégradait beaucoup les véhicules, et ça a énormément baissé et ça continue à baisser ce semestre.

Un petit mot pour parler des violences urbaines. Ce que l'on appelle les violences urbaines dans le jargon policier, le jargon étatique, ce sont les faits qui surviennent en général dans des quartiers politiques de la ville, mais pas seulement. Cela peut arriver aussi partout. Incendie de véhicules, incendie de conteneurs poubelle, prises à parti, jets de projectiles sur des agents de la police municipale ou de la police nationale, cela a énormément baissé. Cela a baissé de 20% en 2022. Au premier semestre, on est encore 30% en dessous du chiffre de 2022. Là-dessus aussi, on a une évolution structurelle. Des violences urbaines, il en reste, je ne suis pas en train de dire qu'elles ont disparu, on a quelques nuits sensibles toujours, et il peut arriver, en dehors des nuits sensibles, que des phénomènes se produisent, mais le volume de fait a beaucoup diminué. Nous sommes évidemment, vous le savez, très mobilisés sur quelque chose qui, en revanche, s'est pas mal développé, mais que nous avons, je pense, réussi à juguler, ce sont les rodéos et les "runs". 560 personnes verbalisées à Amiens uniquement, car dans toute la Somme c'est un phénomène, à Abbeville, Péronne, on a la même chose. 560 verbalisations, une douzaine de scooters saisis, et on continue à peu près tous les week-ends à essayer d'intervenir le plus tôt possible pour faire cesser le trouble et je pense que là, on obtient aussi des résultats qui sont intéressants.

J'évoquais les violences intrafamiliales, je l'ai dit tout à l'heure, avec là aussi +8,6%, voilà le chiffre exact sur ce premier semestre. Comme d'habitude, derrière ce chiffre, je ne sais pas dire ce qui est de la révélation d'actes qui pouvaient survenir avant et qui, donc, participent d'une forme de meilleure connaissance, ou ce qui est en réalité une vraie augmentation de la violence contre les femmes, puisque c'est quand même à 90-95% ainsi que cela se passe.

Un dernier point que je voulais également évoquer parce que c'est un indicateur qui est, pour moi, un motif de satisfaction. On en reparlera peut-être. Je pense, même si, bien sûr, la police nationale passe du temps dans les enquêtes, passe du temps dans le renseignement, les enquêtes techniques, les techniques, il est important qu'elle reste sur la voie publique. Et je sais, Madame le Maire, que vous y êtes très attentive. On considère toujours que l'on ne fait pas assez de présence sur la voie publique, malgré tout, là aussi, les chiffres ont sérieusement évolué en quelques années. C'est beaucoup lié à une évolution des rythmes horaires de la police nationale. Vous avez peut-être suivi cela, ceux d'entre vous qui ont de la famille dans la police nationale en ont sans doute entendu parler, il y a eu des changements importants sur les rythmes horaires et l'organisation du travail de la police nationale dans l'objectif de dégager plus de temps pour la voie publique. Et de toute façon, c'est un objectif politique fort du gouvernement. Dans la loi de programmation du ministère de l'Intérieur est affichée l'idée que d'ici 2030, on veut doubler la présence de la police nationale sur la voie publique. A Amiens, tel

que c'est parti en tendance de volume horaire de présence sur la voie publique, sur l'année 2023 on ne devrait pas être très loin des 200 000 heures passées sur la voie publique. Alors, ce peut être des heures passées en voiture, ce ne sont pas forcément des heures à pied, au contact. Je sais que ce sujet de savoir comment on est sur la voie publique peut exister, et on en parle, et il y a sans doute des évolutions à anticiper, mais la présence sur la voie publique n'est pas loin de 200 000 heures. Et là où on en est cette année, c'est une augmentation de plus de 7% par rapport à l'année dernière, et l'année dernière, on était sur une augmentation de 10% aussi. Donc 10% d'heures en plus sur la voie publique en 2022, 7,5% au premier semestre 2023, cela veut dire... même si, encore une fois, j'insiste, je sais qu'il y aura toujours une attente supplémentaire, on a des chiffres qui témoignent qu'on a plus de temps pour les patrouilles, on a plus de temps pour la voie publique.

Je vais conclure, parce que l'intérêt c'est aussi d'avoir un peu de débat et un peu de questions, avec quelques réflexions de méthode. De mon point de vue, le sujet de la sécurité et de la lutte contre la délinquance nécessite une approche globale. Je ne suis pas en train de dire quelque chose que l'on dit très souvent, à savoir qu'il n'y a pas que police et gendarmerie pour traiter des problèmes de sécurité, il y a aussi, évidemment, toute l'intervention sociale, notamment dans les quartiers politiques de la ville, il y a la rénovation urbaine qui transforme vraiment le paysage dans une ville comme Amiens, il y a tout ce que l'on peut faire au côté de populations qui vont être victimes, et parfois sujettes, à la délinquance. Quand je dis approche globale pour la sécurité, cela veut surtout dire qu'il faut y penser dans énormément d'actions que l'on peut mener les uns et les autres, et vous autorité de police municipale comme moi nous devons avoir le réflexe, dans les actions que je vais entreprendre, dans les décisions que je vais prendre : est-ce que je fais quelque chose qui va améliorer globalement la sécurité d'un équipement, la sécurité d'un quartier, la sécurité d'une situation. Et cela veut dire y penser lorsqu'on parle établissements scolaires, bien sûr, organisation de l'espace, gestion des horaires, conditions d'intervention de la police et lien étroit à avoir avec les policiers. Quand on parle de vie nocturne, évidemment, comment on organise et comment on réglemente tout cela, car on sait bien que ce sont des moments où l'on va avoir des phénomènes d'alcoolisation, pour ne pas les nommer, et que derrière - je l'ai dit tout à l'heure - c'est quelque chose qui favorise, évidemment, la délinquance. Lorsqu'on discute du fonctionnement d'établissements, comment on sanctionne ceux qui vont avoir un impact négatif sur la délinquance. Comment on développe le renseignement là aussi. Ce sont des choses qui sont utiles et c'est ce que j'appelle une forme d'approche globale. On y pense et on y pense tout le temps, et on y pense dans toutes les politiques que l'on mène.

Ensuite, il y a une question de pilotage et il va y avoir des évolutions importantes du côté de la police nationale. La sécurité, c'est un pilotage, c'est quelque chose qui se pilote, c'est quelque chose qui se suit. C'est ce que nous faisons finalement ici, mais c'est ce que nous faisons dans nos instances partenariales, et ce pilotage va être renforcé parce que, comme vous le savez, la police nationale se réforme. Vous avez vu un certain nombre d'articles là-dessus. Désormais, il y aura dans le département, dans tous les départements, mais aussi ici à Amiens, un policier qui sera le responsable hiérarchique de l'ensemble des métiers de la police nationale, y compris ce que l'on appelle la filière investigation, aujourd'hui éclatée entre police judiciaire, nous n'avons pas la police aux frontières ici, mais la police aux frontières fait aussi de l'investigation, et les services de sécurité publique qui en font aussi. C'est clé parce que réunir des services d'investigation, lorsque l'on veut lutter contre l'économie souterraine, par exemple, et c'est quand même un sujet aussi prégnant à Amiens, que l'on veut connecter des enquêtes qui vont prendre du temps, qui vont nécessiter d'aller regarder des activités ailleurs qu'à Amiens, peut-être à Lille, peut-être à Paris, peut-être à l'étranger, tout en ayant le contact ici avec le terrain et en regardant ce qu'il se passe finement... Quand vous avez une unité de commandement autour

de tout cela... Evidemment, nous ne l'avons pas fait avant, et donc nous allons voir ce que cela donne, il y aura une évaluation, mais l'idée est de se dire que l'unité de commandement va apporter du plus dans la lutte contre l'économie souterraine, dans le déclenchement des opérations que l'on peut faire, par exemple, avec le GIR, le GIR de Picardie qui est très actif à Amiens. Il y a eu des affaires encore il n'y a pas si longtemps avec des saisies importantes. Cela va aider au dialogue et à la discussion, parce que le problème de l'activité de police, souvent, c'est d'arriver à faire tomber les cloisons, et faire en sorte que les services fonctionnent et discutent entre eux. C'est le sens de cette réforme de la police nationale, qui entre en vigueur à partir de cet été ou cet automne. Le DDSP, pour ceux qui le connaissaient, va changer d'appellation, ce sera dorénavant un directeur départemental de la police nationale, afin de bien affirmer cette volonté de pilotage qui, je le dis évidemment pour ceux qui se poseraient la question, ne change rien aux règles de compétence et à la séparation des pouvoirs. Simplement, il y aura étanchéité entre l'activité judiciaire, les enquêtes et leur secret, et l'activité administrative et le pilotage du préfet et des maires autour de cela.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui dans un exposé dont je vous prie de m'excuser du caractère un peu ex-cathedra, mais il me paraissait important de pouvoir quand même poser les choses et le sentiment que l'on a aujourd'hui, à cet instant de l'année, sur la situation à Amiens. Maintenant, Madame le Maire, je me prête bien volontiers, là encore avec humilité et peut-être l'idée que l'on ne pourra pas forcément répondre à tout en séance, nous n'avons pas préparé les questions en amont mais je peux me prêter à ce jeu-là pour insister sur quelques points particuliers. Merci beaucoup.

MME FOURE : Merci, Monsieur le Préfet, pour ces éléments objectifs que vous avez rapportés, et je vous remercie en particulier d'avoir bien marqué les chiffres qui étaient plutôt favorables sans omettre ceux qui l'étaient moins. Et je pense que c'est de cela dont nous avons besoin aussi pour bien mesurer la situation dans notre ville parce que, évidemment, depuis que vous avez accepté notre invitation, il y a eu cet événement dramatique du week-end dernier qui nous a beaucoup bouleversés, parce que sur la voie publique en pleine journée avoir un règlement de compte est effectivement très traumatisant pour les nombreux témoins, mais c'est surtout très risqué pour toutes les personnes qui étaient à cet instant dans la rue ou au café qui fait l'angle de cette place. Cela étant dit, maintenant la parole est libre. Qui souhaite s'exprimer ?

MME DELATTRE : Merci, Madame le Maire. Amiens est particulièrement touchée par les féminicides ces dernières années. Salma et Manon en 2020, Claire en 2021, Jennifer et Amélia en 2022, Fathia en mars, Nelly Pauchet en juin. Le bilan est sombre pour notre ville. Dans le plan annoncé par le gouvernement le 8 mars, la ministre Isabelle Rome annonçait le doublement des Maisons des Femmes sur le territoire et le lancement des Packs Nouveau Départ. Comment cela va-t-il se dérouler sur notre territoire ? Quelles nouvelles mesures et aides auprès des structures, des associations existantes, sont envisagées pour la prise en charge des femmes victimes de violences ? En 2020, vous annonciez la mise en place de trois dispositifs. Le bracelet anti-rapprochement : aucune communication n'a été faite depuis. Avez-vous pu faire un premier bilan de cette mise en place ainsi que du Téléphone Grave Danger ? Enfin, quel dispositif de formation pour les interventions en milieu scolaire et les associations qui reçoivent des familles afin de sensibiliser sur les violences, le sexisme, la prostitution des mineurs, le harcèlement et l'utilisation des réseaux sociaux ? Merci.

MME FOURE : Merci, Madame DELATTRE. Qui d'autre souhaitait s'exprimer ? On va prendre plusieurs questions et Monsieur le Préfet répondra ensuite globalement. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Pardon, je n'ai pas vu, Monsieur THEVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Madame le Maire. Je ne ferai pas de déclaration, je me suis souvent exprimé sur ce dossier, et malheureusement depuis des années vous étiez sourde, Madame le Maire. Je ne sais pas si l'on peut traiter aujourd'hui du rôle de la police municipale. Dans certaines villes, la police municipale a un autre rôle. J'ai souvent cité celle de la ville d'Orléans qui était très efficace, et je m'inquiète aussi de cette montée de violence pour nos policiers municipaux qui sont devenus de véritables cibles, puisqu'ils ne sont pas armés. Ce n'est pas dans votre projet, donc nous n'allons pas en débattre. Alors, j'ai une question pour Monsieur le Préfet. Vous parlez de violences aux personnes qui augmentent en 2023. Est-ce que ce chiffre est hors familles ou avec familles ? Sur les caméras de surveillance, je suis, bien entendu, pour, mais cela ne suffit pas. Effectivement, Monsieur le Préfet, c'est une présence et des moyens supplémentaires sur le territoire qu'il faut. Après, sur les chiffres qui ont été donnés, je suis très prudent, je ne veux pas non plus tomber dans l'excès, mais à plusieurs reprises j'ai été témoin de victimes qui n'ont pas déposé plainte par peur de représailles. Il y a quelques années, j'habitais un quartier à Amiens, un monsieur agressait les personnes, il est arrêté, le lendemain il était libéré, et cela a duré cinq ans ainsi. Hélas, il y a un laxisme de la justice, on ne va pas en débattre aujourd'hui, mais c'est un constat. Donc plus de précisions sur les violences faites aux personnes. Et quel rôle la police municipale en partenariat avec l'Etat ? Est-ce que l'on renforce les moyens de la police municipale ? C'est une des demandes. Et d'ailleurs, certains membres de votre majorité, Madame FOURÉ, étaient d'accord avec cette proposition. Je souhaite, bien entendu, que le projet de réorganisation de la police nationale soit efficace. Et je souhaite également que tout élu, de toute étiquette, évite d'insulter la police. Aujourd'hui, vous avez des leaders politiques... il y a aujourd'hui des élus qui représentent ce parti... qui insultent les policiers, qui les montrent du doigt. Pour avoir l'ordre républicain, il faut absolument respecter nos policiers. Et je conclurai par une pensée pour les victimes et pour les Amiénois qui vivent dans l'angoisse quotidiennement.

MME FOURÉ : La parole est à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui, merci, Madame le Maire, d'avoir invité le Préfet de la Somme ce soir, cela démontre que le sujet est préoccupant, ce que je dis depuis des années. Merci à vous, Monsieur le Préfet, d'être devant notre assemblée ce soir. Les prérogatives de l'Etat sont celles de l'Etat, et je ne commenterai pas les résultats de la police nationale, ce n'est pas mon rôle, il ne m'appartient pas de le faire. Mes propos concerneront essentiellement les prérogatives de la mairie sur la thématique de la tranquillité et de la sécurité que nous évoquons ce soir. Les chiffres que vous avez évoqués, Monsieur le Préfet, sont de deux ordres. Certains sont en diminution, d'autres sont en stagnation, et il y en a qui sont en augmentation, voire même en forte augmentation. Il y a derrière ces chiffres, comme quand on parle d'iceberg, une montagne de délits qui ne sont pas répertoriés et qui n'arrivent pas jusqu'à vous. Des femmes battues qui ne déposent pas plainte, des personnes qui se font tabasser dans la rue et qui ne vont pas déposer une main courante, des personnes qui se font cracher au visage par des passants dans la rue, des personnes qui assistent à une miction sur la voie publique etc. etc. Tout cela constitue des délits qui ne sont pas répertoriés dans vos chiffres. Je tenais à le signaler puisque si nous les ajoutions aux chiffres annoncés, nous aurions vraisemblablement une explosion des chiffres de la délinquance à Amiens.

On constate, malgré cette augmentation, une action timorée de la majorité municipale face à ces chiffres en hausse. Monsieur le Préfet, je regrette aussi que dans vos propos précédemment vous n'avez cité à aucun moment la police municipale. Or, c'est primordial la coopération entre la police nationale et la police municipale. L'adjoint de Madame FOURÉ en charge de la tranquillité publique et des libertés publiques - voilà l'appellation exacte que je suis allé vérifier avant le conseil - répond souvent à mes interpellations par : la sécurité, ce n'est pas

ma prérogative, c'est celle de l'Etat. Qu'y voient les Amiénois à cette réponse ? Le fait de botter en touche, le fait de rejeter la responsabilité et les actions à l'Etat. Certes, c'est une des prérogatives de l'Etat, mais si la délégation existe, c'est bien qu'elle doit servir à quelque chose. Je reprends les termes : tranquillité publique et liberté publique. Liberté publique, c'est quoi ? C'est liberté de circuler dans notre ville en toute sécurité, liberté de se promener quand on est une jeune femme à Saint-Leu le soir sans se faire harceler. Tranquillité publique, c'est vivre tranquillement dans sa ville. Ce n'est donc pas uniquement, Monsieur l'adjoint en charge de cette délégation, une prérogative de l'Etat.

On constate, et je pense que nous le constatons tous, certains le disent, j'en fais partie, d'autres ne le disent pas, qu'il y a une forte exaspération des habitants de tous les quartiers d'Amiens et de toutes les catégories socioprofessionnelles. Cela n'existait pas avant. Avant, ces sujets étaient la plupart du temps conscris dans certains quartiers. Aujourd'hui, tous les quartiers sont concernés et tous les habitants parlent d'insécurité et de manque de tranquillité publique. La délinquance de tous les jours, c'est se promener au Colvert et voir du deal sous les yeux de tous et de se dire : mais en fin de compte, ils font ce qu'ils veulent, personne ne les embête. Ils dealent, cela se sait, mais moi, quand je dépasse de quelques kilomètres/heure la vitesse sur une route, je me prends un PV, et eux ils dealent à ciel ouvert et on les laisse faire. Vous avez parlé du sentiment d'insécurité. Il y a ce sentiment d'injustice, d'iniquité, de ne pas considérer les Français tous de la même façon.

Je voudrais revenir sur cette coopération entre police municipale et police nationale. Pour moi, elle est essentielle, on ne peut pas cantonner notre police municipale à faire la plante verte ce soir devant l'enceinte du conseil municipal, de monopoliser trois agents à ne pas être pendant ce temps à faire de la patrouille dans notre ville. Ils sont là jusqu'à 21 heures, ils sont là non armés. Si quelqu'un voulait faire une intrusion dans le conseil, à quoi serviraient-ils ? Il y a une demande forte de nos agents de police municipale d'être : un, mieux reconnus ; deux, d'avoir des missions qui ressemblent à de vraies missions de police municipale, comme cela existe dans d'autres villes ; et trois, d'être armés. La question de l'armement ne doit pas attendre 2026 et les prochaines élections pour être mise dans le débat. L'exemple tragique que nous avons vu à Annecy, pourrions-nous le reporter un seul instant dans notre imagination en espérant que cela n'arrive jamais au parc Saint-Pierre un été, avec des policiers municipaux en patrouille et un fou qui sort une arme et qui se met à tirer sur des enfants. Que feraient nos policiers municipaux sans arme ? Cette question ne doit pas attendre 2026, elle est urgente pour la sécurité des Amiénois et de nos policiers municipaux.

En conclusion, pour ne pas être trop long, je reste malheureusement sur ma faim, parce que même si, Monsieur le Préfet je vous en remercie, vous avez évoqué quelques axes, quelques pistes de réflexion, je n'arriverais pas demain, si on me demandait dans la rue quelles sont les actions qui vont être mises en place par la police nationale, et encore moins quelles sont les actions qui vont être mises en place par la mairie d'Amiens, pour améliorer la situation, à répondre. Voilà les premières interventions que je souhaitais porter. Je ne suis pas là, Monsieur le Préfet, et je tiens à le dire, pour porter un jugement. Je sais que votre métier est des plus difficiles, je sais que la situation, vous en avez hérité, vous faites avec les moyens dont vous disposez, mais j'interagis, j'agis et je prends la parole dans cette assemblée en tant que représentant d'une partie des Amiénois, ceux qui ont voté pour moi, mais aussi d'autres qui, au long des mois et des années, nous disent que ce sentiment, il est fort, et que sans action, on va arriver à un terrible sentiment de dégradation de notre ville.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS, je n'ai pas voulu vous interrompre, mais je voulais dire que je récusé totalement le qualificatif de "plante verte" que vous avez osé utiliser à l'égard de

notre police municipale, je trouve ce qualificatif totalement irrespectueux. La parole est à Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Mes chers collègues, Monsieur le Préfet, bonsoir, merci pour votre présence. Le 13 avril, au quartier nord d'Amiens, un tragique drame est survenu. La famille BEN KHELIFA a vécu la perte de leur enfant, le jeune Sofiane, victime d'un meurtre atroce au domicile parental. Depuis ce jour, la mère endeuillée ne réclame qu'une chose : un logement pour sa famille. Aujourd'hui, la famille BEN KHELIFA est présente à nos côtés. Après de nombreuses demandes, dont notamment une marche à la préfecture, aucune réponse claire n'a été donnée à cette famille. Une proposition de logement a été faite à ces derniers, une maison insalubre dans laquelle il leur est impossible de s'installer. Tout ceci sans oublier Rayan, le frère jumeau de Sofiane, survivant de ce drame, aujourd'hui handicapé à vie, qui n'a pu se reconstruire auprès de sa famille. Entre les multiples rendez-vous et promesses non tenues, rien n'a été concrètement mis en œuvre pour trouver un toit à la famille depuis le signal d'alarme poussé par la mère lors de la marche. Malgré la médiatisation des événements, dont un article dans le journal Le Monde, toujours rien n'a changé pour eux. Les conseillers départementaux Frédéric FAUVET et Zohra DARRAS ont fait un recours Dalo pour faire valoir le droit à un logement. Il y a dix jours que la démarche a été engagée. Ma question est donc la suivante : pouvez-vous trouver une solution rapidement pour cette famille qui se trouve toujours sans logement ? Je vous remercie.

M. DECAVE : Merci, Madame le Maire. Dans ce contexte général compliqué, réfléchir, mettre en œuvre et évaluer les décisions politiques à l'aune des drames que la ville a connus et de l'émotion suscitée chez chacun d'entre nous, est assez difficile, comme l'exercice de la responsabilité qui en découle. Les homicides et les féminicides ont endeuillé notre territoire, les familles au premier titre, et des habitants de la ville, et nous obligent toutefois à faire le bilan de ce qui a été fait et de prévoir ce qui va être fait pour l'avenir. Loin de nous l'idée de faire comme si ces questions étaient faciles et se réglaient à coup de posture ou de poncifs sur les réseaux sociaux ou dans cette assemblée, parce que ce contexte de violence frappe durement, dans les constats, la jeunesse notamment et les quartiers populaires qui si, on n'assiste pas rapidement à un sursaut durable en termes de traitement et de prévention de la délinquance, pourraient laisser entrevoir la violence comme un horizon inéluctable. Et cela nous paraît lourd de risques ancrés dans le quotidien, cantonnant toutes et tous à une place soit de victime, soit d'auteur, qui est terriblement mortifère. Pourtant, cette ville nous semble être en capacité de mobiliser tous les acteurs, d'avoir des besoins et des envies à ce sujet, et on a confiance en cette capacité.

Si on doit s'arrêter sur une dimension plus de bilan et de perspectives, Monsieur le Préfet, vous énonciez des éléments de bilan, notamment chiffrés. La stratégie nationale de prévention de la délinquance prévoyait plusieurs axes sur lesquels il me semble qu'il y a besoin de travailler, à Amiens comme ailleurs, notamment la prévention de la délinquance des plus jeunes, la protection le plus en amont possible des personnes victimes, et même si, et vous le disiez tout à l'heure sur la question des féminicides, cela ne suffit pas toujours autour des situations complexes, une implication plus forte de la population civile et une gouvernance rénovée. C'est plutôt sur ces deux points qu'il nous paraît important de savoir où nous en sommes à Amiens et sur le territoire de la métropole un peu plus largement. Avec, et je ne reviendrai pas sur les propos polémiques précédents, un rapport ambivalent aux services de police, de fortes attentes, mais aussi parfois une forte défiance des habitants à certains moments. Pour impliquer la population, il nous paraît important aussi de recueillir leurs attentes et leurs besoins et pas forcément de faire des conjectures. Il me semble que sur ce sujet et notamment sur le fait des actes qui pourraient faire l'objet de poursuites, ou en tout cas de dépôt de plainte et qui ne sont pas recensés, il existe des outils assez simples. Cela s'appelle des enquêtes de victimation, qui

sont faites à l'échelle d'un territoire, et permettent de faire émerger un certain nombre de choses qui n'émergent pas dans les chiffres pour les personnes victimes ou qui s'estiment victimes et qui n'ont pas réussi à franchir la porte d'un commissariat. Nous souhaiterions savoir si un travail est amorcé en la matière et s'il y a des perspectives.

Co-construire la sécurité avec les habitants, c'est dans toutes les déclarations d'intention, mais nous ne souhaitons pas non plus passer sous silence que les rapports de co-construction nécessitent de la confiance et que cette confiance a pu être érodée. Vous y faisiez référence tout à l'heure, Monsieur le Préfet, sur les questions de maintien de l'ordre de ces derniers temps. Nous avons été confrontés, dans un certain nombre de situations récemment, à des décisions politiques non assumées ou des décisions sociales non traitées qui ont été traitées au biais d'une réponse policière. Et cela contribue aujourd'hui, nous semble-t-il, à ce que la confiance entre les citoyens et la police soit questionnée et, je le rappelle, malgré des attentes fortes de la population vis-à-vis de ces réponses.

On sait bien, Monsieur le Préfet, que vous n'êtes pas comptable de ces choix politiques nationaux, mais il nous paraît important - n'en déplaise à Monsieur THEVENIAUD tout à l'heure - que chacun balaie devant sa porte. Il nous semble qu'il y a eu ces dernières années des pratiques policières qui ont rendu complexes les relations entre la police et les citoyens, avec une impression de stigmatisation, d'être surexposé à la question policière dans certains quartiers.

Récemment, nous y faisons référence il y a quelque temps, des choses nous sont apparues comme un peu questionnantes. Les choix faits en termes de maintien de l'ordre ces dernières semaines pour protéger un commerce bien connu de cette ville nous ont semblé totalement disproportionnés avec la réalité que l'on peut observer et que les citoyens peuvent observer sur un certain nombre d'éléments du service public de sûreté et de sécurité, avec parfois pour les policiers des retours qui nous sont faits de difficultés et de manque de moyens, d'une politique de chiffres qui apparaît parfois poussée jusqu'à l'absurde, et de situations où des citoyens se retrouvent à déposer des plaintes dans des commissariats dans des conditions qui, il nous semble et c'est ce qui est relayé par un certain nombre de personnes, manquent de dignité. Des délais aussi qui peuvent être décourageants. Je pense notamment à la difficulté de franchir la porte d'un commissariat pour les dénonciations de violences faites aux femmes ou aux enfants, malgré une parole qui se libère dans l'espace public et médiatique mais qui, parfois, semble être freinée par l'incapacité du service public à accueillir cette parole. Des citoyens peuvent s'entendre répondre qu'on ne peut pas leur envoyer de personnel, malgré la légitimité de leur appel au 17, faute d'effectifs. Des délits qui apparaissent comme non élucidés - vous évoquiez tout à l'heure la question des cambriolages, des effractions, comment cela fait violence aux citoyens. En tout cas, une perception que ces éléments sont passés en pertes et profits pour un certain nombre de sujets.

Les moyens supplémentaires pour le service public, nous les revendiquons régulièrement autour de cette question, pour garantir la sûreté et la sécurité de tous. Toutefois, nous n'aimerions pas laisser penser dans notre prise de parole que mettre des policiers partout dans l'espace public serait une véritable solution. Au-delà d'une dimension de communication, il nous apparaît que c'est la mise en synergie de l'ensemble des services publics autour de ces questions, du travail social, des travailleurs sociaux, qui nous semble devoir être mobilisée en lien avec les moyens policiers, bien entendu.

Nous souhaitons aussi avoir quelques éclaircissements, Monsieur le Préfet, par rapport à des communications qui ont été faites, et la demande de Madame le Maire au ministre de l'Intérieur,

sur des augmentations d'effectifs. Est-ce que des perspectives se confirment en la matière ? Et avoir aussi une idée de l'endroit où ces moyens vont être affectés. Une partie des services, en tout cas dans notre perception, peuvent être un peu moins dotés ou un peu moins visibles mais nécessitent un travail de lutte contre la criminalité organisée, à laquelle vous faisiez référence tout à l'heure en lien avec la situation récente, qui, pour être efficace, nécessite des moyens de police technique, scientifique, et des enquêtes complexes, une police judiciaire à même d'exercer ses prérogatives - les derniers choix en la matière posent la question - , et à travers un travail de fourmi qui peut être long et complexe, et pas forcément immédiatement visible. La question des trafics, par exemple, peut aujourd'hui donner l'impression d'une action en bout de chaîne plutôt qu'une action de fond.

Ces éléments, nous les faisons remonter, car ils sont pour nous des freins qu'il nous appartient de lever ensemble dans une dynamique de co-construction de la sécurité et d'avancée sur ces problématiques de fond. Nous sommes forcément prêts à nous associer à toute initiative visant à faire changer les choses et à changer des réponses qui, en termes de sécurité et de maintien de l'ordre, peuvent apparaître comme des réponses qui sont les mêmes depuis quarante ans, c'est-à-dire remettre des effectifs, enlever des effectifs, remettre des effectifs, enlever des effectifs. Il y a nécessité de travailler tous ensemble sur ce sujet.

Pour conclure, si je peux avoir quelques éléments sur l'enquête de victimation. Je ne sais pas si c'est vous, Monsieur le Préfet, ou Madame la Maire, qui pouvez répondre sur ce sujet. Quels moyens nouveaux alloués et sur quels dispositifs, avec quelle stratégie. Le CLSPD apparaît à Amiens en complément du CISPD. Quelle stratégie et quel plan d'action peuvent être imaginés dans les mois et les années à venir autour de ces questions ? Merci.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. La question des violences dites urbaines doit être considérée et débattue avec beaucoup de retenue quand on considère que la situation que traverse la ville d'Amiens n'est malheureusement pas singulière. Il s'agit bien d'une problématique grave qui touche l'ensemble du territoire français, y compris dans les communes de taille modeste. C'est donc avec humilité que nous devons échanger et réfléchir pour identifier les leviers sur lesquels une municipalité peut effectivement agir sans se perdre dans des passes d'armes idéologiques qui se limitent bien souvent à de la dénonciation, voire à de la stigmatisation à l'égard d'une catégorie de la population. Alors, nous dressons ce soir les causes d'un bilan d'année d'austérité et d'affolement sécuritaire, pour preuve la fermeture des centres de la police municipale à Amiens Nord et à Etouvie. Il est important de préciser que si des moyens supplémentaires devaient être apportés pour garantir une meilleure sécurité et protection de la population via les services de police, il serait irresponsable de s'en contenter, de les considérer comme la panacée à toute chose, reléguant ainsi les facteurs sociaux et économiques en annexe de l'action publique. Vos choix politiques produisent une inégalité manifeste devant le droit de tout un chacun à la sûreté. Ce droit naturel et imprescriptible, inscrit à l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, est le principe fondamental qui doit guider notre conception du service public au service de nos concitoyens.

Vous nous parlez sécurité, à savoir de moyens d'exception contre les risques accidentels, dont l'origine nous serait extérieure. Nous vous demandons, au titre des missions incombant à la municipalité, d'œuvrer à la sûreté de tous, de décider de moyens utiles pour la prévention et la dissuasion. Malgré le continuum de sécurité prôné par le gouvernement, les trafics continuent d'avoir pignon sur rue, celles et ceux qui commettent des infractions sont de plus en plus sanctionnés par la justice sans que cela n'ait véritablement de sens, comme l'atteste le taux de récidive. La consommation de stupéfiants est en augmentation, la délinquance économique et financière, notamment par la fraude fiscale, est en pleine explosion, les nombreuses affaires de

corruption, montrent à quel point l'argent pourrait tout. Contrairement au poncif réactionnaire selon lequel la sécurité est la première des libertés, nous affirmons que la liberté est la première des sécurités.

Notre objectif est de remettre sur pied de l'humain et de la proximité, à l'inverse de police de projection et de réaction. Le rôle social de la municipalité est délaissé, y compris par la doctrine d'emploi de notre police municipale. Ils doivent pouvoir être davantage en proximité, et donc des gardiens de la paix et non des forces de l'ordre. La qualité de vie des citoyens passe par la préservation de la tranquillité publique et l'éducation à la citoyenneté.

Enfin, il n'est pas de politique de sûreté et de police municipale républicaine sans politique générale pour aboutir à la sécurité sociale. La sécurité sociale est et restera la meilleure politique de prévention. La surenchère sécuritaire est toujours le signe que la société a échoué à régler un problème humain, social, éducatif et sanitaire. Pour nous, la société française, et en l'espèce à Amiens, ne souffre pas d'abord d'un manque d'autorité mais d'un manque réel d'égalité. Rappelons-nous des événements survenus en 2012 qui, certes, n'étaient pas de même nature dans l'expression de la violence, mais qui relèvent du même terreau social sur lequel nous avons le devoir d'agir. Il faut recenser les réponses qui ont été apportées il y a déjà plus de dix ans, et sans se voiler la face faire l'inventaire de ce qu'il en reste. Il est dangereux de laisser se développer des quartiers de vie où se concentrent les familles en situation de précarité et de fragilité sociale. N'y a-t-il pas moyen d'agir sur la politique d'attribution du logement pour garantir un minimum de mixité sociale ? Car à cette ségrégation spatiale des familles, il faut y ajouter celle des enfants et des jeunes qui, par l'effet de la carte scolaire, sont inscrits de la maternelle jusqu'à la sortie du collège en zone d'éducation prioritaire. N'y a-t-il rien à faire pour adapter cette organisation administrative qui ne favorise pas l'expérimentation des jeunes à une appartenance citoyenne au-delà du périmètre de leur quartier. N'y a-t-il pas moyen d'engager une politique volontariste au sein du CCAS pour soutenir la jeunesse des quartiers en dehors du traditionnel cadeau de Noël ? Le nombre des actions du Pacte pour le bien vivre cache mal l'absence de moyens.

Nous devons agir dans l'intérêt de l'épanouissement des jeunes et des familles des quartiers, et c'est un des leviers essentiels pour lutter contre cette infernale fabrique de la violence et de la délinquance qui surgit cycliquement au cœur de l'actualité, mais qui est vécue au quotidien par les habitants et les habitantes d'Amiens. Alors, concrètement, nous proposons une réelle coordination locale entre les acteurs de la prévention et de la police dans le respect des prérogatives de chacun, notamment le lien avec la Protection judiciaire de la jeunesse et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation. Pour le CCAS, l'animation d'une action générale de prévention et de développement social dans notre commune, et notamment auprès des jeunes, au titre de son rôle de prévention et des missions d'accompagnement parental, en lien avec les centres sociaux. Un plan d'action concerté avec les partenaires concernés en s'opposant à tout amalgame entre maladie mentale et délinquance afin de renforcer les moyens du Conseil local de santé mentale pour un meilleur suivi et une prise en charge par l'accès universel aux soins, et ceci afin de lutter contre les addictions. Un plan vacances pour tous dès cet été par l'organisation de stages sportifs et culture pour tous les enfants et ados, en coordination avec les acteurs de terrain. La vraie réponse politique est d'assurer une sûreté sociale, du fond pas de la communication. La responsabilité réside là. Merci.

MME FOURE : Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Monsieur le Préfet, Madame le Maire, un simple témoignage, presque en accord avec ce que vient de dire Madame BECKER, en tout cas sur le fond- vous voyez, tout arrive.

C'est le témoignage d'un élu, mais c'est aussi le témoignage d'un médecin depuis trente ans dans votre ville, et en plus dans un quartier qui n'est pas forcément facile. Quand on parle d'insécurité ou de sécurité, je pense qu'on ne peut pas interpeler Monsieur le Préfet uniquement sur sa mission sécuritaire de chef de la police. Quand on en est au stade de faire appel uniquement à des solutions de renforcement policier, c'est qu'on a peut-être manqué quelque chose. On n'a pas forcément manqué quelque chose à l'échelle de la ville, mais peut-être au niveau de notre société. Le simple constat que je dresse est que dans les derniers mois, nous avons eu aussi ce sentiment d'insécurité parce que nous avons été confrontés, malheureusement, à des passages à l'acte dans des conditions psychiatriques, du moins par des individus qui relevaient manifestement de pathologie psychiatrique, et même si tout n'est pas jugé ou évalué, il y a, en effet, ce pont entre la délinquance et la psychiatrie qui est certain. Je pense que c'est un élément extrêmement important à prendre en considération. Un adage dit qu'actuellement dans les prisons, la moitié des prisonniers devraient être en hôpital psychiatrique et non pas dans les prisons. Il y a une qualification de la délinquance qui mériterait parfois une étude nosologique un peu plus approfondie car on est davantage parfois sur de la pathologie psychiatrique qui a dérapé que sur une délinquance au sens pénal tel qu'utilisé habituellement.

Cela amène à quel constat ? D'abord, au constat de l'origine de ces pathologies psychiatriques. Evidemment, dans les pathologies psychiatriques, il y a ce qui relève directement d'une pathologie. On naît avec une pathologie, elle se développe, finalement elle se manifeste. Bon. Et puis, il y a aussi la psychiatrie qui est maintenant une psychiatrie plutôt d'origine sociale et une psychiatrie qui vient beaucoup de l'origine toxique. On s'aperçoit dans les quartiers qu'il y a quand même une présence très importante de consommation de drogues, dites drogues douces d'ailleurs, ce qui est d'ailleurs un peu surprenant comme qualification, qui amène finalement à des pathologies organiques, de type par exemple de schizophrénie, on en a beaucoup parlé ces derniers temps. Le message que je voudrais faire passer au représentant de l'Etat, c'est qu'il est vraiment temps de s'attaquer sérieusement aux problèmes psychiatriques dans notre pays.

Un, on n'a pas en France une très grande culture de la psychiatrie, comme on peut l'avoir, par exemple, en Allemagne ou dans d'autres pays, mais on a un déficit évidemment de moyens. Et c'est là que je ne rejoins pas tout à fait ce qui a été dit parce qu'on ne peut pas tout le temps dire qu'il y a un déficit de moyens. Les moyens, on ne peut pas les mettre partout, on ne peut pas mettre des moyens dans la police et en même temps mettre des moyens dans la psychiatrie. A un moment donné, il faut hiérarchiser les choix, prioriser les politiques, et voir ce qui est dans le court terme, bien sûr, mais aussi ce qui est dans le long terme. Je pense que l'on est dans un déficit de moyens, mais pas uniquement, on est aussi dans un déficit d'utilisation de ces moyens, et chacun doit balayer devant sa porte. Ce n'est pas toujours non plus la faute de l'Etat. Ce déficit de moyens, on le voit très bien dans la difficulté qu'ont un certain nombre de gens à accéder à des structures de soins intermédiaires. C'est-à-dire qu'entre l'hôpital psychiatrique et la médecine de ville, des organismes sont censés prendre en charge des pathologies notamment chez les enfants et ont des délais d'un an, d'un an et demi, deux ans. Dans le développement d'un enfant et d'un collégien, en un an et demi deux ans de temps, il se passe énormément de choses, et très vite on dérape.

Aussi, nous nous apercevons, nous les médecins de terrain, qu'on est de plus en plus confrontés à la prise en charge de malades psychiatriques lourds, qui n'ont pas leur place dans les cabinets de médecine générale parce que même si au fil du temps on apprend à se former, nous n'avons pas non plus les moyens pour prendre en charge ces patients et nous protéger, en plus, en même temps. Il y a un déficit de fonctionnement, un déficit d'offre sans doute. Il y a aussi un déficit de fonctionnement, la santé ne fonctionne pas bien actuellement dans ce pays,

c'est une évidence. Et ce nombre exponentiel de patients psychiatriques vient aussi du fait que l'on s'aperçoit dès le dépistage précoce de problèmes dans la petite enfance que l'on est confronté à énormément de difficultés à trouver une place, une consultation au centre médico-psychologique du coin. Je ne le cite pas spécialement parce qu'il y a d'autres endroits comme ça, parfois partout, où il n'y a personne qui répond au téléphone. On est aussi confronté au fait que pour prendre en charge maintenant un gamin par une psychomotricienne, un psychologue ou un pédopsychiatre... il doit y avoir deux pédopsychiatres libéraux sur Amiens. L'orthophoniste, il faut un an. On a tous les germes pour que les enfants arrivent dans un état propice à la délinquance, par obligation presque, je dirais, et surtout parce que la plupart du temps ces gamins n'étaient pas programmés pour être délinquants, mais finalement on les a privés de l'ascenseur social qu'était ce pays.

On ne peut pas prendre notre ville en exemple. Dans cette ville où 80% de la population est éligible au logement social, je pense que nous avons des résultats excellents parce que, encore une fois, nous avons une municipalité actuellement, et la précédente aussi d'ailleurs, qui s'est beaucoup souciée de ces problématiques, et je crois qu'il faut rendre à César ce qui est à César, on ne peut pas incriminer l'Etat partout et on ne peut pas non plus ne pas voir ce qui est fait en fonction des moyens que l'on a et dans la situation dans laquelle on est. On a beaucoup parlé de solidarité nationale et de solidarité territoriale ce matin et on a rappelé quand même que sur le fronton de nos mairies, figurait le mot fraternité. Solidarité est un mot qui est arrivé à la fin du 19^e siècle et le mot fraternité est un mot du siècle des Lumières. Je crois qu'il est largement temps que l'on recultive un peu plus cette fraternité républicaine et que l'on ne rebondisse pas sur les drames. Parce qu'un schizophrène qui passe à l'acte dans la rue et qui frappe une mamie, c'est une victime. C'est la mamie mais c'est aussi un schizophrène, et il va avoir des neuroleptiques pendant six mois et six mois après, vous le reconnaîtrez dans la rue, il vous dira bonjour et il portera votre sac. On est dans une situation dramatique dans ce pays au niveau de la psychiatrie.

Monsieur le Préfet, vous êtes aussi le représentant de l'Etat et je pense que votre passage en Picardie, dans cette terre de *labeur*, une terre difficile sur le plan social, vous permettra aussi de défendre un peu ces thèses visant à donner un peu plus de moyens, mais aussi à intervenir sur la manière dont sont utilisés les moyens. Il y a un déficit de communication entre les forces de police, la justice, et le secteur psychiatrique. Historiquement, les lois ont toujours relié un peu ces deux domaines, et je pense qu'actuellement cela ne fonctionne pas bien. Il faut peut-être plus d'expertises qui soient menées, plus de formations qui soient menées auprès des gens qui interviennent. J'ai lu que l'on allait envoyer des policiers en fac de socio, je pense que les envoyer passer six mois à Pinel serait pas mal non plus, évidemment du côté des soignants, pas du côté des malades. Je pense que cela pourrait les aider aussi un peu. J'enfonce des portes ouvertes, mais les racines du mal, elles sont là, les racines du mal, elles sont à trois, quatre, cinq, six, sept ans quand on est dans des familles qui sont perdues. Quand on n'arrive pas à canaliser ces enfants, on a des enseignants qui sont débordés. La vie d'un enseignant actuellement dans une école primaire ou une école maternelle, c'est un parcours du combattant. On fait ce que l'on peut, je pense qu'on le fait bien, Madame le Maire, encore une fois, on peut sans doute toujours faire plus, mais je pense que vous avez clairement défini des objectifs. Amiens est une ville où la scolarité des petits enfants est aisée, il y a beaucoup d'écoles, elles sont bien situées, on n'a pas de surcharge dans les écoles, on a des tarifs de cantine qui sont parmi les meilleurs, on a des déplacements qui sont gratuits jusqu'à 16 ans. On a quand même énormément mis sur ce secteur. Je pense qu'il faut que l'Etat nous accompagne peut-être un peu plus et que dans sa fonction régaliennne, il soit peut-être un peu plus proche des prises en charge psychiatriques de nos malades.

MME FOURE : Merci. Monsieur BAÏS.

M. BAIS : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, Amiens possède de réels atouts pour offrir une véritable qualité de vie. Pourtant, le sujet de l'insécurité s'installe dans nos quartiers et nos quotidiens, et plus insidieusement dans nos parcours de vie. Il ne s'agit pas de refaire l'actualité, mais pas plus tard que le 10 juin, nous apprenions qu'un nouveau féminicide avait eu lieu à Amiens. Il faut être force de proposition et redonner confiance en la capacité des politiques publiques à agir frontalement, courageusement. Sur le thème de la sécurité, au sens large, voici déjà six propositions concrètes :

- Parce que la sécurité de nos jeunes n'est pas négociable, et que le trafic de stupéfiants s'invite jusqu'aux portes de nos établissements scolaires, nous proposons de systématiser la présence policière aux abords des écoles, collèges et lycées. C'est un début pour lutter contre les trafics de drogues et les marchés de plein vent qui se multiplient. Ne faisons pas preuve de laxisme et n'abandonnons pas les populations les plus sensibles.
- Nous proposons, et nous l'avons déjà évoqué publiquement, de remettre en place une police de proximité issue de la Police Nationale et lui donner les moyens d'accomplir sa mission. Les îlotiers créent un lien essentiel entre les habitants d'une ville, les agents municipaux, et le quartier. Ils représentent un maillon essentiel afin de prévenir et de repérer les difficultés et les incivilités. Ils permettent également de nouer une relation de confiance et apaisée avec les habitants.
- Avec la police municipale, nous proposons d'en renforcer drastiquement les moyens humains, financiers et matériels. Nous avons besoin de postes de police de quartier, d'une meilleure couverture des patrouilles et d'une présence quasi-systématique dans les points sensibles. Resserrons également les liens avec la police nationale et ce qu'elle peut accomplir. Les implantations d'Étouvie ou Amiens Nord rencontraient un franc succès, apprenons de cette expérience et réimplantons ces postes de proximité en les renforçant. C'est l'un des moyens au quotidien de prévenir la délinquance et de lutter contre le trafic de stupéfiants.
- Auparavant, les médiateurs municipaux sillonnaient les rues d'Amiens et répondaient aux questions des habitants tout en créant un échelon intermédiaire entre la municipalité et les riverains. Désormais, ce service est rattaché à la police municipale. Relançons le dispositif et donnons-lui plus de moyens et de visibilité. Expérimentons la médiation sociale nocturne. On pourrait également s'appuyer sur une application mobile de signalements d'incidents (type Cityc Alerte).
- Invitons le Département, avec son prochain Schéma départemental de prévention, à renforcer et démultiplier les éducateurs de prévention spécialisée sur l'ensemble du territoire d'Amiens Métropole (et pas seulement dans les quartiers), en priorisant les thématiques liées aux addictions et le travail sur la « rue numérique » notamment au travers du dispositif « Promeneurs du Net ». La prévention spécialisée est une intervention sociale à finalité éducative. À partir d'un travail de rue, elle s'adresse prioritairement aux groupes de jeunes exclus dont les relations avec l'environnement sont difficiles, parfois conflictuelles, et qui ont souvent rompu le dialogue avec les adultes et les institutions.
- Enfin, il faut s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs, nous proposons de mettre en place un COPS à Amiens, qui s'attacherait aux phénomènes d'insécurité observés et proposerait avec réactivité des actions opérationnelles. Le COPS est un contrat opérationnel de prévention et de sécurité qui associe les acteurs de la sécurité de la ville ainsi que la police nationale. Ce contrat,

très concret et pratique, est ajusté et élaboré à partir de diagnostics proactifs de la délinquance sur le périmètre métropolitain. Il est donc en perpétuelle adaptation face aux réalités et enjeux sécuritaires.

Ces six propositions ont été établies en fonction des retours de riverains et d'une perception réaliste du climat délétère qui plane sur Amiens. Trop de drames, de meurtres, de féminicides, trop d'agressions, et pas assez de réponse des forces publiques. Oui, Amiens est une belle ville mais il n'y fait pas bon vivre pour tous. Nous ne pouvons pas abandonner certains riverains.

C'est le vœu que je fais devant Monsieur le Préfet et devant le conseil municipal, en souhaitant que ces propositions puissent être débattues à terme et donner lieu à une véritable réflexion commune de tous nos groupes, peu importe l'appartenance politique des uns et des autres. Il faut dépasser les clivages et s'assurer, ensemble, que les Amiénois soient en sécurité, peu importe l'heure et le lieu. Nous avons les moyens de briser ce cercle vicieux, mettons-les en place. Merci.

MME FOURE : Olivier JARDÉ.

M. JARDE : Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, de votre présence et merci à Madame le Maire d'avoir invité Monsieur le Préfet. Alors, c'est vrai que la violence, c'est quelque chose que la population ressent, et parfois est-ce que c'est de la violence ou est-ce que c'est un sentiment d'insécurité, et cela c'est tout un problème. Monsieur le Préfet, vous le savez, je dirige un service sensible au CHU, le service de médecine légale, et c'est vrai que quand on regarde les chiffres, ceux de la violence extérieure augmentent puisqu'en 2021, nous avons fait 4 368 constatations, et en 2022, 4 625. La violence intrafamiliale est aussi en augmentation puisque dans la cellule d'accueil des mineurs victimes, on est passé de 200 à 220, c'est donc quelque chose d'important, mais est-ce que c'est une flambée de violence ou est-ce que c'est une amélioration de la dénonciation de la violence. C'est-à-dire que porter plainte maintenant a été facilité, il n'y a plus ces refus de plainte que l'on connaissait. Il y a eu toute cette politique de pré-plainte, qui est très avantageuse et qui permet d'accélérer les actions. Et puis il y a effectivement les actions tout à fait violentes, comme cela s'est passé samedi dernier.

Néanmoins, je suis un de ceux qui croient en la prévention. Je pense que la prévention est quelque chose de tout à fait majeur. Même si le bracelet anti-rapprochement n'a pas donné satisfaction entièrement, le Téléphone Grave Danger a été très efficace, et a fait fortement diminuer le nombre de féminicides. Après le Grenelle sur les violences intraconjugales, le nombre de féminicides a nettement baissé, là il remonte un petit peu. Et donc, ma question est, Monsieur le Préfet, à la fois simple et excessivement compliquée. Croyant en la prévention, est-ce qu'il y a de nouvelles pistes d'intervention de l'Etat sur cette prévention de la violence au niveau de la France et, bien sûr, de notre département ? Je vous remercie.

MME FOURE : Merci à tous. Je vais passer la parole maintenant à Monsieur le Préfet pour qu'il résume et tente de répondre à la diversité des propos qui viennent d'être tenus.

M. LE PREFET STOSKOPF : Merci, Madame le Maire, et merci aux conseillers municipaux d'avoir montré dans leurs questions toutes les thématiques, tous les chapitres qui s'ouvrent lorsque l'on commence à parler de sécurité, et que l'on ne peut évidemment pas refermer en quelques minutes. On voit que ce sont des sujets intéressants, des sujets à la fois du quotidien, des sujets très concrets avec, je l'ai dit au début de mon intervention, des auteurs et des victimes, des visages, des situations compliquées et puis, parfois, des débats qui, sans doute, se poursuivront pendant un certain temps dans notre pays.

Dans l'ordre, vous êtes un certain nombre à être revenus sur la question de la violence intrafamiliale. J'ai exprimé l'abattement que l'on pouvait ressentir lorsqu'on voit des choses aussi atroces que celles qui se sont produites il y a quelques jours à Amiens, alors qu'en effet, les mécanismes destinés à protéger au maximum, sans que l'on sache forcément toujours qu'une issue dramatique se prépare aussi rapidement, avaient été mis en œuvre. On est quand même, à Amiens en tout cas, je ne dirais pas forcément cela du reste du département, dans une situation globalement plus favorable et plus en avance que d'autres territoires sur ces sujets-là. Ce qui a été fait en matière d'hébergement d'urgence grâce à des acteurs de la société civile, des associations, pour les femmes victimes de violence, a plutôt servi de modèle à d'autres territoires. Nous consacrons toujours un tiers des crédits de prévention de la délinquance de manière généralisée aux actions de prévention, d'accompagnement des victimes, dont le Téléphone Grave Danger, et de prise en charge des auteurs, parce qu'un des sujets sur lesquels, je pense, nous avons le plus de marge de progression, c'est d'arriver à faire en sorte que ce ne soit pas la victime qui soit obligée de quitter son domicile, mais que l'on arrive à éloigner l'auteur ou celui qui est suspecté d'être l'auteur. Nous finançons un certain nombre d'emplois et d'interventions avec le Conseil départemental. Alors, Professeur, que peut-on imaginer comme prévention ? J'ai peur d'être trop rapide, car ce sont des sujets qui mobilisent tellement de savoirs, de connaissances médicales, sociales, policières ou de justice. En l'absence de l'autorité judiciaire, je ne vais pas pouvoir aller jusqu'au bout des questions que vous posez.

Je reviens au sujet qu'évoquait Monsieur THEVENIAUD. Sur la police municipale, je regrette de ne pas en avoir suffisamment parlé. C'est vrai qu'ils ne sont pas sous ma responsabilité, donc c'est sans doute dû un peu à cela. Je voudrais juste dire que, par exemple, hier soir Fête de la musique, sur 11 interpellations, plus de la moitié se sont faites sur un signalement de la police municipale. Donc, le partenariat avec les services de l'Etat existe concrètement. Je ne dis pas qu'il est facile tous les jours parce qu'on peut à un moment être présent à un endroit, à un autre moment à d'autres, et avoir un score donné. Mais honnêtement, par rapport à ce que j'ai pu voir dans d'autres secteurs, je suis plutôt confiant et en confiance en tout cas avec l'autorité municipale pour essayer de régler les difficultés si, à un moment, il devait y en avoir. Un indicateur dont je n'ai pas parlé, et qu'il ne faut pas sur-interpréter, mais pour répondre quand même sur les atteintes faites aux dépositaires de l'autorité publique... chaque atteinte peut être là aussi extrêmement violente et complexe... pour l'instant, cette année, ce semestre c'est en baisse de 10%, c'est-à-dire qu'on en répertoriait sur la même période l'année dernière un peu plus de 70 et on est à 60. Donc, globalement quand même, il y a une petite diminution des atteintes aux dépositaires de l'autorité publique.

Vous m'avez interrogé, sur les coups et blessures volontaires, dont j'évoquais l'augmentation de 5,5%. Cela inclut les coups et blessures volontaires au sein du domicile. Je l'ai dit, cela progresse plus vite que le reste des coups et blessures volontaires, mais je ne nie pas que le reste des coups et blessures volontaires, ceux qui se produisent dans la rue, ceux qui se produisent entre automobilistes, ou la rixe, augmentent également, mais moins fort que les coups et blessures volontaires au sein du cercle familial. Vous êtes nombreux à avoir évoqué la problématique des victimes qui ne déposent pas plainte, et Monsieur DECAVÉ a finalement apporté aussi une part de la réponse en évoquant les enquêtes de victimation. C'est avec les enquêtes "cadre de vie et sécurité," c'est-à-dire en faisant des entretiens en face à face, et non pas dans le cadre particulier du recensement des faits par la police et la gendarmerie nationale, c'est par les enquêtes de victimation que l'on arrive à repérer les difficultés de connaissance de certains actes de délinquance. Le problème est que l'épidémie de Covid a sérieusement perturbé le cycle de réalisation des enquêtes "cadre de vie et sécurité" par l'Insee, parce que c'est l'Insee qui fait beaucoup cela. Il y avait aussi l'Observatoire national de la délinquance,

l'ONDRP. Je n'ai pas la réponse derrière, mais c'est là qu'on la trouvera et c'est quelques années après. Quand on veut parler sérieusement de sujets de sécurité, il faut regarder ce que l'on ne voit pas, et ces enquêtes de victimation permettent de le dire. Je reconnais tout à fait d'ailleurs qu'en matière d'économie souterraine, il y a très probablement des délits qui ne sont pas portés à la connaissance de la police nationale. D'ailleurs, je lisais l'autre jour dans un quotidien national que des séquestrations, du racket, des choses comme ça qui n'aboutissent pas sur des violences aux personnes trop graves, parfois sont passées sous silence, effectivement. Et c'est pour cela qu'il faut avoir une politique de renseignement, c'est pour cela qu'il faut arriver à essayer de dépasser cette crainte. Vous avez un système de signalement qui s'appelle "mon commissariat.fr" qui permet de signaler en ligne et de manière anonyme des faits dont vous êtes témoins. Généralement derrière, il y a des réponses, cela peut rentrer dans des bases qui vont alimenter et faire tourner là aussi du renseignement. Je ne peux qu'encourager à utiliser ces dispositifs qui ne sont peut-être pas suffisamment connus.

Pour répondre à Monsieur DESCHAMPS, Monsieur DESCHAMPS a beaucoup évoqué, je le vois en relisant mon papier, les problématiques de délinquance révélée ou pas révélée. Vous avez beaucoup évoqué les sujets du deal et de l'économie souterraine là aussi. Evidemment, c'est une lutte compliquée. Vous êtes nombreux à en avoir parlé. Nous avons le sentiment qu'il ne faut jamais lâcher le terrain et de temps en temps, il y a des opérations qui réussissent et d'autres qui réussissent moins bien, et on voit qu'on est face à un phénomène qui est mouvant, qui avance parfois, et que nous essayons de contenir au maximum. Sur la commune d'Amiens, dans ce que répertorient les services de police, il y a entre 15 et 20 points de deal fixes. Je ne dis pas que ce sont 15 ou 20 endroits où l'on vend de la drogue, parce que parfois ce peut être itinérant, vous savez qu'en plus se développe aujourd'hui une nouvelle pratique consistant à utiliser des services de vente en ligne. Mais le volume est celui-là et tous les mois nous essayons d'en démanteler un ou deux, deux par mois c'est la moyenne à laquelle on essaie de s'astreindre. C'est quelque chose de compliqué, quelque chose de mouvant, et quand on en démantèle un, on déstabilise, on déstabilise un trafic, on déstabilise un réseau, il va peut-être se recréer trois ou quatre jours plus tard, il va peut-être entraîner d'ailleurs une forme de violence aussi parce que derrière, on a perturbé des intérêts, mais on va poursuivre cette politique de démantèlement, qui n'est pas forcément spectaculaire, mais qui existe et qui sera maintenue. On ne laisse pas complètement de côté les usages. Vous savez quand même, c'est un truisme, que le trafic de stupéfiants existe parce que derrière il y a des acheteurs, et d'ailleurs le code pénal ne prévoit pas la même gamme de peine pour les consommateurs que pour ceux qui vendent. Il y a une action sur les consommateurs, je ne parle pas uniquement de prévention, il y a aussi de la répression. Les chiffres sont malgré tout relativement faibles, je ne voudrais pas dire de bêtise, mais sur les délits de consommation de stupéfiants, on a une augmentation d'une année sur l'autre du nombre de personnes mises en cause de l'ordre de 5% ce semestre sur Amiens, mais surtout nous avons délivré en 2022, 277 amendes forfaitaires délictuelles, cette amende que l'on paie et qui permet d'éviter les poursuites lorsque l'on est surpris en train de consommer des stupéfiants. On est à 125 en 2023 à Amiens, c'est une hausse de 8%, donc on augmente aussi cette partie-là de la réponse sur le trafic de stupéfiants, d'essayer de contenir la consommation.

Vous avez évoqué la situation particulière d'une famille. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce qu'il y a des choses que l'on peut dire et puis des choses qui relèvent de la discussion que l'on peut avoir. Moi, j'essaie d'apporter une réponse, je souhaite qu'on y parvienne. Je ne vais pas revenir sur ce qui s'est produit, nous avons tenté malgré tout de trouver des propositions qui convenaient à une situation extrêmement particulière qui nécessitait certains types de logement. J'ai bien vu ce qui s'était passé, j'ai compris. La mécanique du Dalo est une bonne mécanique, normalement cela doit pouvoir aboutir de cette manière. Je vais essayer de m'en

assurer. A la fin des fins, il est bien évident qu'il doit y avoir une solution d'hébergement proposée. Il y en avait en réalité, mais cela n'a pas correspondu, cela n'a pas fonctionné. Je le regrette. L'histoire n'est pas terminée, nous allons quand même essayer de trouver une solution in fine, même si autour de tout cela il s'est passé beaucoup de choses.

Monsieur DECAVÉ, vous avez beaucoup parlé du lien de confiance police/population et de la relation entre la police et la population. Vous avez parlé du maintien de l'ordre. Je voudrais quand même vous dire mon sentiment sur le maintien de l'ordre à Amiens. On a eu au cours du semestre écoulé un certain nombre de manifestations de voie publique. Je n'en tire aucune conclusion positive ou négative, aucune conclusion morale, mais les faits sont là. Je pense que le nombre de grenades qui ont été tirées à Amiens pour essayer de faire refluer des personnes violentes doit se compter sur les doigts d'une main. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de temps en temps un peu de mouvement, mais la technique mise en œuvre ici, et qui est liée à la bonne relation que nous avons aussi avec les organisations qui déclarent les manifestations... C'est clair qu'il y a des échanges, on se met d'accord sur des parcours, de temps en temps ça marche, de temps en temps ça marche un peu moins, de temps en temps on est satisfait, de temps en temps on est un peu moins satisfait, on se le dit, et on arrive, je crois, de manière relativement satisfaisante à réprimer les délits lorsqu'il y en a, et puis après l'autorité judiciaire décide et on a bien vu qu'elle décidait de manière complètement indépendante et libre, dans un certain nombre d'affaires. Vous avez évoqué le cas plus particulier d'un commerce de centre-ville. Alors, je ne vais pas m'étendre évidemment sur ce cas particulier, mais il me semble quand même qu'au regard des événements survenus et qui ne sont pas que des événements de dégradation, mais aussi d'atteinte aux personnes, ce n'était pas injustifié de se dire qu'il y avait un ciblage spécifique et un risque particulier sur ce secteur, concernant un commerçant. Mais de mon point de vue, à partir du moment où un commerçant est en risque, ses voisins le sont aussi. Parce que quand on a des événements indésirables, que cela part de travers dans une manifestation de voie publique, avec des dégradations, c'est très difficile de limiter les dégradations, de les arrêter, de les interrompre. Il y a donc une menace particulière à cet endroit-là et donc nous sommes présents à cet endroit-là, et nous essaierons d'y veiller.

Vous avez beaucoup parlé, dans la continuité de certaines interventions, de ceux qui ne déposent pas plainte ou ceux qui ne sont pas satisfaits au moment du dépôt de plainte. Il y a dans la semaine - c'est quelque chose que nous sommes tout à fait capables de documenter - des moments où il y a une tension particulière sur les effectifs du commissariat. Je vais dire les choses de manière transparente. Le dimanche matin, il peut arriver qu'on attende longtemps parce qu'effectivement, dans les systèmes de roulement, dans les systèmes de repos, dans le fonctionnement des services de police, on est plus ou moins outillés pour répondre suffisamment vite à une personne qui va déposer plainte, et attendre deux heures de voir sa plainte prise en compte ne peut pas être considéré comme totalement satisfaisant. Alors, ce n'est pas un problème spécifique à Amiens, ce problème existe dans beaucoup de commissariats de France. Professeur, vous avez parlé de la pré-plainte en ligne, je crois, ou Monsieur RIFFLART, je ne sais plus. On essaie de développer des dispositifs qui permettent d'éviter cette attente, d'éviter cette frustration. Il y a en ce moment des expérimentations sur le dépôt de plainte par vidéo, qui ne sera jamais imposé mais qui sera rendu possible pour celles et ceux qui le souhaitent. C'est compliqué parce qu'il faut faire sans doute bouger le droit. A la fin des fins, lorsque vous portez plainte, cela peut déboucher sur la mise en accusation d'une personne qui a le droit de se défendre aussi et de savoir qui la poursuit. L'idée d'un dépôt de plainte par vidéo fait partie des expérimentations et de l'avenir possible pour essayer de répondre à ces problématiques d'engorgement.

Vous avez beaucoup parlé des sujets d'effectif. Sur les effectifs, en effet, on peut dire beaucoup de choses. On peut dire qu'il en faut plus. D'ailleurs, moi-même je peux à certains moments me dire qu'on pourrait être plus confortable en ayant des renforts. Après, c'est important, comme vous l'avez dit, de savoir où et à quel moment. Il y a la voie publique, on en a parlé, mais j'ai indiqué que le nombre d'heures passées sur la voie publique comptait aussi beaucoup et que l'on pouvait parfois, par une organisation différente, un régime horaire différent, obtenir de meilleurs résultats sans forcément déployer plus d'effectifs. Il y a les services d'enquête, c'est extrêmement important, j'en ai parlé à plusieurs reprises, l'investigation, avoir du monde pour traiter les preuves, pour faire en sorte que les dépôts de plainte soient traités une fois qu'ils ont été déposés. C'est évidemment extrêmement important, cela concerne Amiens, mais pas qu'Amiens, ce sont des services qui peuvent être à l'extérieur. Et là-dessus, on essaie, avec les réformes qui vont être mises en œuvre, de gagner en efficacité pour qu'on ne soit pas toujours dans le plus d'effectifs, puisque, forcément, à un moment donné on butte sur un certain nombre de plafonds. Néanmoins, sur Amiens, des renforts sont prévus. Une grosse quinzaine à la rentrée, mais c'est dans le service courant, et pour être honnête il y a aussi des départs, des départs en retraite, donc on essaie de faire plus que les compenser. Mais après, moi je ne sais pas, tous ceux qui gèrent des services publics le savent, les agents ont aussi des droits, peuvent décider de partir en retraite à un moment donné. Tout cela, il faut l'anticiper et donc on gère, évidemment, en fonction de ces situations. Sera créée aussi à Amiens une brigade de sécurisation dans les transports en commun. Je réponds très directement à la question : où allez-vous mettre des effectifs. Nous allons en mettre sur les transports, cela va permettre de soulager aujourd'hui les effectifs du service courant qui interviennent, par exemple, à la gare ou sur les stations du réseau de transport public d'Amiens Métropole. C'est prévu pour l'hiver-printemps 2024. L'idée est aussi d'être là un peu plus fort au moment des Jeux Olympiques parce que nous anticipons des flux de circulation plus importants, y compris à Amiens. Même s'il n'y a pas d'épreuve ici, on va avoir du monde dans notre pays et on n'est quand même pas très loin de Paris. C'est pour répondre très directement à la question des effectifs.

Madame BECKER, vos propos s'adressaient aussi à la municipalité et évoquaient des sujets beaucoup plus globaux, mais vous avez rappelé un débat qui est assez ancien et que l'on retrouve assez souvent entre police de proximité et police d'intervention. Police de proximité, vous vous en souvenez certainement, cela date de 1998. Police d'intervention, on peut dire en caricaturant un peu, que c'est ce qui a été fait cinq ou six ans plus tard, pour revenir sur la police de proximité. Vingt ans après, j'ai envie de vous dire que ce débat est peut-être un peu dépassé et qu'aujourd'hui il nous faut les deux. D'abord, le monde de la sécurité a beaucoup changé, la délinquance n'est plus la même, les effectifs qui interviennent ont beaucoup changé. En 1998, il y avait sans doute moitié moins de policiers municipaux. Je n'ai pas revérifié les statistiques, mais je pense que c'est l'ordre de grandeur. Aujourd'hui, on a donc deux fois plus de policiers municipaux. Et puis, ne pas faire de proximité, ne pas aller au contact, ne pas avoir la liaison avec, par exemple, les chefs d'établissement - cela a été évoqué à plusieurs reprises - ce n'est pas bien, ce n'est pas bon, c'est quelque chose qui va retarder l'intervention le jour où elle se passera. Donc, si on veut avoir une police d'intervention efficace, en réalité il faut avoir fait de la proximité avant. Mais on ne peut pas pour autant négliger la police d'intervention. Il faut, et il y en aura, des opérations coups de poing, surprises, pour déstabiliser les trafics et lutter contre la criminalité organisée. Il faut pouvoir réagir rapidement quand il y a des problèmes et avoir des brigades anti-criminalité efficaces, et nous en avons à Amiens. En réalité, il faut essayer d'arriver à tenir les deux bouts. Les partenariats, je n'y reviens pas, cela compte. Je n'ai pas parlé des bailleurs, nous travaillons énormément avec eux et c'est une source à la fois de pacification et de compréhension de ce qu'il se passe extrêmement importante au profit des populations qui sont sans doute les moins favorisées.

J'ai répondu peut-être indirectement à ce que vous disiez, Monsieur BAÏS, sur la question de la police de proximité, sur les îlotiers, et sur la présence devant les établissements scolaires. Je vous réponds honnêtement, je ne pense pas que l'on puisse déployer des policiers nationaux, des policiers municipaux devant tous les établissements scolaires tout le temps en permanence. Nous n'y arriverions tout simplement pas. Simplement, ce que l'on ne peut pas avoir, ce sont des situations où on ne se sent pas bien, où il y a des difficultés récurrentes, où il y a du deal. Et je suis conscient que peut-être là nous avons des progrès encore à faire pour être présents au bon moment. Peut-être dans la durée à certains moments pour mettre un terme à un phénomène, et puis partir ensuite ; peut-être pour améliorer la sécurisation passive d'un établissement, j'en ai parlé tout à l'heure. Là-dessus, il faut trouver le bon compromis pour être efficace et ne pas être complètement submergé.

Je termine, mais je vais botter en touche, Monsieur RIFFLART, sur le sujet des pathologies psychiatriques, parce que je suis complètement incompetent. Pour répondre sur le fond, même si je partage assez largement le fait et le constat que dans beaucoup d'affaires, on a cette dimension-là, aujourd'hui les outils du droit - et là, ce serait plutôt à l'autorité judiciaire de répondre - permettent normalement de prendre en compte en tout cas l'étape de la garde à vue, mais aussi au moment du procès le constat et la réalité d'une pathologie. Effectivement, ce sont des travaux à mener à grandes mailles, en longue période, pour essayer d'améliorer nos réponses et la réponse globale que l'on peut avoir sur tout cela.

Pour vraiment conclure là-dessus, même si je termine finalement par ce par quoi j'ai commencé, le sentiment d'insécurité, le sentiment d'intranquillité, l'impression peut-être d'impunité, sont des choses qu'il faut prendre en considération de manière extrêmement sérieuse, tout aussi sérieuse que la lutte contre les faits réels de la délinquance. Néanmoins, quand on regarde globalement la situation d'Amiens, par rapport à sa population, Amiens n'évolue pas de manière complètement déconnectée de son environnement, du département de la Somme, de sa région les Hauts-de-France, et même, pour tout dire, quand on regarde ce qu'il se passe dans les autres villes des Hauts-de-France, le taux de criminalité - je mets beaucoup de guillemets parce que c'est un ratio hyper basique, c'est-à-dire que l'on prend le nombre de faits de délinquance et l'on divise par la population - Amiens est plutôt tout en bas de la liste si on prend la région des Hauts de France. Il y a d'autres secteurs dans le pays où l'on a des taux plus faibles, dans l'ouest, d'autres secteurs où l'on a des taux beaucoup plus élevés, dans le sud, en région parisienne, mais dans la partie la plus au nord de la région Hauts-de-France, on a des chiffres beaucoup plus élevés. Ce n'est évidemment pas un motif de satisfaction, j'insiste encore, mais s'il fallait porter un jugement, un qualificatif, avec toutes les réserves qu'il faut avoir autour de cela, la situation d'Amiens aujourd'hui est celle d'une ville, d'une agglomération de 160 000 habitants qui, malgré les faits extrêmement violents survenus ces derniers mois et qui appellent une réponse extrêmement ferme derrière, malgré les préoccupations que l'on peut avoir sur certains indicateurs, reste celle d'une ville plutôt sûre et qui n'est pas dans une spirale de dégradation. Voilà ce que je constate, encore une fois avec tous les guillemets et l'humilité, évidemment, face à des situations qui sont évolutives et sur lesquelles il ne faut pas baisser la garde.

MME FOURE : Merci, Monsieur le Préfet. Hubert de JENLIS.

M. DE JENLIS : Oui, merci, Madame le Maire. Je voulais, bien évidemment, une fois de plus, remercier Monsieur le Préfet d'avoir accepté l'invitation de Madame le Maire. C'est un honneur, je pense, pour notre conseil municipal que d'avoir la parole de l'Etat qui est portée sur un sujet aussi important, aussi quotidien pour les Amiénois. Alors, j'avais prévu aussi d'intervenir en réponse à un vœu qui avait été déposé par Tarek BAÏS et par le groupe. Comme c'est une

déclaration qui a été faite aujourd'hui, je vais quand même leur apporter quelques éléments de réponse. Mais avant cela, je voudrais quand même souligner la qualité des échanges qui ont eu lieu aujourd'hui. Je regrette néanmoins que certains aient pu avoir des propos toujours un peu caricaturaux, en pensant que la répétition peut faire croire que même les affirmations les plus farfelues seraient des vérités. Malheureusement, on ne trompe personne et encore moins les Amiénois. Et puis je remarque aussi que, souvent, on prend la police comme une variable d'ajustement qui pourrait expliquer les maux dont notre société souffre, que cette variable d'ajustement s'exprimerait en fonction de ce que fait ou ne fait pas la police. Je pense que c'est une approche simpliste, même parfois inexacte. Comme vous l'avez dit, la sécurité est avant tout une affaire de co-construction, de tous les jours, avec les forces de l'ordre, la justice, la préfecture bien évidemment, les acteurs locaux, vous avez parlé des bailleurs qui sont effectivement des partenaires extrêmement importants. Je n'ai jamais prétendu autre chose, même si certains me font dire l'inverse aujourd'hui, je ne me suis jamais défaussé, ni même caché derrière mon petit doigt, c'est très mal me connaître.

Il a été évoqué également la nécessité de plus de moyens pour la police municipale. Alors là, j'aurais envie de dire heureusement que l'on n'a pas attendu ces précieux conseils parce que, je rappellerai même si cela ne fera pas forcément plaisir à tout le monde, qu'avant 2014, à l'issue du mandat de la majorité de gauche, il y avait 49 caméras à Amiens, je dis bien 49, et surtout pas une de plus par dogmatisme, pour surveiller l'ensemble de la ville d'Amiens. Notre majorité a fait le choix depuis 2014 d'investir massivement dans la sécurité, et je ne suis pas certain qu'il y ait beaucoup de majorités qui aient autant investi dans la sécurité que la nôtre. Nous avons aujourd'hui 145 caméras implantées à Amiens, c'est quand même un chiffre relativement important, et extrêmement plus ambitieux que les 49 de la précédente majorité que j'ai citée. On a fait un CSU, le Centre de Supervision Urbain, flambant neuf, on a équipé nos policiers municipaux de caméras piéton, on a doublé le réseau de caméras de vidéo-protection dans le centre-ville. Aujourd'hui, plus un centimètre carré du centre-ville, entre la gare et la Maison de la culture, ne peut échapper à nos caméras. En 2014 toujours, il y avait 85 postes de policiers municipaux, aujourd'hui il y en a 90 qui sont mieux équipés, mieux organisés, et réunis pour plus d'efficacité. Réunis, je sais que cela en a perturbé quelques-uns, on l'a entendu, on le réentend encore aujourd'hui, mais moi je préfère une police municipale qui soit réunie plutôt que d'être disséminée en petit nombre dans des postes de secteur où, je le rappelle, la population ne venait pas. Nous avons deux visites en moyenne par jour dans les postes et, bien souvent, pour des sujets qui n'avaient rien à voir avec la police municipale. Donc, ces postes de secteur servaient ni plus ni moins de vestiaires pour nos agents de la police municipale et de lieu pour prendre des collations. Et, de surcroît, nos agents devaient aller au poste du secteur Centre pour venir s'équiper en armement avant de repartir dans leur secteur. Bref, l'organisation n'était pas forcément la meilleure. Je rappelle qu'il n'y avait aucun dépôt de plainte possible dans nos postes de secteur et qu'il n'y avait pas plus de policiers municipaux dans la journée parce qu'ils étaient sur le terrain. Voilà pour les nostalgiques des postes de secteur.

Et moi, je ne suis pas convaincu que les Amiénois attendent d'avoir des postes vides à côté de chez eux, je pense même le contraire, je pense qu'ils veulent des policiers disponibles pour intervenir quand ils appellent et ce qu'ils veulent aussi, ce sont des policiers visibles quand c'est nécessaire et accessible. Et c'est bien dans cette optique que nous avons décidé de les réunir, avec un premier bilan très positif qui prouve que cette décision était la bonne, car, n'en déplaise à certains, en un an, grâce à cette nouvelle organisation opérationnelle, le nombre de patrouilles a augmenté de plus de 30%, je dis bien de plus de 30%. Nos policiers municipaux sont désormais répartis en patrouilles de jour, de soirée - la nouveauté -, de nuit, et les effectifs sont maintenant déployés en fonction du besoin du terrain et non plus en fonction des effectifs réellement présents dans les postes de secteur. Un bon exemple des bienfaits de la

réorganisation que vous dénoncez à quelques-uns, c'est donc la mise en place de la brigade de soirée dont je viens de parler et dont le bilan est, là aussi, très positif, particulièrement à Saint-Leu sur le volet vie nocturne. L'autre point positif de cette réorganisation, c'est qu'aujourd'hui on peut faire des opérations particulières, y compris avec nos partenaires de la police nationale, ce que l'on avait un peu de mal à faire auparavant. Et parallèlement à cela, nos policiers municipaux, je l'ai dit, sont mieux équipés pour répondre de manière appropriée aux besoins du terrain. Ils ont des véhicules qui sont plus adaptés, depuis très peu de temps ils ont 10 vélos électriques tout neufs qui leur permettent de garder ce lien de proximité très fort qu'ils ont avec la population tout en étant toujours plus rapides. Je rappelle aussi qu'ils sont équipés depuis peu de temps de pistolet à impulsion électrique pour être mieux protégés et pouvoir répondre à certaines situations malheureusement difficiles. Et moi, je pense que le pistolet à impulsion électrique est l'armement le plus adapté à la doctrine d'emploi de notre police municipale, c'est le plus dissuasif pour les protéger. Et je vais m'en expliquer, c'est que quelqu'un qui verra un policier municipal avec un PIE aura toujours la hantise que le PIE soit sorti, voire utilisé. Avec une arme létale, je ne pense pas que ce soit le même raisonnement.

Vous évoquez la nécessité de renforcer les liens avec la police nationale, de mieux couvrir le terrain, d'être présent aux points sensibles, mais, sincèrement, vous vous basez sur quoi pour parler de cela ? Est-ce que vous savez que les liens avec la police nationale sont quotidiens ? Je rencontre moi-même le directeur départemental de la sécurité publique au moins une fois par semaine. Nous avons développé bon nombre de patrouilles, comme je le précisais tout à l'heure. Et les équipes ont des opérations toutes les semaines sur des points sensibles, parfois régulièrement aussi avec la police nationale, que ce soit à la gare, à Saint-Leu, au centre-ville, dans les quartiers. Vous avez reparlé des postes de police de proximité, je ne vais pas revenir dessus, vous en parlez pour lutter contre les stupéfiants. Croyez-vous sincèrement que le poste de police municipale lorsqu'il était situé à l'Atrium a permis de faire baisser le trafic de stupéfiants au Colvert ? C'est plutôt l'action quotidienne de la police nationale et le projet ambitieux de requalification urbain, comme l'a précisé Monsieur le Préfet tout à l'heure, qui sauront influencer sur ce fléau.

Vous parlez de prévention et vous citez les médiateurs qui, selon vous, font partie de la police municipale désormais. Désolé, là aussi vous faites erreur. Il n'en a jamais été question. Ils font partie du Service prévention et médiation, qui est un service à part entière, tout comme la police municipale. Ils arpentent toujours le terrain avec un fléchage extrêmement important sur les sorties de collèges et les lycées, où ils font un travail qui est salué par tous de prévention de la délinquance et des violences notamment dues aux réseaux sociaux. Ils sont également présents certains soirs à Saint-Leu pour des opérations récurrentes de lutte contre les violences et les addictions avec l'association Le Mail dans les quartiers aussi où leur besoin se fait sentir.

Je ne reviendrai pas ici sur les points qui concernent la police nationale pour lesquels le Préfet et le DDSP ont pu nous apporter des éléments. Je souhaite juste, puisque vous l'évoquez en citant les COPS, vous préciser que nous avons développé avec l'Etat un partenariat à Amiens, comme l'a dit également Monsieur le Préfet, avec des cellules de veille hebdomadaires, des Comités opérationnels techniques de sécurité, des Comités opérationnels partenariaux, un CISPD, comme cela a été dit, un CLSPD qui va se réunir pour la première fois début octobre. Et à chaque fois que c'est nécessaire ce que l'on appelle des GLTD, des Groupements locaux de traitement de la délinquance, avec le Parquet. Inutile d'en rajouter. Nos espaces de travail existent en nombre suffisant et sont opérationnels.

Il faut arrêter de faire de la démagogie, très sincèrement, en faisant croire que si des drames arrivent, c'est forcément la faute des pouvoirs publics. Je lisais pas plus tard que ce matin dans

un quotidien national que même les petites villes que l'on croyait tranquilles étaient rattrapées par la délinquance au quotidien, avec une hausse de 38% en six ans pour les coups et blessures. Croyez-moi, nous sommes aux côtés de ceux qui, tous les jours, agissent pour garantir la sécurité de nos administrés, et nous leur apportons tout le soutien que nous pouvons. Ils effectuent un travail formidable, et je souhaite une nouvelle fois leur exprimer tout mon soutien. Les recettes miracles, je n'y crois pas, elles n'existent pas, rien ne permet de garantir que les drames récemment survenus ne surviendront plus. Face à cela, il ne faut surtout pas faiblir, mais agir. Nous sommes mobilisés, notre engagement est total.

Et pour conclure, permettez-moi de remercier l'ensemble des agents de la police municipale d'Amiens pour le formidable travail qu'ils effectuent au quotidien. Je suis régulièrement à leur contact, ils savent pouvoir compter sur nous, et nous pouvons tous ensemble être fiers d'eux au lieu, parfois, de les dévaloriser, comme on a pu l'entendre aujourd'hui. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci Hubert. A mon tour, je voudrais dire quelques mots de conclusion provisoire, parce qu'évidemment, le sujet mérite une attention de notre part de tous les instants et pas seulement un soir de conseil municipal. D'abord vous rappeler que la question de la tranquillité publique et de la sécurité recouvre des notions complémentaires, et vous avez été plusieurs à le rappeler. Il y a la partie police nationale présente sur le terrain et, évidemment, je fais partie de ceux qui ont réclamé à plusieurs reprises un renforcement des effectifs de police nationale. Ce n'est pas un hasard parce qu'il nous semblait évidemment important de demander ce renforcement. Mais, en dehors du renforcement de la police nationale de manière pérenne, il est aussi extrêmement important que la police nationale, sous quelque forme que ce soit, ce peut être par la présence de CRS ou de tout autre groupement, mène des opérations spécifiques à certains moments pour pacifier un quartier et pour aussi rassurer les habitants qui, de manière ultra majoritaire, demandent de pouvoir vivre paisiblement tout simplement, et sont les premiers à souligner qu'il est inacceptable de voir des trafics se dérouler à la sortie des écoles ou sur d'autres lieux de l'espace public. J'ai le souvenir, il y a à peu près un an et demi, d'une opération de cette nature qui s'était passée à Etouvie, et là encore, c'était à la suite de rencontres entre la préfète de l'époque et nous, et nous avons échangé, comme nous le faisons habituellement, et nous avons convenu qu'il était important de marquer que ce territoire n'est pas un territoire abandonné par l'Etat, mais que c'est un territoire de la République, comme tous les quartiers de notre ville. Et je pense que cela avait beaucoup rassuré les habitants.

De la même façon, les opérations menées ces jours derniers, à la suite des événements de samedi, vont dans ce sens et pour ma part je continuerai à m'entretenir avec Monsieur le Préfet et avec le Ministre de l'Intérieur aussi souvent que ce sera nécessaire pour réclamer des renforts, soit pérennes, soit ponctuels, de police pour faire en sorte que nos habitants vivent mieux dans notre ville et se sentent surtout protégés, parce que c'est ce qu'ils attendent de nous, qu'ils soient protégés.

Je voudrais aussi noter qu'il y a des sujets sur lesquels les améliorations sont sensibles. Je voudrais en citer deux. Un sujet qu'Hubert de JENLIS a relevé est celui de la vie nocturne. C'est vrai que depuis plusieurs mois maintenant, eh bien on constate qu'on est beaucoup moins saisis de faits délictueux dans la vie nocturne alors que nous sommes une ville étudiante et qu'à un moment donné nous étions inquiets, effectivement, de ce qu'il se passait dans le quartier Saint-Leu de manière globale certains soirs, singulièrement le jeudi et le vendredi soir. Là, les choses se sont calmées et c'est vraiment grâce au travail mené de concert entre la police municipale et la police nationale, et je tiens à le souligner là encore.

La question des rodéos est un deuxième sujet pour lequel je constate qu'il y a eu des améliorations notables, et c'est essentiellement la police nationale qui est intervenue, qui a fait des opérations coups de poing régulièrement, chaque semaine. Vous l'aviez souligné tout à l'heure, Monsieur le Préfet, et vraiment je vous remercie, ainsi que le Directeur départemental de la sécurité publique, d'avoir pris cela en considération car je n'oublie pas qu'il n'y a pas si longtemps une jeune femme avait trouvé la mort dans le cadre d'un de ces rodéos sauvages, et ce n'est pas non plus acceptable. Alors, il y a encore des progrès à faire, évidemment, et je pense que c'est aussi dans le cadre du CLSPD que nous aurons l'occasion d'y revenir et de mettre des focus sur certains types de délinquance et, bien sûr, sur ce qui est appelé l'économie souterraine.

De ce point de vue, je veux aussi appeler les habitants de ma ville à ne pas hésiter à signaler les actes qu'ils peuvent voir, à donner des éléments d'information les plus précis possibles afin que la police et la justice puissent ensuite passer. Parce que j'entends trop souvent, et depuis bien longtemps d'ailleurs, des habitants dire : mais il y a des trafics, tout le monde le sait. J'ai l'habitude de dire : tout le monde le sait peut-être, mais moi je ne le sais pas, donc dites-le-moi pour que, moi, je remonte l'information de manière concrète et fiable. C'est comme cela aussi, grâce à la collaboration de l'ensemble des habitants de notre ville, que la police peut faire son travail et peut démanteler des trafiquants de drogue qui sont la plaie de notre société, je le redis fortement, comme Monsieur le Préfet a eu l'occasion de le dire tout à l'heure.

Et je terminerai mon propos en disant qu'évidemment toutes ces actions qui sont menées par la police nationale et par la police municipale ne suffisent pas, il faut aussi l'intervention de l'ensemble des habitants, chacun à leur mesure, chacun en fonction de ce qu'il peut voir, mais il y a aussi toutes les actions que la ville elle-même peut mener directement. Pour répondre à Madame BECKER qui parlait des jeunes et de leur inactivité hors temps scolaire, en particulier durant la période estivale qui va s'ouvrir tout prochainement, je peux vous dire, Madame, qu'en début de semaine prochaine je vais avoir un point de presse pour expliquer quelles sont les activités d'été qui vont être offertes à l'ensemble des jeunes de notre ville, depuis les tout petits jusqu'aux grands adolescents et jeunes adultes. Je peux vous dire qu'il y en aura pour tous les goûts, que ce soit au parc Saint-Pierre ou au parc du Grand Marais, dans les centres de loisirs, dans les CAJ, et j'en passe, et beaucoup de ces activités sont gratuites. Je pense que peu de villes font autant pour leurs jeunes de manière gratuite, car nous sommes bien conscients aussi de la sociologie de notre ville, et je voulais le rappeler à cette occasion parce que c'est ainsi que l'on évite un certain nombre de dérapages. Nous aurons l'occasion, évidemment, de réaborder ces sujets. Encore une fois, je veux remercier très chaleureusement, mais je pense en votre nom à tous, Monsieur le Préfet de s'être déplacé et d'avoir passé deux bonnes heures avec nous, parce que je pense que c'était important. C'est pour cela qu'il l'a fait, mais il n'était pas obligé de le faire, donc je veux vraiment le remercier très chaleureusement et vous dire à toutes et à tous que le débat ne se termine pas là, nous aurons l'occasion de revenir sur ces sujets aussi souvent que nécessaire. Je vous remercie pour la tenue de ces débats et je m'associe pour conclure aux propos qui ont été tenus tant par Monsieur le Préfet que par Hubert de JENLIS pour remercier vraiment toutes ces personnes qui, au quotidien, travaillent à la police nationale, à la police municipale, parmi les médiateurs, les travailleurs sociaux, les associations, car c'est grâce à elles que notre ville peut vivre paisiblement. Ils font un métier difficile. Parfois ils se font insulter, et c'est l'occasion de leur tirer un grand coup de chapeau et de leur dire toute notre admiration et notre respect pour le travail qu'ils font. Je vous remercie.

(Reprise de la séance à 20h06).

MME FOURE : Nous reprenons le cours normal de notre assemblée. Puisque nous en sommes aux communications du Maire, je vous rappelle, je voudrais vous lire un courrier que j'ai reçu qui concerne chacune et chacun d'entre nous. C'est un courrier qui émane de "Architectes de l'urgence". Vous savez que régulièrement nous subventionnons Architectes de l'urgence pour que cette organisation non-gouvernementale, qui est la seule à avoir son siège à Amiens, puisse œuvrer en direction des pays qui ont connu des catastrophes humanitaires ou climatiques. J'ai reçu en date du 8 juin, donc depuis le dernier conseil municipal, le mail suivant que je vous lis :

"Chère Madame le Maire,

Il est rare que je vous envoie des rapports sur les projets finalisés de la fondation car, le plus souvent, les aides que vous nous octroyez servent aux phases d'urgence de nos actions, mais une fois n'est pas coutume, en 2021 vous aviez octroyé une subvention à la fondation pour son action en Haïti suite au séisme d'août 2021, et je souhaitais vous transmettre le résultat de votre contribution car nous avons décidé de l'affecter aux projets de reconstruction qui ont découlé de la phase d'urgence. Bien que nous ayons été confrontés à de multiples embûches dans la réalisation de ces projets sur place, car Haïti est actuellement une destination délicate, nous avons réussi à faire aboutir ce premier projet et nous finalisons deux autres écoles pour la fin de cette année sur place. L'inauguration officielle de l'école de Bon Berger se tiendra le 29 juin prochain - c'est-à-dire jeudi prochain. Bien évidemment les contributions de la ville d'Amiens et de sa métropole sont venues renforcer d'autres subventions qui, cumulées, ont permis cette belle réalisation. Nous ne saurions que trop vous remercier pour votre confiance et votre soutien fidèle qui nous permettent de poursuivre notre objet et de rester fidèles à notre slogan : bâtir des murs pour reconstruire des vies. Merci sincèrement de votre présence à nos côtés. Bien à vous."

C'est signé par Architectes de l'urgence. Il me semblait utile de vous faire part de l'effet qu'ont eu les subventions que nous avons pu voter à Architectes de l'urgence.

Je vous informe que j'ai reçu deux questions orales que nous évoquerons en fin de séance, comme habituellement. Le vœu a été retiré par Monsieur BAÏS qui l'a transformé en une déclaration au Préfet. Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 14 septembre à 18 heures ici-même.

4 - DECISION DU MAIRE. COMPTE RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 27 avril et le 13 juin 2023, listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Vous venez de nous annoncer la date du prochain conseil municipal qui aura donc lieu en septembre et vous avez évoqué tout à l'heure le fait que vous avez communiqué à la presse sur les animations de cet été. Cela veut dire qu'il n'y aura pas d'autre moment, entre maintenant et septembre, pour évoquer avec les élus les animations. Comment allons-nous être informés de ce que vous avez prévu pour cet été ?

MME FOURE : Vous allez pouvoir poser des questions dans le cadre de la DM1 qui suit et du compte administratif.

M. DESCHAMPS : Très bien, merci.

MME FOURE : Pas d'autres observations ? Très bien. Donc je passe au point 5, c'est la DM1, et je passe la parole à Benoît MERCUZOT.

5 - DECISION MODIFICATIVE N° 1. EXERCICE 2023.

M. MERCUZOT : Eh bien, au moins, on connaît à l'avance une des questions qui sera posée à la suite du bref exposé que je vais faire devant vous, bref exposé parce que, d'abord, c'est une décision modificative de faible ampleur. En fonctionnement, elle concerne à peu près 680 000 €. Alors, vous allez me dire que c'est beaucoup mais au regard d'un budget initial de 170.000.000 € - j'arrondis -, vous voyez que c'est vraiment très marginal. Et ensuite parce que je vous rappelle que cette décision modificative est la première de l'année et qu'elle sera suivie d'une autre décision modificative, celle-là beaucoup plus importante, que nous voterons au mois d'octobre et qui, elle, notamment, prendra en compte l'augmentation du point d'indice de 1,5% à compter du 1^{er} juillet, donc point d'indice des fonctionnaires qui a été annoncé il y a quelque temps au niveau national.

Alors, que dit cette décision modificative ? Eh bien, elle prévoit d'augmenter les recettes en fonctionnement de 680 000 €, et en dépenses de fonctionnement de 670 000 €. La recette de 680 000 € provient essentiellement d'une recette au titre d'une action sur le logement qui a été menée en 2022, et quant à la question des dépenses de fonctionnement, eh bien, il s'agit là encore d'inscrire des crédits pour payer - ce qui paraît naturel - les loyers des locaux occupés par la police municipale et le service Elections sur le site Friant, de permettre également de financer les dépenses nouvelles qui vont être engagées pour permettre d'organiser un CAJ sur le quartier d'Etouvie. Et puis enfin, de notamment prévoir le remboursement au budget de la métropole de 180 000 € au titre de l'aide que nous avons apportée pour l'achat de vélos. Voilà très rapidement pour les dépenses de fonctionnement.

Concernant cette fois la catégorie de l'investissement, eh bien écoutez, là encore la balance est vraiment très modeste. On va bouger l'ensemble sur 580 000 € en dépenses et 570 000 € en recettes. En très bref, il s'agit essentiellement pour les recettes de retrouver un certain nombre d'éléments... je suis un peu perdu dans mes notes... Si, le gros de ces recettes nouvelles est constitué par une dotation de soutien à l'investissement local et d'une dotation politique de la ville, premièrement, et en termes de dépenses, il s'agit essentiellement d'ajuster par rapport à l'avancement réel des projets. Certains ont nécessité des crédits supplémentaires parce qu'ils ont avancé un petit peu plus vite que ce qui était initialement envisagé, et puis d'autres, au contraire, ont avancé un petit peu moins vite, d'où ce bilan en termes de dépenses de 580 000 € en plus et 570 000 € de recettes. Voilà très mal et très brièvement présentée cette DM1 de l'année 2023.

MME FOURE : Y a-t-il des observations sur cette DM ? Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Alors, je vais intervenir sur les budgets des activités loisirs. Donc, comme vous le savez, nos animateurs font un travail colossal : la préparation en amont des vacances, des activités et du planning pour les enfants. Ces derniers se démènent pour préparer au mieux l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires. Ils travaillent durement et doivent innover en permanence pour faire passer de bonnes vacances aux enfants qu'ils accueillent. En plus du travail qu'ils ont à fournir, les animateurs ont des horaires assez conséquents, ce qui, malheureusement, ne se retrouve pas valorisé sur la fiche de paie à la fin du mois. Chaque année, un budget leur est alloué pour pouvoir mener à bien les activités et permettre aux jeunes

de profiter de nombreuses sorties. Cependant, ces derniers mois, on observe une hausse des prix, la vie en général devient de plus en plus coûteuse. Le budget alloué aux animateurs, quant à lui, n'a pas bougé. De ce fait, on voit le nombre d'activités se réduire et passer de 5 à 2. La réduction du budget amène donc nos animateurs à faire un choix entre les enfants. Par exemple, une sortie au parc de jeux Parkafun, un animateur nous confie que par manque de budget, ce dernier doit sélectionner les enfants. Ainsi, que 16 sont disponibles sur 40 places initialement. On observe des inégalités au sein même du centre de loisirs et du CAJ par manque de moyens. Le manque de budget s'observe même au niveau de la nourriture, le goûter donné aux enfants se voit réduit.

Il est important de souligner que le centre de loisirs et le CAJ sont le moyen pour de nombreux enfants qui ne peuvent pas aller en vacances de se retrouver. Les sorties organisées par les animateurs sont le moyen pour eux de profiter des vacances scolaires et de voir d'autres lieux comme la mer ou la montagne. Comment les animateurs peuvent-ils préparer dans de bonnes conditions l'accueil des enfants si le budget ne peut pas couvrir les activités prévues pensées par ces derniers. Le travail des animateurs est lui aussi à mettre en lumière et ne se voit que peu valorisé au vu du grand travail qu'ils fournissent. Il faut voir plus largement le CAJ et les centres de loisirs comme un moyen de socialiser l'enfant par la découverte de son milieu de vie et de celui des autres, de connaître son territoire et son patrimoine culturel, sportif, et d'accepter celui des autres.

Le métier d'animateur est un véritable métier qui se doit d'être respecté puisqu'il participe à la socialisation des enfants par les loisirs. Il s'agit donc d'une double proposition. Serait-il possible de revaloriser le budget des activités, qui ne l'a pas été depuis la hausse des prix, ainsi que le salaire de nos animateurs ? Sachant que depuis des années, les animateurs sont au niveau 10, serait-il possible de les mettre au niveau 9, pour valoriser leur travail exceptionnel ? Merci.

MME FOURE : D'autres interventions ?

M. VOULMINOT : J'ai levé la main pour dire que je n'allais pas faire d'intervention. Derrière, il y a le compte administratif.

MME FOURE : Vous ferez une intervention au moment du compte administratif, d'accord. Alors, je réponds à Madame NOUAOUR. La question du point de poste est vraiment une question qui relève de l'exécutif, avec les organisations syndicales, donc je ne répondrai pas à cette question. Ce n'est pas le lieu ici en conseil municipal de voir des sujets de cette nature. Mais pour le reste, je passe la parole peut-être à Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Oui, merci, Madame le Maire. Je suis désolée, Madame le Maire, mais je vais dévoiler un petit peu ce qui va être dit par conférence de presse et, surtout, vous répondre que pour nous l'éducation est une priorité pour notre collectivité et les actions mises en œuvre par les équipes de direction et d'animation des accueils de loisirs, et les CAJ relèvent bien de cette thématique. En conséquence, le prix de journée/enfant, qui définit le budget de fonctionnement de nos accueils périscolaires et extrascolaire, a été augmenté de 10% en 2023. Pour les CAJ, Monsieur MERCUZOT en a parlé, la subvention concernant le CSC Etouvie a été augmentée en 2023 de 31 000 € par rapport à 2022 pour effectuer des sorties pendant les vacances.

Votre information selon laquelle le nombre d'activités se réduit, passant de 5 à 2, nous semble être sans fondement. Concrètement, pour cet été, en ce qui concerne les accueils de loisirs, 35 accueils pour un prévisionnel de 3 800 enfants en juillet et un prévisionnel de 3 300 enfants au mois d'août. En plus des projets d'animation développés dans chaque accueil de loisirs, le

service Enfance, en partenariat avec les Pôles d'actions éducatives des secteurs, proposent d'énormes activités, comme des camps fixes, les camps thématiques Médiéval et Indien qui se situent à Fort Manoir, l'aménagement d'un camp fixe pendant les deux mois au terrain municipal de Saint-Sauveur, et sur le séjour de Dury, avec des activités physiques sportives proposées par un animateur spécifique, avec comme activités vélo, escalade, grands jeux, des stages de familiarisation avec le milieu aquatique avec le dispositif "Savoir nager en Somme", des stages de découverte avec le Comité Judo Somme, des stages et des activités de découverte sur la base sportive du Grand Marais : kayak, paddle, VTT, fitness, escalade, ainsi que le savoir rouler à vélo avec l'UFOLEP.

De nombreuses activités culturelles, des ateliers lecture, projet deux jours pour découvrir les hortillonnages en partenariat avec le Festival international des jardins, des sorties cinéma, Orson Welles, Maison de la culture, Ciné Saint-Leu. Des ateliers d'éveil circassiens avec l'animateur spécialisé. En lien avec le projet Aronnax, une participation au dispositif "Les voyages inclusifs" avec le service handicap du CCAS. Ces voyages racontent Jules Verne à travers six étapes et sont animés par un médiateur. Des séjours camping. Différents séjours seront proposés sur nos accueils de loisirs, dans différents lieux de notre département, des séjours de 2 à 4 nuitées. Ce sont 1 144 enfants en juillet, et 1 048 enfants au mois d'août. Pas moins de 137 mini séjours.

En ce qui concerne les CAJ, 6 CAJ sont ouverts cet été sur la ville pour un prévisionnel de 300 jeunes. Dans le cadre des CAJ d'été, des séjours de vacances sont organisés pour 166 jeunes sur le secteur Nord, des séjours à Palavas, Avignon, Annecy ; sur le secteur Ouest, un séjour à Cahagnes ; en secteur Centre, un séjour à Pornichel ; et en secteur Est, un séjour à Bordeaux. 6 mini camps pour 107 jeunes, donc des mini camps qui vont avoir lieu dans le département ou à Paris ou en Normandie.

Par ailleurs, la ville finance l'UFOLEP à hauteur de 20 000 € pour l'organisation de séjours de vacances. 6 séjours longs seront organisés à Champanges en Haute-Savoie, pour un total de 90 jeunes de 14 à 17 ans, avec des activités sportives, découverte de milieux montagnards, mais aussi du patrimoine et du lac Léman. 3 mini camps de trois jours sur Saint-Sauveur sont organisés aussi par l'UFOLEP pour un total de 45 jeunes de 11 à 13 ans issus des quartiers prioritaires.

En cinq ans, 25 postes d'animateur ont été créés. La rémunération de ces animateurs via le point d'indice ou le régime indemnitaire a été réévaluée en 2021, 2022 et le seront en juillet 2023. Le budget municipal pour les animateurs est passé de 9 400 000 € en 2018 à 11 400 000 € en 2022. Je vous invite fortement à venir avec moi cet été faire un petit tour dans les centres de loisirs et les CAJ, Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Oui, je vais répondre tout simplement, c'est avec un grand plaisir que nous irons toutes les deux, et en même temps nous irons aussi échanger avec les animateurs, parce que vous savez, mon intervention elle ne vient pas de moi, elle vient des animateurs. Vous savez, je n'invente rien, donc la question était simple : est-ce que vous pouvez revoir le budget pour les activités des jeunes enfants ?

MME FOURE : Et la réponse a été apportée par Madame BOUCHEZ, cela a été fait. Peut-être des animateurs vous disent-ils le contraire, mais nous, nous avons les éléments qui nous permettent de dire que ce n'est pas exact. S'ils vous disent que le budget n'a pas évolué, ce n'est pas exact, mais nous vous le ferons voir in situ.

MME NOUAOUR : Je veux bien.

MME FOURE : Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Juste une remarque. Je trouve que la démonstration qu'a faite Madame BOUCHEZ est assez représentative de comment vous fonctionnez. Vous nous égrenez tout ce que vous faites, encore heureux que vous fassiez les choses en direction de l'enfance et de la jeunesse pendant l'été. Vous donnez des chiffres, on les compare avec quoi ? 117 enfants, combien d'enfants habitent le quartier ? Parce que si vous invitez à visiter un centre de loisirs, oui, vous verrez des enfants qui s'amuse. Visitez les quartiers, vous verrez des enfants qui s'y ennui.

MME FOURE : Eh bien, nous verrons cela cet été avec toutes les activités. Et ce que je propose, c'est qu'Hélène BOUCHEZ fasse à la rentrée... peut-être pas en septembre parce que nous n'aurons peut-être pas au conseil municipal de septembre tous les éléments en termes de fréquentation... mais qu'elle nous fasse en tout cas à la rentrée un bilan de la fréquentation de toutes les activités d'été, et ce bilan peut être comparé aux années précédentes, il n'y a aucun problème. Et vraiment, je le dis en toute sérénité. Je vous rappelle quand même que ne serait-ce que sur le parc Saint-Pierre, il y a des activités qui sont offertes, là c'est vraiment offert puisque c'est totalement gratuit. Et encore une fois, je ne connais pas de ville où l'on peut faire des activités aquatiques, où l'on peut faire du pédalo, où l'on peut faire de l'accrobranche, où l'on peut faire de l'arbo-escalade, où l'on peut faire de la tyrolienne gratuitement. Regardez, dans toutes les villes où se font un certain nombre d'activités de cette nature, il y en a beaucoup dans lesquelles se font des activités, mais ce n'est pas gratuit. Mais nous vous donnerons les chiffres de fréquentation et comparés aux années précédentes, comme cela nous aurons effectivement le bilan exact. D'autres interventions sur la DM1 ? Benoît, pas de remarque ?

M. MERCUZOT : Non, pas de remarque. Je mets donc aux voix la DM1.

ADOpte

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA Mme CHAUVÉAU se sont abstenus.

M. BAIS et Mme NOUAOUR Mmes DESBUREAUX, DELATTRE Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ ont voté contre.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2022. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.

MME FOURE : Tout d'abord, nous devons nous soumettre à un exercice purement formel consistant à élire un président de séance. En effet, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales je ne peux pas moi-même présider la séance pour la partie vote. Donc, je vous propose de confier la présidence de la séance à Hubert de JENLIS en sa qualité de 1^{er} adjoint pour le vote du compte administratif. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, et c'est donc Hubert de JENLIS qui présidera la séance au moment du vote. Mais j'ai le droit d'assister aux débats. Je passe donc la parole à Benoît MERCUZOT qui va nous présenter le compte de gestion et le compte administratif.

6 - COMPTE DE GESTION. EXERCICE 2022. APPROBATION.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2022. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Nous allons présenter le compte de gestion qui, lui, est tenu par le trésorier, et le compte administratif qui est tenu par nous-mêmes de façon conjointe parce que, évidemment, ce sont absolument les mêmes chiffres, vous vous en doutez. Cette présentation a été préparée notamment par Sébastien CAPRON et toute l'équipe de la Direction Administrative et Financière de pilotage de la performance que je ne remercierai jamais assez de leur travail.

Voilà pour les points que nous allons aborder et je vous propose d'aller directement à la page n° 3 qui nous permet de voir comment évoluent nos équilibres financiers, avec la ligne bleue qui représente les recettes tandis que la ligne rouge représente les dépenses. Et vous allez me dire que, bizarrement, nos recettes ont diminué. Si vous me dites cela, c'est que vous avez tout simplement oublié que pour 2022 - puisque nous parlons bien ici des comptes 2022 - nous avons baissé la fiscalité communale de 6 millions d'Euros puisque je vous rappelle que, corrélativement, la fiscalité intercommunale a été augmentée du même montant pour les habitants de notre ville. Ce qui veut dire qu'en bonne logique, si rien d'autre n'avait bougé, nous aurions dû avoir une perte de 6 millions d'Euros de recettes. Et vous constatez qu'il y a, certes, une perte, mais qu'elle est en réalité seulement, si je puis dire, de 1 million d'Euros. J'y reviens dans un instant. Nos dépenses, elles, ont augmenté dans une proportion assez faible puisque nous sommes passés de 142 millions d'Euros à 143,7 millions d'Euros. Vous savez que l'important dans ces cas-là, c'est la distance entre les recettes et les dépenses parce que cet élément est la base pour calculer notre capacité d'autofinancement. Je reviendrai sur tous ces éléments.

Voyons, si vous le voulez bien, comment nos recettes ont évolué, et de quoi elles sont composées d'abord. Pour 53% des impôts locaux et des taxes que nous percevons ; pour 32% des dotations et des compensations que nous percevons de l'Etat ; et pour 13% des recettes d'exploitation de nos services. Et vous voyez qu'en volume, ces dépenses ont donc diminué de 0,6%. Le tableau permet de voir l'évolution. On voit effectivement que les impôts et taxes sont en diminution. La dotation de solidarité communautaire a augmenté, mais l'essentiel de l'évolution provient bien du choix que nous avons fait de baisser les impôts communaux. J'ajoute qu'il y a une recette nouvelle, qui est pérenne et qui évoluera d'année en année du fait du pacte financier et fiscal que nous avons adopté à la Métropole et qui fait que nous percevons une dotation de solidarité communautaire comme toutes les communes de la métropole, d'ailleurs, pour un montant en 2022 de 1,220 millions d'Euros.

Alors, les recettes courantes sont donc composées de la dotation forfaitaire qui, vous le voyez, n'a pas évolué de façon très sensible depuis l'année précédente et en réalité depuis 2017. Vous voyez que la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine, en revanche, a continué à augmenter un petit peu de 113 000 €, passant de 22,6 millions d'Euros à 22,730 millions d'Euros. Les recettes courantes sont également composées de la fiscalité que nous percevons auprès des Amiénois, à la fois des entreprises, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et sur les ménages. Vous voyez qu'elle a diminué en volume de pratiquement 3 millions d'Euros. Alors, pourquoi ne retrouve-t-on pas les -6 millions d'Euros ? Tout simplement parce qu'il y a eu, en même temps, une revalorisation des bases de 3,2 ou 3,4%, en tout cas un peu plus de 3%, en 2022. Et par ailleurs, nos bases ont elles-mêmes évolué physiquement. Le dernier point relatif aux recettes concerne les recettes courantes, et notamment des produits d'activité des services. On constate une évolution assez sensible, notamment des revenus des immeubles et des redevances fermières, mais vous voyez bien, là encore, que les produits des services n'ont finalement pas

augmenté et on s'aperçoit en réalité que ces revenus des services n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise Covid. C'est donc la partie bleue tout en bas du schéma. Nous pourrions revenir sur des éléments si vous souhaitez avoir des précisions.

Concernant les dépenses courantes cette fois, elles sont composées à 61% de dépenses de personnel, à 12% de charges d'exploitation, et par ailleurs des charges de mutualisation et de l'attribution de compensations. Nous pourrions revenir sur ces éléments. Alors que nos recettes ont baissé de 0,6%, nos charges ont augmenté de 1,2% d'une année sur l'autre. Là encore, comment ces dépenses courantes ont-elles évolué ? Deux éléments apparaissent de manière un peu saillante. D'abord, il faut se souvenir qu'en 2022, et pour la moitié de l'année, le point d'indice des fonctionnaires a été revalorisé de 3,5%, ce qui explique que la partie la plus importante, en rouge, les dépenses de personnel sont en croissance entre 2021 et 2022. Il faut également souligner qu'il y a une ligne qui représente relativement peu dans le schéma global, mais qui a évolué de manière très sensible. C'est évidemment la ligne des fluides, du gaz, de l'eau, du chauffage, et des fluides que nous achetons notamment pour chauffer les bâtiments que nous utilisons. Enfin, je voudrais faire remarquer qu'il y a tout en haut une petite ligne bleue qui représente les 3 millions d'Euros que la ville, à titre exceptionnel, avait versés à la métropole, ce qui a constitué une dépense en 2021 et qui, évidemment, a disparu en 2022. Voilà pour les dépenses courantes.

Les dépenses de personnel, quant à elles, ont évolué pour la raison que j'évoquais tout à l'heure, et notamment l'augmentation du point d'indice. Alors que cette augmentation n'a porté que sur six mois de l'année, elle est assez sensible puisqu'elle pèse pour 2,4 millions d'Euros, c'est-à-dire 2,8% des dépenses. Les dépenses d'exploitation ont, elles, augmenté de 2,1%. On retrouve ici les dépenses de fluides qui ont augmenté très sensiblement, de plus de 1,3 millions d'Euros, tandis que nos charges d'exploitation, c'est-à-dire les dépenses les plus courantes qui permettent aux services de fonctionner au quotidien, ont été en diminution d'environ 800 000 €.

Tout cela nous amène à parler d'un point important, c'est la capacité que l'on retire de cette section de fonctionnement, de ces dépenses et de ces recettes, en termes d'autofinancement. C'est la ligne verte ici, et vous voyez que nous avons un montant d'autofinancement de 17,2 millions d'Euros. Notre dette nette, c'est-à-dire la charge de la dette en 2022, est restée stable par rapport à 2021. Je vous rappelle qu'un ratio couramment admis nous permet de financer deux fois le montant de notre capacité d'autofinancement en investissement, puisqu'en fait nous payons directement la moitié de nos investissements et nous empruntons pour payer la seconde moitié de nos investissements. Ce qui nous laisse donc une capacité brute de 34 millions d'Euros. Il se trouve que nos investissements, en 2022, ont été de 26,5 millions d'Euros. Le camembert n'est pas très lisible, mais pour donner quelques éléments, le point le plus important, ce sont d'abord les 8 millions d'Euros qui ont été consacrés au logement et à l'autonomie énergétique. Ce sont ensuite les 7,3 millions d'Euros pour la gestion patrimoniale et les ressources de l'administration générale, donc les équipements informatiques et autres. C'est ensuite - sauf erreur de ma part - l'urbanisme et les aménagements urbains pour 5,8 millions d'Euros. Et puis enfin 3,4 millions d'Euros pour la délégation DEFI Educatif Enfance Jeunesse et Famille.

On retrouve ces chiffres sur le tableau suivant. Je suis toujours un peu réticent sur cette présentation parce que, d'abord, elle peut frustrer les collègues dont la délégation est dotée d'un tout petit chiffre, mais en réalité ces chiffres sont évidemment fluctuants, et peut-être pour consoler ma collègue en charge du commerce, de l'artisanat local et des marchés, probablement que l'année prochaine le montant sera plus important du fait de l'opération Biltoki. Donc, les choses vont et viennent et ne sont pas figées dans le marbre, ce qui est bien naturel,

cela prouve simplement que notre collectivité évolue dans ses projets et que les choses avancent normalement.

Parmi quelques opérations significatives, l'opération de la Ferme solaire du chemin de Vauvoix, et je vous rappelle que cette ferme solaire est désormais quasiment active et que les travaux ont tellement bien avancé qu'elle va pouvoir commencer à produire de l'électricité deux mois avant le terme initialement attendu, ce qui est quand même plutôt satisfaisant. Quelques éléments encore. Vous voyez la dotation de proximité de 2 millions d'Euros - je vous laisse regarder - ; 2,8 millions d'Euros pour la gestion des bâtiments municipaux ; 2,8 millions d'Euros pour le soutien à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux, etc. ; 1,2 million d'Euros pour le NPNRU des quartiers Nord. Je ne cite pas tous mais vous savez lire aussi bien que moi.

Concernant l'endettement, ou plutôt notre capacité de désendettement, vous voyez sans aucune surprise, car chacun sait bien que la situation financière de la ville est particulièrement saine, nous avons un ratio de désendettement - sur lequel nous pourrions revenir si vous le souhaitez durant le débat - particulièrement faible de 3,45 années. Il nous reste à envisager la situation du budget annexe Parc de stationnement. Le résultat de clôture de 2022 est toujours négatif, heureusement dans des proportions beaucoup moins importantes qu'elles ne l'étaient en 2021, mais ce sont bien ces résultats négatifs qui nous ont amenés à prendre des décisions, d'abord, d'augmentation des tarifs. Il faut quand même souligner que nous retrouvons en 2022 un niveau de recettes de fonctionnement pratiquement équivalent à celui de 2019. Donc, nous avons dépassé la crise Covid qui faisait qu'assez naturellement nos parcs de stationnement n'accueillaient que très peu de public, que très peu de voitures. Il faut toutefois souligner que la participation du budget principal est restée nécessaire et qu'elle est toujours d'un niveau particulièrement élevé en 2022, de 1,7 millions d'Euros. Cette situation dégradée, qui s'explique notamment par la situation causée par la crise Covid, nous a permis d'obtenir une aide de l'Etat de 314 000 €. Nous avons pu toujours investir et il faut souligner, je le rappelle, que l'objectif que nous tiendrons est de ramener ce budget annexe à l'équilibre, ce qui est d'ailleurs une obligation légale, d'ici la fin du mandat, c'est-à-dire dans les trois ans qui viennent. Je vous remercie de votre attention.

MME FOURE : Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Mme la Maire. Chers collègues, parmi les éléments importants de ce compte administratif, nous retenons la baisse de fiscalité communale de 6 millions, décision prise suite à l'augmentation des impôts de la métropole afin de ne pas impacter les foyers des propriétaires amiénois et amiénoises. Le pacte financier qui "nous rapporte" 1,2 million, et l'augmentation de la DSU de 700 000, paraissent bien maigres à côté, surtout lorsque l'on constate que les dépenses courantes sont en hausse de plus de 1,7 million, dont 61% de personnel et 5% de fluides. Vous vous targuez d'absorber la baisse de la fiscalité en un an, mais l'autofinancement est au niveau de celui de 2020 qui n'est pas une année de référence au niveau des finances compte tenu de la crise qui l'a traversée. C'était également une petite année en termes d'investissements, lorsque l'on constate que seulement 2,5 millions de travaux ont été faits dans les écoles, cela nous paraît très peu. De plus, vous vous félicitez régulièrement d'investir dans le logement et affichez le chiffre de 30% de logements sociaux à Amiens. Or, il nous semble que cela a baissé, mais peut-être que la façon de calculer a changé. Quand bien même, je crois que la part d'habitants et habitantes éligibles aux logements sociaux est nettement plus élevée que 30% et relèverait plutôt de 80, soit 8 Amiénois et Amiénoises sur 10. Nous sommes donc bien loin du compte en termes de satisfaction des besoins et il nous semble que la politique sociale du logement ne devrait pas uniquement se concentrer sur

l'accession sociale à la propriété tout en réduisant l'offre locative de logements sociaux qui ont été détruits dans le cadre du NPNRU. Autre manque d'ambition repéré, le CCAS. Le montant de l'enveloppe allouée est le plus faible depuis 2017. Cela va à l'encontre de toutes les annonces sur la baisse du pouvoir d'achat des Français et Françaises et sur la hausse de la précarité. L'analyse des besoins sociaux fait-elle donc ressortir une diminution des besoins des Amiénois et Amiénoises ? Enfin, nous savons que vous y êtes désormais obligés, mais nous regrettons que la subvention aux écoles privées vienne autant peser dans la balance de nos finances alors même que la Cour des Comptes a publié, le 1er juin dernier, un rapport qui fait état de l'évolution négative de la mixité sociale et scolaire dans les établissements privés sous contrat. Pour nous, l'enseignement privé agit en catalyseur de la mise en œuvre d'une école à deux vitesses et ne devrait pas être financé par les institutions publiques.

Pour conclure, vous l'avez compris, nous ne voterons pas ce compte administratif car tout est fait, effectivement, pour qu'Amiens soit une vitrine de votre politique. Malheureusement, le manque d'ambition sociale fait qu'une partie de la population est condamnée à rester en marge car vous ne leur offrez rien de bien concret. Je vous remercie.

MME FOURE : Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : Votre objectif, c'est l'investissement, et pour l'atteindre vous avez comme boussole le chiffre d'excédent de gestion. Et cette boussole, elle doit indiquer autour des 25 millions. Au début de l'année 2022, vous aviez prévu 23,6 pour arriver, après des révisions à la baisse, à un excédent de gestion, 24,31 millions. L'objectif est atteint, il est même dépassé. Alors comment avez-vous dégagé davantage d'excédent que prévu et que même, a priori, nécessaire ? A la lecture du document, on constate, malgré des recettes d'activité très en retrait - ce qui devrait peut-être aussi nous interroger sur la politique tarifaire à la hausse -, que globalement les recettes d'activité sont perçues à 99,9%. Les dépenses, elles, se sont élevées à 143,74 millions au lieu de 147 autorisés. C'est donc bien dans les dépenses que vous avez trouvé votre levier budgétaire. Encore une fois, vos économies ont pesé sur les dépenses d'intervention des services, ce qui ne peut pas rester sans effet sur la qualité attendue par les habitants. Et nous savons que certaines non-dépenses seront reportées en 2023 comme, par exemple, la location du square Friant pour la police municipale ou encore des dépenses d'entretien comme les horodateurs. Alors, attendre que les équipements tombent en panne ou faire de la cavalerie sur des dépenses attendues ne nous semble pas forcément être de la bonne gestion, sauf à atteindre vos 24 millions d'excédent.

Et encore une fois vos économies se font sur les dépenses de personnel. Je me répète, mais la promesse de 2021 de révision du RIFSEEP reportée en 2022 a cependant encore été différée. J'ai interpellé en commission, en conseil municipal, le budget devrait intégrer ce poste de dépense obligatoire. Et en janvier 2022, vous étiez en voie de finalisation avec les organisations syndicales. Ce n'est pas le cas. Alors, retarder cette application pour compenser l'augmentation du point voulue par le gouvernement me semble un mauvais choix. Sur ce sujet, où en êtes-vous en ce début 2023 ?

Le bon fonctionnement de la collectivité qui passe également par la juste rémunération des agents à son service ainsi que les moyens alloués pour que ses missions de service public et d'intérêt général soient remplies, ont été sacrifiés en 2022 aux équilibres budgétaires pour atteindre, donc, votre capacité d'investissement comme jamais, des investissements nécessaires pour atteindre vos objectifs et mener vos projets. Alors, voilà trois ans que nous siégeons dans la même assemblée, nous commençons un peu à nous connaître, nous réaffirmons que la situation de la ville permettrait, en gardant un niveau d'investissement

nécessaire ou un nécessaire niveau d'investissement, d'augmenter certaines lignes de fonctionnement. J'illustre mon propos de manière aisée, peut-être de manière un peu cavalière. Nous voterons tout à l'heure une subvention au CSC d'Etouvie pour un montant de 31 000 €, pour permettre d'accueillir 40 jeunes durant quinze jours au mois d'août - qui compte 5 semaines -, organiser un mini camp de cinq jours - il y a 31 jours au mois d'août - et organiser un séjour long de 8 jours - il y a 31 jours au mois d'août. Pour nous, c'est un bon début, mais c'est encore maigre et loin des besoins. Par rapport à l'intervention tout à l'heure de M. le Préfet, nous avons entendu que l'accompagnement pendant les vacances avec des enfants notamment en bas-âge était primordial, et j'ai l'impression que vingt minutes après, les choses se sont un peu estompées. Et puis vous avez voté, et nous avons voté contre, une entrée à 3,5 millions au capital de la centrale de Vauvoix, et aussi une baisse de fiscalité. Alors, vous me voyez venir avec mes gros sabots. A choisir, nous préférerons toujours que l'argent public bénéficie à un bon fonctionnement des services aux usagers au quotidien, au plus proche, plutôt que de participer au business plan d'une société cotée en bourse. Je ne rentre pas ici dans la mise en œuvre du déroulé de la PPI, nous pourrions le faire au cas par cas lors des votes des CP. Nous voterons contre.

MME FOURE : D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Hélène, peux-tu peut-être préciser.

MME BOUCHEZ : Alors, concernant le CAJ du CSC Etouvie, effectivement ce sont des propositions que la Directrice nous a faites, avec plusieurs hypothèses, ce qui était cohérent cette année vu le délai un peu tardif de la validation de l'ouverture de CAJ. C'est pour cela que c'est sur 15 jours et l'année prochaine je pense qu'il y aura plus de temps pour préparer les séjours et l'accueil des enfants, mais la base de 40 jeunes, c'est la volonté du CSC Etouvie, ce sont eux qui nous ont parlé de ce chiffre, et sur une des hypothèses qu'ils nous avaient proposées.

MME FOURE : Benoît ?

M. MERCUZOT : Oui, bien volontiers. Honnêtement, j'ai l'impression que l'on ne vit pas dans le même monde, qu'on n'a pas vu les mêmes chiffres. Vraiment, j'ai du mal à comprendre vos interventions. J'ai l'impression que d'un côté on veut faire semblant de nous dire : « oh là là, on est dans une situation très difficile », et puis de l'autre côté nous dire : « vous serrez les vis de partout et cela ne va pas du tout parce que vous êtes complètement polarisés sur l'investissement ». Franchement, ce n'est pas la réalité de cette maison, ni dans un sens ni dans l'autre. Nous avons eu des discussions en Commission des Finances où nous avons expliqué que c'est vraiment très logique que, pour le fonctionnement, les services demandent des crédits et que jamais, et vous pouvez reprendre tous les comptes administratifs et les comparer à tous les budgets, jamais, jamais, les services ne dépensent la totalité des crédits qu'ils ont demandés et qui ont été inscrits dans le budget primitif, et ce n'est pas du tout parce que l'on a coupé des crédits de rien du tout, ce n'est pas cela. Donc voilà. Vous dites plein de choses. La politique tarifaire. Oui, forcément, il y a de l'inflation, mais je rappelle quand même, notamment à la Ville, alors que les denrées alimentaires ont augmenté de plus de 10%, que le tarif de la cantine n'a augmenté que de 2%. Alors, on peut dire que 2% c'est encore dix fois trop, mais ce n'est que 2% par rapport au coût réel de 10%. Voilà un élément qui montre bien que nous ne sommes pas inattentifs à la situation des personnes, et notamment des familles amiénoises dont on sait bien, pour une bonne partie d'entre elles, qu'elles sont dans une situation financière difficile. De la même façon, vous avez évoqué la subvention du CCAS. Je suis désolé, mais vous verrez qu'en 2023, cette subvention, au contraire, a augmenté, et d'ailleurs, on l'a déjà évoqué lors d'une délibération, a augmenté particulièrement sensiblement, mais tout simplement la vie des projets et des actions est telle qu'à un moment, dans un

budget, cela se traduit par une baisse, et vous verrez, lors du compte administratif 2023, que cela se traduira par une hausse très importante. Voilà, je ne vais pas plus loin, je suis quand même très étonné parce qu'à vous entendre, Madame DESBUREAUX, il semblerait que finalement la politique que devrait mener la collectivité, c'est qu'il y ait 80% de logement social sur son territoire.

MME DELATTRE : On n'a pas dit cela.

M. MERCUZOT : C'est ce que j'ai cru comprendre.

MME DELATTRE : non on n'a pas dit cela

M. MERCUZOT : Sauf que justement, vous avez comparé les 30% de logements existants avec les 80% d'Amiénois qui pourraient demander à accéder à ces logements. Je conclus de vos propos qu'il faudrait que nous ayons la même proportion de logements. Voilà, je ne comprends pas ce type de propos.

MME DESBUREAUX : Je demandais juste un peu plus d'ambition.

M. MERCUZOT : Je ne pense même pas que cela corresponde au souhait des Amiénois eux-mêmes. Voilà.

MME FOURE : Je reviens quand même une seconde sur la question du nombre de logements sociaux. Je me le suis fait expliquer parce que, effectivement, nous avons des chiffres qui n'étaient pas nécessairement les mêmes. Donc, on m'a expliqué qu'il y avait bien 30% de logements sociaux dans notre ville, mais que ces 30% hébergeaient autour de 38 à 39% des habitants de notre ville, parce que, en réalité, les personnes logées dans les logements sociaux ont statistiquement un nombre de personnes vivant au foyer plus important que celles qui ne vivent pas dans les logements sociaux, ce qui explique cette différence. C'est donc 30% des logements, mais qui accueillent 38% des habitants. Du coup, quand on utilise indifféremment 30% ou 38%, on a raison, mais on ne parle pas exactement des mêmes éléments. Voilà, pour la bonne compréhension de tous. Je parle sous le contrôle de Véronique CLECH qui m'a expliqué cela récemment avec l'aide de David QUINT. C'est bien cela qui a été précisé. Je redis aussi à Monsieur VOULMINOT que la subvention que nous allons voter tout à l'heure, et probablement à l'unanimité d'ailleurs, pour le CSC Etouvie, est exactement celle qui a été demandée par le CSC pour faire le CAJ en août de cette année. Donc voilà. Et j'ajoute que c'est un engagement qu'avait pris Hélène BOUCHEZ au dernier Conseil municipal de faire en sorte que les enfants d'Etouvie puissent avoir un CAJ comme les enfants des autres quartiers, et donc nous traduisons en acte cet engagement pris le mois dernier. Il n'y a pas d'autres interventions sur le compte administratif ? Alors, je m'en vais, et je laisse Hubert de JENLIS présider.

Mme le Maire quitte la séance à 20h53 qui est alors présidée par M. de JENLIS.

M. DE JENLIS : Chers collègues, je pense que les débats ont eu lieu et sans transition je vous propose de mettre le compte administratif 2022 à vos voix. Y a-t-il des élus qui ne prennent pas part au vote ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU, Mme BECKER, Mme THEROUIN, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, M. BAIS et Mme NOUAOUR ont voté contre.

Madame le Maire revient en séance à 20h54.

MME FOURE : Merci beaucoup. Et avons-nous voté le compte de gestion en même temps ?

M. DE JENLIS: A mon avis, il faut que tu le fasses voter formellement.

MME FOURE : Donc je fais voter le compte de gestion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le compte de gestion est donc adopté et je passe la parole à Benoît MERCUZOT pour le point 9, Affectation des résultats.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF. EXERCICE 2022. AFFECTATION DES RESULTATS.

M. MERCUZOT : Très brièvement, il s'agit de reporter le résultat du compte administratif sur les excédents de fonctionnement et sur les résultats de fonctionnement reportés. Je peux vous donner les chiffres, mais je pense que l'on peut s'en passer.

MME FOURE : Je pense que c'est inutile, merci. Pas d'observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTE

Observations :

*Mmes BECKER, THEROUIN, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE ont voté contre.
M. DESCHAMPS, Mme BELLINA, Mme CHAUVEAU se sont abstenus.*

MME FOURE : Comme dans d'autres conseils municipaux, nous avons toute une série d'autorisations de programmes à présenter. Je propose donc que les adjoints qui ont plusieurs dossiers les présentent conjointement. Il s'agira pour chacun de ces dossiers d'approuver les opérations d'investissement au titre de la PPI 2022-2026, de m'autoriser à signer tous les actes en permettant la réalisation. Je serai également autorisée à solliciter tous les cofinancements potentiels auprès des financeurs éventuels.

10 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ACQUISITION DE GROS EQUIPEMENTS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

MME FOURE : La première AP que je vous présente concerne l'acquisition de gros équipements. Notre collectivité a besoin de renouveler sa flotte de gros équipements, voire d'en acquérir de nouveaux pour permettre aux services d'assurer leurs missions. Il s'agit là des véhicules

motorisés. Une AP de 1 million d'Euros a été approuvée et je vous propose d'affecter 350 000 € de crédits de paiement pour cette année.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ETUDES & TRAVAUX DE PREVENTION DES RISQUES D'EFFONDREMENT / CAVITES SOUTERRAINES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.

M. DE JENLIS : Le point 11 concerne les études et les travaux des risques d'effondrement liés aux cavités souterraines. Nous vous proposons de financer ces opérations par affectation de l'autorisation de programme dédiée, dont le montant global avait été voté, pour mémoire, à hauteur de 500 000 €. Pour l'année 2023, ce sont 125 000 € de crédits de paiement qui sont prévus. Je les détaille rapidement. Il y aura des études géophysiques de reconnaissance de certaines zones potentiellement à risque estimées à 80 000 €. Et nous avons également des travaux de comblement de la nouvelle cavité localisée au square Paul Gauguin, pour 30 000 €. Et enfin, nous prévoyons 15 000 € pour les imprévus.

MME FOURE : Pas d'observations ? Alors, je passe au vote pour la délibération n° 11.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU DE DEFENSE INCENDIE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.

M. DE JENLIS : Le point n°12 traite de l'autorisation de Programme « Travaux extension réseau eau défense incendie » qui avait été votée pour un montant total de 200 000 €. Nous vous proposons d'approuver la réalisation des opérations liées au remplacement et à la création d'environ 17 bouches et poteaux d'incendie pour un montant de 40 000 €. A titre d'information, nous précisons que l'extrémité de la chaussée Jules Ferry présente une zone où la pression et le débit du réseau d'adduction d'eau potable ont été identifiés comme étant insuffisants pour assurer une défense contre l'incendie de manière optimale. Une solution sera étudiée cette année sous forme d'aménagement d'une zone de pompage d'eau dans l'Avre. Les éventuels travaux d'aménagement de ce point d'aspiration seront budgétés sur l'année 2024. Voilà pour les points qui me concernent.

MME FOURE : Est-ce que c'est le même vote pour le point 12 ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

MME FOURE : Pour les points suivants, je passe la parole à Annie VERRIER.

MME VERRIER : Merci, Mme le Maire. Chers collègues, je vous propose d'évoquer les points 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 successivement.

Pour le **point 13**, il s'agit de valider l'autorisation du programme relatif à la modernisation des aires de jeux pour un montant de 450.000 € pour l'année 2023.

Le **point 14** concerne les travaux d'effacement des réseaux prévus rue Vaquette, rue de la 3e DI, rue Bouvines, et enfin rue Edouard Paris pour un montant de 200.000 € pour l'année 2023. Je vous précise pour votre parfaite information que le programme d'effacement des réseaux est établi pour accompagner principalement les travaux d'ENEDIS.

Pour le **point 15**, c'est un montant global de 1,9 M€ pour l'année 2023 que je vous demande d'affecter en crédits de paiement pour l'autorisation de programme relative à la modernisation et au déploiement de la politique d'éclairage public. Il s'agit particulièrement du remplacement des lanternes et des dispositifs d'allumage des armoires dans la cadre du dispositif Intracting, puis de la rénovation de l'éclairage de la rue Jean Bart, outre des travaux de mise aux normes et une marge pour les travaux imprévus qui pourraient apparaître.

Le **point 16** traite des opérations d'acquisitions foncières qui consistent principalement, pour l'année 2023, en la régularisation et la clôture des opérations en cours, pour un montant à ce jour de 428.610,69 €, auxquelles s'ajoute la préemption de l'année 2022 place Foch pour 331.760 €. Je vous propose également de financer ces opérations par affectation d'une partie de l'autorisation de programme "Stratégie foncière", pour un montant de 1.000.000 € pour 2023.

Pour le **point 17**, je vous propose de valider la programmation des opérations d'urbanisme et les aménagements urbains. Il s'agit pour une partie de l'aménagement de voirie de la rue de Grâce (aménagement et mise en sens unique de la partie urbaine) pour 125 000 €, rue de Longueville (déplacement de la statue SHP) pour 20 000 €, route de Rouen (aménagement de l'entrée de ville) moyennant 1 650 000 €, et une dépense de 80 000 € pour des prestations diverses non affectées aux travaux ou des études imprévues, soit un montant global de 1.875.000 €. L'autre partie concerne les aménagements des rues Gloriette, de Verdun, Monstrelet, Georges Beauvais, de l'Ours et de la Lune, la zone piétonne, le Boulevard du Jardin des Plantes, place Gambetta, pour un montant de 3.255.000 €.

Le **point 18** concerne l'autorisation de programme spécifique au document d'urbanisme dont le montant total est de 325.000 € et pour lequel je vous propose d'affecter 220.000 € aux évolutions du PLU. Les principaux investissements pour l'année 2023 portent sur la réalisation d'une 16^{ème} modification du PLU en vigueur, qui sera soumise à une évaluation environnementale et sur la poursuite de la révision générale du document d'urbanisme.

Le **point 19** traite de l'aménagement apaisé aux abords des écoles, pour un montant de 400.000 € que je vous demande de bien vouloir affecter en crédits de paiement pour 2023 ; sont concernés les abords des écoles Saint-Leu, La Vallée, Sainte Famille, Notre-Dame du Bon Conseil, Petit-Saint-Jean, Longpré et des Hayettes.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Mme DELATTRE.

MME DELATTRE : C'est pour le point 19. L'apaisement aux abords des écoles ne peut être qu'encouragé. Récemment, nous avons été interpellées par des parents inquiets sur ce sujet,

notamment sur l'école maternelle Jean Macé, quartier Sainte-Anne, où des incivilités se produisent au moment de venir ou de rechercher son ou ses enfants (exemple : voitures garées sur le trottoir ou en warning sur la route). La rue Jean Macé étant en sens unique, avec des stationnements sur le côté, les parents n'ayant pas de solution pour se garer font ce qu'ils peuvent, mais les parents à pied ou en vélo sont incommodés par les stationnements gênants, la pollution et autres incidents. Un enfant s'est même fait renverser, plus de peur que de mal pour lui, heureusement, mais il faudrait que cela cesse. Nous avons pris l'exemple de cette école car nous avons des cas concrets mais lorsque l'on passe devant les entrées et sorties de l'école aux heures de dépose et de ramassage scolaire, force est de constater qu'elle n'est pas la seule dans ce cas. Mettre en place l'apaisement de l'espace public devant les établissements scolaires permettant de sécuriser le cheminement des familles et limiter la pollution de l'air et la pollution sonore en mettant en place des rues en aires piétonnes ouvertes à la circulation locale en fonction des horaires d'entrée et sortie des classes, ceci pourrait être une solution parmi tant d'autres.

MME VERRIER : Oui, alors j'entends bien votre suggestion. Par contre, je vais revenir sur l'exemple que vous donniez de la rue Jean Macé qui est, en effet, une rue un peu complexe. Moi, j'en appelle à la civilité des parents. Cela veut dire qu'en effet si l'on ne peut pas se garer dans la rue Jean Macé, ce qui est le cas, on peut se garer dans la rue de Cottenchy, dans la rue Pointin, voire même, en effet, venir à pied ou venir en vélo cargo. Là, c'est aussi un travail à faire, à changer de mentalité et à ne pas déposer, comme le font encore certains parents, l'enfant devant l'école, et à mettre en danger par là même les autres enfants et les autres parents.

MME FOURE : Mais c'est aussi pour cela que nous mettons en place des aménagements aux abords des écoles justement pour empêcher le stationnement trop proche de l'entrée et j'invite à voir comment on peut faire en sorte que le directeur ou la directrice d'école sensibilise aussi les parents parce que ce sont les directeurs d'école qui sont les mieux à même, me semble-t-il, de passer le message aux parents. Mais je pense qu'il y a des actions de cette nature à mettre en œuvre. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Ma question porte sur le point 17, sur les autorisations de programme urbanisme et aménagements urbains, affectation des opérations d'investissement. Les montants sont énormes, on l'a vu, 1 875 000 €, 3 275 000 €. Alors moi, je me réjouis que l'on fasse des travaux pour maintenir notre ville en l'état. Je me pose cependant une question sur des points que nous voyons revenir de manière récurrente. Certains points où, quelques années après, il faut revenir dessus sur des travaux. Je vais prendre quelques exemples. Rue des 3 cailloux, il y a la fameuse fontaine. Vous nous en aviez parlé en disant qu'il y avait une forte déperdition d'eau et que cela nécessitait des gros travaux à venir, mais il y a déjà deux ans des travaux avaient été faits pour cette fontaine sur la rivière - je crois qu'on l'appelle comme cela - entre la place Gambetta et l'Hôtel de ville. Je pense à des gros travaux que nous avons faits dans le mandat précédent sur les luminaires du parvis de la gare. De manière récurrente, cela ne fonctionne plus, un coup ça marche, un coup ça ne marche plus. Est-ce qu'il y a une solution pérenne pour qu'une bonne fois pour toutes on règle ces problèmes ? J'ai des idées. Pour les lumières au sol, de par la fréquentation importante des camions lourds, je pense qu'il y a des règlements de voirie à reconsidérer. En tout cas, c'est embêtant de revoir ces sommes défilier comme cela année après année.

MME FOURE : J'entends ce que vous dites même si les dossiers que présente Annie VERRIER ne relèvent pas de ces sujets-là. Ce sont vraiment là des rénovations de voirie ou de l'entretien de voirie, donc on n'est pas exactement dans ce domaine-là. Quoi qu'il en soit, j'entends ce que

vous dites. Sachez que pour l'éclairage sur la place de la gare, par exemple, ce sont effectivement des camions qui ont abîmé cette installation, mais les camions qui ont fait les travaux pour autre chose et qui sont passés là alors que c'était interdit, en effet, et on a quelques difficultés après à retrouver la responsabilité des uns et des autres. Mais, effectivement, nous essayons d'éviter ce genre de chose parce que c'est effectivement assez désagréable. Je vous signale par ailleurs que quand nous pouvons intervenir auprès de l'entreprise qui est responsable de ces désagréments, nous le faisons. Exemple, sur la rue Saint Maurice où ce n'est pas le contribuable qui va payer mais, bien sûr, l'entreprise qui a mal réalisé les travaux. Peut-on passer au vote sur ces délibérations ? Je vais donc les mettre successivement aux voix.

13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES AIRES DE JEUX. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. EFFACEMENT DES RESEAUX. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION ET DEPLOIEMENT DE LA POLITIQUE ECLAIRAGE PUBLIC. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

16 - AUTORISATION DE PROGRAMME. STRATEGIE FONCIERE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. URBANISME ET AMENAGEMENTS URBAINS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

18 - AUTORISATION DE PROGRAMME. DOCUMENT D'URBANISME PLU. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT APAISE ABORDS DES ECOLES. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

MME FOURE : Merci. Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ pour les points suivants.

M. BIENAIMÉ : Merci, Madame le Maire. Je vais donc traiter les points 20, 21 et 22.

Le **point 20** concerne la réhabilitation du parc Saint-Pierre, avec une autorisation de programme pour l'année 2023 qui concerne la rénovation des terrains sportifs pour 600.000 € et la consolidation de la promenade des Jours et les premiers travaux sur les passerelles et les chemins dégradés pour 170.000 €.

Le **point 21** concerne une autorisation de programme qui concerne les travaux pour les espaces verts pour l'année 2023, avec trois parties. La première concerne le maintenant classique "Patrimoine arboré 1 nouvel arrivant 1 arbre" pour un montant de 400.000 €. La seconde concerne la "Nature en ville" avec la végétalisation des façades des bâtiments publics, des actions en faveur de la biodiversité, de l'éco-pâturage, et un aménagement éphémère, pour 75.000 € ; enfin, le "Jardin des Plantes" avec un accompagnement AMO et des travaux d'aménagement de la future passerelle pour un montant total de 155.000 €.

MME FOURE : Des observations ?

M. DESCHAMPS : J'ai entendu 75.000 € pour un aménagement éphémère.

M. BIENAIME : Non, 19.000 €.

M. DESCHAMPS : Ah oui, 75.000 c'était la totalité, c'est cela ?

M. BIENAIME : Oui.

M. DESCHAMPS : Donc 19.000 € pour ce que l'on verra cet été. Merci.

M. BIENAIME : Le point 22 concerne l'autorisation de programme du Plan Vélo Aménagements cyclables et petits équipements pour l'année 2023, soit un montant global de 1.000.000 €, afin de poursuivre l'objectif de sécurisation des carrefours et la mise en double sens cyclable des contre-allées de l'axe Beauvillé, les aménagements de la rue du Château Milan, la transplantation d'arbres sur l'avenue du Général de Gaulle, le boulevard Carnot et le mail Albert 1^{er} pour créer ou élargir les voies cyclables, acquérir des consignes à destination des faubourgs et intervenir ponctuellement sur le réseau cyclable détérioré par les nids de poule, par exemple.

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. REHABILITATION DU PARC SAINT-PIERRE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

21 - AUTORISATION DE PROGRAMME. TRAVAUX EN ESPACES VERTS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

22 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN VELO. AMENAGEMENTS CYCLABLES ET PETITS EQUIPEMENTS. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE se sont abstenus.

MME FOURE : Merci beaucoup. Nous passons aux points suivants avec Nathalie LAVALLARD.

MME LAVALLARD : Merci. Pour ma part, j'ai deux autorisations de programme à vous présenter, les points 23 et 24.

Le **point 23**, dans la continuité des actions menées en 2022, je vous propose d'approuver l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 650.000 € pour la réalisation des travaux relatifs à la modernisation des parcs de stationnement. Il est question d'assurer le diagnostic des ouvrages, le contrôle technique des études, les travaux sur les grilles d'aération, le transfert de vidéos surveillance des parkings, l'accessibilité du parking St Leu, la signalétique, le changement de groupe électrogène du parking de la Gare la Vallée et la mise aux normes des péages.

Le **point 24** concerne la Halle au Frais. Dès avant l'exploitation effective par Biltoki qui a été retenu dans le cadre de l'AMI, la Ville doit réaliser des travaux et dans ce cadre, une autorisation de programme est prévue dans la PPI. Aujourd'hui, je vous propose d'affecter des crédits de paiement pour l'année 2023 à hauteur de 350.000 € destinés aux études préalables.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Sur le point 23 on parle des parcs de stationnement. Ce n'est pas tout à fait en rapport, mais un petit peu. Vous avez reçu les préconisations du prestataire que vous avez fait travailler sur l'aspect global du stationnement en ville. Avez-vous une date à nous proposer ou savez-vous déjà quand vous allez nous faire une restitution de cette étude ?

MME FOURE : A la rentrée, je pense.

M. DESCHAMPS : En Conseil municipal ?

MME FOURE : Nous n'avons pas encore regardé dans quel cadre cela se fera, mais de toute façon, nous ferons en sorte que les conseillers municipaux, bien sûr, soient dans la boucle. Je vous propose de passer au vote sur ces deux points.

**23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. MODERNISATION DES PARCS DE STATIONNEMENT.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote
Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT,
DECAVE se sont abstenus.*

**24 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RENOVATION DE LA HALLE AU FRAIS. AFFECTATIONS ET
AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2023.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes DESBUREAUX, DELATTRE n'ont pas pris part au vote
Mmes BECKER, THEROUIN (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT,
DECAVE se sont abstenus.*

25 - CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE. PROGRAMMATION PERSPECTIVES 2. POLE NATIONAL CIRQUE ET ARTS DE LA RUE CIRQUE JULES VERNE. COMPAGNIE LA MACHINE. SUBVENTION.

MME FOURE : Je passe au point 25. Alors, il est mis sous mon égide, mais c'est peut-être Pierre SAVREUX qui le présente.

M. SAVREUX : Je peux le présenter, Madame le Maire, si vous voulez. Il s'agit simplement d'attribuer une subvention de 20.000 € à la Compagnie La Machine, qui a fait une représentation ce week-end dans le cadre de la Fête dans la Ville. Il s'agit tout simplement de régulariser un partenariat avec le Cirque Jules Verne, avec lequel il était entendu de prévoir une programmation de spectacles pendant la Fête dans la Ville dans le cadre de l'appel à projet "Perspectives". Nous n'avions pas pu le faire à l'époque puisqu'il nous manquait des précisions au moment du choix, notamment les devis définitifs. Il s'agit donc de régulariser cette situation et de remercier aussi le Cirque Jules Verne du rôle central qu'il a joué dans la construction de notre candidature.

MME FOURE : Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTION. 2^{EME} REPARTITION. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME FOURE : Afin de soutenir les associations qui organisent des manifestations présentant un intérêt public local et contribuant à rendre la ville toujours plus attractive, nous avons déjà validé le versement d'une première répartition de subvention à hauteur de 43.500 €. Il est ici question d'approuver le versement d'une subvention au profit de l'association Prémices pour un montant de 100.000 € pour l'organisation du festival Voyage au cœur de l'été. L'évènement a pour objectif, vous le savez, la découverte du patrimoine culturel à travers la gastronomie, l'artisanat et les musiques du monde et se déroulera au mois de juillet dans la cour intérieure du cloître Dewailly. Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BECKER, THEROUIN, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE Mmes DESBUREAUX, DELATTRE se sont abstenus.

27 - DEVELOPPEMENT D'UNE METHODOLOGIE DE RECHERCHE ET CARACTERISATION DE CAVITES SOUTERRAINES ADAPTEE A L'AGGLOMERATION D'AMIENS AVEC LE BUREAU DE RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE. CONVENTION.

MME FOURE : Le point suivant, Hubert de JENLIS.

M. DE JENLIS : Il s'agit de développer une méthodologie de recherche et de caractérisation de cavités souterraines adaptée à l'agglomération d'Amiens en partenariat avec le Bureau de Recherche Géologique et Minière. Comme vous le savez, il y a pas mal de risques de mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières de craie dans le sous-sol de la ville d'Amiens, et l'on fait un maximum de recensements depuis quelques années, mais la connaissance que l'on en a est loin d'être exhaustive. Certains documents d'archive mentionnent la présence de carrières de craie non répertoriées aujourd'hui, sans qu'il soit

possible de les localiser précisément sur le parcellaire contemporain. C'est pour cela que nous allons conventionner avec le BRGM, qui est un établissement public de recherche qui a développé une méthode d'investigation innovante sur la base d'études micro-gravimétriques permettant de détecter la présence de cavités souterraines en milieu urbain.

Nous vous proposons donc d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention avec le BRGM afin de tester cette méthode d'investigation sur 4 zones identifiées comme potentiellement intéressantes pour la connaissance de la collectivité, pour un total de surface de 26 045 m². Le coût total du programme s'élève à 148.200 € TTC, avec un financement de 80% de la Ville, soit 118.560 €. Et nous avons une subvention FEDER qui pourrait être sollicitée à hauteur de 20% au titre de l'objectif opérationnel spécialisé intitulé : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - REVISION DU PLU. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES.

MME FOURE : Le point suivant est présenté par Annie VERRIER. Je voudrais faire une introduction à ce point qui est, évidemment, extrêmement important pour notre ville. Au moment où nous débattons du Plan d'Aménagement et de Développement Durable pour le renouvellement de notre PLU, il me semble indispensable de vous préciser notre cap et la vision de notre ville. Depuis 2014, Amiens s'est réveillée, notre attractivité économique s'est développée par l'arrivée de nouvelles entreprises offrant de l'emploi, des logements et une amélioration de la vie quotidienne pour de nombreux Amiénois. Notre ville, considérée comme l'une des plus belles de France, est reconnue aujourd'hui par tous comme un modèle de qualité de vie. Depuis neuf années, notre attractivité retrouvée nous a permis de gagner 2 600 habitants, de compter 5 000 logements supplémentaires, et 1 800 jeunes scolarisés ou en apprentissage de plus. La proximité et la solidarité ont été également renforcées grâce à la mise en place de nouvelles actions en direction des aînés, des jeunes, et des Amiénois les plus précaires. Aujourd'hui, l'histoire d'Amiens, que nous écrivons à travers notre PADD, doit tenir compte de la période particulière que nous vivons au cœur d'un monde en transitions extraordinairement puissantes et rapides. Les transitions écologique, numérique, économique et sociale, bousculent nos habitudes et nos comportements. Elles accélèrent la transformation de la France, de notre ville, et rendent nos repères incertains. Elles offrent autant d'opportunités que d'inquiétudes, et elles nous conduisent à agir constamment en faveur du bien vivre des Amiénois.

Dans ce contexte particulier, quelle est la place d'Amiens et de sa métropole au sein de notre région, au sein de la France et de l'Europe ? Quels sont les nouveaux défis à relever pour préserver la qualité de vie de nos jeunes Amiénois et quelle ville devons-nous construire pour les Amiénois et les générations futures ? Voilà autant de questions auxquelles nous nous sommes efforcés de répondre collectivement depuis de nombreux mois. Vous le savez, Amiens a la chance d'être une grande ville à taille humaine, qui porte l'ambition d'être toujours plus attractive. Surnommée la ville idéale - ce n'est pas moi qui la surnomme ainsi, c'est Jules Verne, comme vous le savez -, Amiens concentre de nombreux atouts que nous devons conforter dans le futur pour garantir un développement harmonieux, un développement qui génère des emplois, un développement compatible avec la transition écologique et un développement en faveur de la réduction des inégalités sociales.

Concernant notre avenir, nous pouvons nous appuyer sur la présence fondamentale de notre université de plein exercice, de notre CHRU reconnu au sein de la région Hauts-de-France, et de nos grandes entreprises qui ont su se développer et créer des emplois. De son côté, notre action a notamment permis le déploiement de 43 bus électriques, la requalification de nombreuses rues, places et parcs urbains, la mise en service d'un réseau de chaleur innovant, l'accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite, la rénovation thermique des logements, l'aménagement de nouveaux quartiers concentrant des entreprises, des logements de qualité, dans un cadre paisible et verdoyant.

Dès le début de ce mandat, avec l'aide de mon équipe municipale, nous sommes passés à la vitesse supérieure. Prochainement, de nombreux panneaux solaires orneront les toitures de nos bâtiments publics. La rénovation du Marais des Trois Vaches, du parc Saint-Pierre, et la requalification complète du parc de la Hotoie à partir de 2024 permettront aux Amiénois de mieux profiter de ces poumons verts. Le passage de la circulation en ville à 30 km/heure au cours du mois de septembre prochain vise à mieux sécuriser les déplacements, à réduire le bruit dans nos rues et à faciliter la circulation dans un climat apaisé avec les piétons et les cyclistes.

Vous l'avez compris, à l'heure où nous réalisons notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dans le cadre du renouvellement du PLU, il est indispensable que nous partagions une vision commune sur l'aménagement de notre ville. Notre projet s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : conforter Amiens en tant que ville offrant une réelle qualité de vie à ses habitants.
- Axe 2 : développer une ville favorable à la santé, engagée dans la transition environnementale.
- Axe 3 : confirmer l'attractivité d'Amiens, pôle d'excellence et d'innovation au cœur des Hauts-de-France.

A travers la réalisation du PADD, nous réaffirmons notre volonté d'agir dans la proximité, la concertation et le dialogue avec les acteurs économiques et sociaux afin de tenir compte des attentes des habitants. Ce document stratégique affiche aussi notre engagement vers un développement de la transition écologique, favorable à la santé environnementale et à celle des habitants. Cela inclut la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, le renforcement des déplacements par le mode doux, la consommation alimentaire issue de l'agriculture bio et locale, et j'en passe. Enfin, notre PADD confirme le renforcement de l'attractivité du territoire comme l'une de nos priorités. Le positionnement d'Amiens au cœur de la région Hauts-de-France, entre Paris et Lille, est stratégique. Il doit nous conforter en tant que pôle d'excellence et d'innovation à l'échelle nationale et européenne.

Face au travail de concertation qui a nourri notre PADD, les nouvelles orientations stratégiques offriront de nombreuses opportunités de développement d'Amiens au service de tous les Amiénois. Je vous remercie et je passe la parole à Annie VERRIER qui va distribuer la parole à un certain nombre d'élus concernés par le contenu de ce PADD.

MME VERRIER : Merci, Madame le Maire. En effet, comme cela vient d'être évoqué, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PADD étant l'acronyme, est l'expression de la vision politique de l'avenir du territoire communal, et pour les dix prochaines années. Pour rappel, nous avons travaillé dans un premier temps sur le diagnostic territorial. C'était la

première phase de la révision du PLU, et le PADD va définir les orientations générales d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, qui va servir ensuite de fil conducteur à l'élaboration de la partie réglementaire du document, qui sera la dernière phase.

Quel est le contenu du PADD ? Il répond aux critères de développement durable et de renouvellement urbain, c'est-à-dire la protection, la mise en valeur de l'environnement, la gestion économe de l'espace, la mixité urbaine et la mixité sociale. Son contenu est réglementaire, il est défini par l'article L.151-5 du code de l'urbanisme. On va retrouver dans le PADD des orientations générales sur les politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et également la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques. Ces orientations vont aussi concerner, bien sûr, l'habitat, les transports, les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, le développement économique et l'équipement commercial, et enfin les loisirs.

Le PADD doit également fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Ceux-ci seront déterminés ultérieurement, dans la suite des études en lien avec la révision en cours du Schéma de Cohérence Territoriale, ce que l'on appelle le SCOT, du pôle métropolitain du Grand Amiénois. Le document joint au dossier, que vous avez peut-être ou j'espère lu, préfigure le futur projet d'aménagement et de développement durable. Et c'est donc ce document qui a vocation à servir de support au débat en conseil municipal.

J'en profite, à ce stade de mon intervention, pour remercier, d'une part, Vincent MASSART, qui est chargé du dossier, et puis Anne LEGRAND, Chef de service de l'Atelier Urbanisme, Architecture et Paysage. Tous deux nous accompagnent dans les différentes étapes de la révision du PLU et donc actuellement sur cette phase PADD. Comme l'a dit Madame le Maire, la phase diagnostic et maintenant la phase du PADD ont vraiment fait l'objet d'une concertation très importante, très riche. Nous nous sommes appuyés sur une dynamique participative. Il y a eu une réunion publique de présentation du diagnostic et du lancement de la démarche. Je rappelle qu'il y avait plus de 80 participants. Des ateliers ont également été organisés à destination du grand public, des acteurs de l'aménagement, plus d'une soixantaine de participants. Un questionnaire en ligne a reçu 314 réponses, ce qui est également significatif. Et 5 ateliers thématiques ont été réalisés avec les élus de la majorité en octobre 2022, ouverts aussi à la participation d'un membre des élus de l'opposition. Un séminaire de l'ensemble des élus de la majorité a eu lieu fin 2022. Et enfin, les membres de la Commission urbanisme ont pu avoir une réunion exceptionnelle qui a été organisée le 5 juin dernier, et l'ensemble de ces dispositifs et échanges - dont je vous remercie, chers collègues - et, évidemment, tout ce qui a été apporté par la concertation avec les Amiénois, ont permis de faire évoluer ce projet stratégique de façon partagée et concertée.

Madame le Maire a déjà évoqué les trois principaux axes, qui sont les axes fondamentaux sur lesquels nous allons ensuite débattre. Conforter Amiens en tant que ville offrant une réelle qualité de vie à ses habitants. Développer une ville favorable à la santé, engagée dans la transition environnementale. Et conforter l'attractivité d'Amiens, pôle d'excellence et d'innovation au cœur des Hauts-de-France. Donc, Madame le Maire, je pense que vous m'autorisez à passer la parole à quelques collègues avant que ce sujet ne soit débattu. Je propose de commencer par Nathalie DEVÈZE.

MME DEVEZE : Je voulais insister peut-être tout particulièrement sur les différents aspects mis en avant lors de la présentation du PADD, sur ses axes qui sont à la fois extrêmement généraux

mais également ambitieux. C'est le reflet vraiment du travail qui a été mené en amont et qui vise à présenter une ville dans laquelle il fait bon vivre tout en préservant la biodiversité. Et peut-être insister en quelques secondes sur l'aspect santé mis en avant dans un des axes. En effet, je crois que c'est le seul ou à ma connaissance très peu ont affiché, comme le nôtre, un axe santé, ce qui fait à la fois l'originalité et la particularité de notre PADD. Voilà ce que je peux rappeler assez brièvement avant de laisser la place à d'autres orateurs.

MME VERRIER : Florence RODINGER pour le deuxième volet.

MME RODINGER : Merci Annie. Le deuxième volet consiste à encourager la dynamique démographique et plus particulièrement encourager le développement d'une offre de logement, de services et de commerces de proximité attractive, permettant de maintenir et d'attirer des habitants à Amiens. Ensuite, anticiper un retour à la ville, notamment des familles, compte tenu du ralentissement du développement de l'habitat pavillonnaire en troisième couronne de l'agglomération. Et accompagner la dynamique démographique et de construction de nouveaux logements en réponse aux objectifs du PLH. Le troisième volet prévoit d'organiser un développement urbain résidentiel équilibré entre optimisation du tissu constitué, renouvellement urbain et nouveaux quartiers. Il se décline en quatre points : encadrer la réalisation de logements au sein du tissu urbain, constitué en cohérence avec les équilibres de densité, la morphologie et la qualité de vie des différents quartiers. Encourager la reconquête des logements vacants, notamment en centre-ville, en facilitant leur mise en accessibilité, l'amélioration de leur qualité, comme l'isolation par exemple. Accompagner les opérations de rénovation urbaine des quartiers, notamment de ceux bénéficiant du NPNRU, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Privilégier la livraison de logements au sein des ZAC : Gare La Vallée, Intercampus et Renancourt plutôt que dans les diffus.

Ensuite, la ville se doit de répondre aux besoins et au parcours résidentiel de tous par une offre d'habitat de qualité. Le premier volet vise à développer un parc de logements adaptés à tous les types de ménages et à tous les âges. Il s'agit de produire des maisons individuelles et de grands appartements confortables répondant aux besoins des familles, de privilégier la réalisation de logements modulables accompagnant les parcours de vie. Diversifier la production de logements à destination des séniors, comme béguinage, colocation, pensions de famille, programmes intergénérationnels. Lutter contre la division excessive des amiénoises, encadrer la production de petites typologies et ajuster la production de logements étudiants au besoin.

Le deuxième volet consiste à assurer une mixité sociale efficiente à l'échelle de la ville, et plus particulièrement à poursuivre le maintien du taux de logements sociaux au niveau d'équilibre défini par le PLH, soit un tiers pour le PLH 2021-2026. Il s'agit de garantir une mixité sociale et générationnelle équilibrée partout dans la ville, notamment favorisant l'accueil de propriétaires occupants au sein des quartiers d'habitat social, d'une part, et la réalisation d'habitat social au sein des quartiers qui en ont peu, d'autre part. Favoriser l'accession à la propriété, plus particulièrement les programmes d'accession aidée.

Enfin, le troisième volet prévoit de porter une ambition forte en termes de qualité de l'habitat, qui se décline en deux points : permettre la rénovation énergétique des bâtiments tout en préservant la qualité patrimoniale et architecturale, et poursuivre les actions engagées en matière de rénovation énergétique du parc de logements. Enfin, encourager la réalisation d'un espace extérieur privatif pour chaque logement.

MME LAVALLARD : Pour ma part, il s'agit ensuite de conforter les commerces, les services, et les

équipements de proximité dans une logique de ville du quart d'heure, d'accessibilité pour tous et d'adaptation aux enjeux climatiques. Le premier volet vise à conforter la structure commerciale de la ville et favoriser sa diversification. Il prévoit de favoriser la complémentarité entre les pôles périphériques de quartier et le centre-ville ; de conforter l'attractivité commerciale du centre-ville et de porter une attention particulière à la diversification des commerces ; de renforcer les places et secteurs d'animation tels que le quai Bélu et les marchés de plein vent, en veillant à la qualité de l'espace public ; de renforcer le commerce et les services de proximité dans tous les quartiers et mettre en place les conditions de leur développement.

Le deuxième volet consiste à conforter l'offre en équipements et services de proximité et, plus particulièrement, à poursuivre la mise en adéquation de l'offre en équipements de proximité avec la demande et les besoins, notamment au regard des ambitions démographiques et des projets. A moderniser et adapter les équipements de proximité aux enjeux climatiques en poursuivant leur rénovation thermique, dans un objectif de sobriété énergétique, la végétalisation des cours d'écoles, etc. Développer la pratique du sport dans les espaces publics au sein des quartiers et en bord de Somme grâce à des équipements en libre-service maillant le territoire. Développer la ville à proximité des réseaux existants ou dont les extensions sont programmées - réseaux d'énergie, d'adduction d'eau, de tout à l'égout, de communication numérique.

Enfin, toujours dans l'objectif de faciliter la vie quotidienne, le PADD a pour objectif d'accompagner la transition vers une mobilité décarbonée et apaisée. Le premier volet vise à apaiser la circulation dans les quartiers et, plus particulièrement, à affirmer la hiérarchisation de la voirie en favorisant les circulations et les axes structurants. A conforter la dimension piétonne du cœur de ville et apaiser les quartiers résidentiels en organisant les places des modes actifs. A développer des aménagements favorisant la cohabitation des différents modes de circulation permettant de développer des espaces conviviaux et sécurisés. A encadrer les livraisons et la logistique urbaine, notamment aux abords des polarités commerciales, imaginer des plateformes de distribution au-delà des boulevards intérieurs et privilégier des modes de livraison permettant d'en limiter les nuisances.

Le deuxième volet consiste à encourager le développement des mobilités actives et décarbonées, notamment en lien avec la mise en œuvre du plan vélo. Il s'agit de renforcer le réseau de mobilités actives entre Amiens et les autres communes d'Amiens Métropole, d'une part, et entre les différents quartiers, d'autre part. A affirmer la ville marchable pour tous en agissant sur la qualité et l'accessibilité des itinéraires piétons et de la zone piétonne. De promouvoir l'usage du vélo en développant de nouvelles voies entièrement dédiées, en améliorant la continuité, la qualité et le confort des aménagements cyclables et en déployant les dispositifs destinés aux usagers.

Le troisième volet prévoit de conforter l'attractivité du réseau de transport en commun. Il se décline en trois points. D'une part, continuer à renforcer l'attractivité du réseau - électrification de la 4^{ème} ligne de bus - et favoriser l'intensification urbaine à proximité des lignes structurantes. D'autre part, améliorer l'intermodalité en optimisant les pôles d'échange - gare, parkings, relais - notamment par la diversification. Enfin, mieux relier les nouveaux quartiers et secteurs les plus excentrés.

Le quatrième et dernier volet vise à organiser, développer et sécuriser le stationnement, notamment en dehors du domaine public. Il consiste à réorganiser progressivement l'offre de stationnement en dehors de l'espace public afin de redonner de la place à d'autres usages. A trouver un équilibre en termes de stationnement public et privé. A développer, faciliter et

sécuriser les stationnements vélo et autres modes de mobilité active.

MME VERRIER : Merci, chères collègues, et maintenant Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Merci Annie. Sur l'axe 2, qui concerne le développement d'une ville favorable à la santé, comme l'a dit Nathalie DEVÉZE, engagée dans la transition environnementale, il s'agit tout d'abord de faire preuve de sobriété dans l'usage des sols, des surfaces et des ressources. Le premier volet vise à limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles, et plus particulièrement à préserver les espaces naturels et agricoles. De privilégier le réinvestissement de foncier et de bâtiments vacants. D'envisager la renaturation d'espaces dans le cadre du recyclage foncier.

Le deuxième volet consiste à garantir la qualité et la quantité suffisante de ressources en eau, son usage économe, ainsi que l'efficacité du réseau d'adduction. Il se décline en trois points : être vigilant quant au type de fonctions et d'activités implantées à proximité des espaces naturels agricoles et des captages ; anticiper les besoins en matière d'assainissement et d'eau potable ; encourager la récupération et de privilégier la plantation d'espèces peu consommatrices d'eau.

Le troisième volet prévoit de poursuivre les actions visant la sobriété énergétique d'Amiens et de s'appuyer sur les ressources locales. Et il s'agit de viser l'autonomie énergétique de certains bâtiments, notamment les équipements publics ; de poursuivre la réhabilitation du parc de logements et d'encourager l'efficacité énergétique de l'offre nouvelle ; de mettre en œuvre la notion d'économie circulaire dans les projets en favorisant le recyclage, le réemploi, l'utilisation de matériaux bio-sourcés, géo-sourcés et locaux ; de s'appuyer sur les ressources locales pour développer des énergies renouvelables ; et de favoriser, bien évidemment, l'utilisation du réseau de chaleur.

Ensuite, il est question de poursuivre, de restaurer et de développer les continuités écologiques du territoire avec pour premier volet de renforcer les continuités écologiques, et plus particulièrement, de préserver les spécificités paysagères, support de biodiversité des espaces agricoles de plein-champs et de maraîchage. De préserver et valoriser les espaces naturels liés aux vallées de la Somme, de l'Avre et de la Selle. De mettre en relation la trame des espaces publics avec la Somme, l'Avre et la Selle et d'améliorer la végétalisation de leurs abords. Enfin, de diversifier les différentes strates de végétation (arbustives, arborescentes, herbacées) et les essences plantées afin de développer la biodiversité et de redonner une fonction écologique aux délaissés urbains et de favoriser ainsi le développement des espèces.

MME VERRIER : Merci. Isabelle SAVARIEGO.

MME SAVARIEGO : Comme cela a été mentionné dans l'axe 2 du PADD, qui s'attache à préserver les continuités écologiques du territoire par différents moyens, notamment le maintien des productions agricoles et alimentaires dans toute leur diversité, la mise en œuvre de cette orientation est réalisée dans le cadre du PAT, c'est-à-dire le Programme Alimentaire Territorial piloté par notre collègue Margaux, et dont nous connaissons toute la richesse et la qualité.

Il s'agit de maintenir une trame verte et bleue dont la richesse est reconnue au niveau international. Je ne reviendrai pas sur le succès du colloque Ramsar du début du mois ni sur le programme d'actions autour de la présence de l'arbre en ville.

L'axe 2 s'attache également à tenir compte des risques et de leur incidence sur la santé et le

territoire. Je ne voudrais pas tomber dans un catalogue sur les moyens, vous avez tous les éléments en détail dans la délibération, mais plutôt m'attarder sur la nécessité de réduire l'exposition aux nuisances environnementales qui ont des impacts sur la santé. Il s'agit, par exemple, de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air au travers du Plan Vélo, de réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de l'extension du réseau de chaleur. Nous renouvelons dans ce cadre notre soutien à l'action d'Atmo Hauts-de-France pour bénéficier d'une connaissance permanente de l'exposition des habitants d'Amiens Métropole.

MME VERRIER : Merci Isabelle. Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Le troisième axe s'intitule "Confirmer l'attractivité d'Amiens, pôle d'excellence et d'innovation au cœur des Hauts-de-France". Pour nous mettre en capacité de tirer profit des transformations économiques exceptionnelles qui sont en cours, nous devons être performants sur au moins quatre champs, que le PADD s'évertue à faciliter.

Le premier champ est celui de notre accessibilité. Nous sommes déjà à un carrefour européen, un carrefour autoroutier et un carrefour aéroportuaire de premier plan en Europe. Il nous manquait le ferroviaire, le TGV va largement le compenser dans les années à venir, à condition que nous sachions l'accueillir et nous structurer autour de cette arrivée. Et un peu plus loin, mais pas tellement, le canal Seine Nord nous permettra aussi d'être une place forte fluviale, sans oublier la 5G et ce qui suivra, ce qui est évidemment extrêmement important en termes d'infrastructures.

Le deuxième champ, c'est évidemment - et c'est sans doute le plus important - le PADD qui se met au service de la formation, de l'enseignement supérieur, de la recherche. On sait très bien que les emplois d'aujourd'hui, et de demain encore plus, vont se situer là où il y aura des universités, là où il y aura des centres de recherche. Et donc le PADD consacre une large part aux espaces qui touchent la vie universitaire, la vie étudiante, l'innovation, avec l'exemple concret de la Bibliothèque Nationale de France sur le site de l'ancien CHU qui, au-delà de la structuration de plusieurs quartiers qu'elle permettra, permettra également d'accueillir des chercheurs du monde entier et de tisser de nombreux liens avec la plupart des UFR Sciences humaines et sociales de notre université. Et je pense évidemment aussi à tous les espaces de coworking, d'accueil de startups, qui sont concernés par le PADD.

Le troisième champ doit nous permettre spatialement de valider notre stratégie économique, la réindustrialisation, décarbonée bien sûr, et à haute valeur ajoutée bien sûr, le positionnement sur nos filières d'excellence : la recherche en santé via notre CHU, dont parlait Madame le Maire tout à l'heure, le biomédical, l'énergie - on le dit tous les jours -, la révolution alimentaire avec l'arrivée d'Ynsect, les agro-ressources, le numérique sous toutes ses formes - y compris d'ailleurs dans les industries culturelles et créatives.

Pour formaliser cette stratégie, nous sommes au cœur du PADD, il faut évidemment du foncier, et vous savez que nous sommes dans une situation extrêmement critique en raison notamment du recours juridique sur Boréalia, qui nous empêche de candidater avec sérieux sur les nombreux projets nationaux et européens qui touchent à l'économie décarbonée. Nous améliorons l'espace industriel Nord, comme indiqué dans le PADD, sur Montières, sur les friches. Nous avons créé un comité de pilotage des friches, mais ce qu'il reste, les 40 ha de friche, ce n'est évidemment pas suffisant, voire souvent pas adapté aux projets qui peuvent circuler aujourd'hui et qui, du coup, s'installent sur d'autres territoires.

Dernier point, essentiel si l'on veut une croissance riche et durable de notre territoire, c'est le

renforcement par le PADD de notre rayonnement culturel, notre rayonnement sportif, notre rayonnement touristique, et puis également tous les efforts à consacrer sur le patrimoine paysager et bâti. Un seul exemple sur le patrimoine paysager avec le développement de nouveaux usages autour du fleuve Somme, faire évoluer la fonctionnalité des quais, encourager de nouvelles pratiques, permettre de mieux accéder aux bords de Somme, les parcourir, les franchir, les connecter et les intégrer à la multi-modalité - vélo, circuits touristiques, etc. Je vous remercie.

MME VERRIER : Merci. Thomas LHERMITTE pour terminer avant de débattre.

M. LHERMITTE: Merci chère collègue. Effectivement, je vous rassure, je suis le dernier. Je souhaite simplement insister sur le fait que tous ces points ont peut-être une trame transversale qui est l'aménagement. Donc je voulais insister sur le dernier champ de ce PADD qui est d'asseoir l'identité plurielle et innovante d'Amiens en permettant la réalisation de projets ambitieux, et je pense qu'il faut insister sur le mot ambitieux. Il comporte un premier volet visant à porter l'ambition d'un pôle gare innovant et rayonnant marqué d'une forte identité. On pense évidemment à la ZAC Gare La Vallée qui est en plein développement. Il faudra évidemment prendre en compte la liaison TGV Roissy-Amiens, qui devrait arriver d'ici 2025, pour développer un pôle gare attractif, qui puisse nous servir de vitrine et en même temps de prolongement du centre-ville, entre histoire et modernité. Il s'agit aussi de développer une polarité tertiaire, on le disait au niveau de la gare, administrative et culturelle d'importance à la signature architecturale affirmée et de qualité. C'est tout le travail que nous faisons autour de la halle et de la PIC , notamment avec notre collègue Pierre SAVREUX. Il nous faudra également resserrer les liens entre ce pôle économique et les autres pôles amiénois, puisqu'il ne s'agit pas de développer uniquement le quartier de Gare La Vallée.

Le deuxième volet consiste à réaliser des opérations de renouvellement urbain durables, ambitieuses et inscrites dans l'identité du territoire. Il s'agit de porter un objectif de reconquête et de recyclage vertueux des sites délaissés. On peut penser notamment à Whirlpool. Permettre la reconversion de l'Hôpital Nord, qui est aussi une sorte de friche industrielle, sous l'impulsion de l'implantation de la BnF, dont on va pouvoir profiter. Et justement d'en profiter pour promouvoir une mixité fonctionnelle entre logements, activités économiques, artisanales, culturelles, voire tertiaires. Penser les opérations de renouvellement urbain dans un souci de renaturation.

Le troisième volet vise à permettre la réalisation et la finalisation des nouveaux quartiers. Nous avons lancé énormément de chantiers et il faut maintenant passer à une phase de conclusion. Ils sont en train de prendre vie et il faut maintenant répondre à l'objectif d'attirer des entreprises innovantes à haute valeur ajoutée. C'est tout l'objectif de la ZAC Boréalia 2. Il faudra accompagner les dernières étapes de la réalisation de la ZAC Renancourt dans l'objectif de répondre aux besoins des familles, et accompagner les dernières étapes de la réalisation de la ZAC Intercampus, en lien avec le CHU et l'université d'Amiens, pour finaliser un quartier mixte exemplaire, bien relié au centre-ville et doté d'aménagement paysagers de qualité.

MME FOURE : Merci. Le débat est ouvert. Qui souhaite s'exprimer ?

MME DESBUREAUX : Merci Madame la Maire. Pour nous, le document commence très mal. Vous dites : Amiens s'est réveillée en 2014. Pardon ? La formule est malheureuse, même pour les élus de la majorité. Amiens ne s'est jamais endormie. Depuis la fin de la guerre, elle s'est relevée de ses ruines et n'a cessé d'évoluer. Si vous maintenez cette formule d'introduction, cela voudrait dire que vous-même et Gilles de Robien avez contribué à cet endormissement.

Pour nous, cette introduction est mal venue, et nous demandons à ce qu'elle soit amendée. Ce qui est frappant dans ce PADD, c'est la contradiction entre l'ambition affichée du zéro artificialisation, qui paraît incongrue étant donné votre projet pour Boréalia. Et ces contradictions nous traversent tous et toutes. Il y a aujourd'hui nécessité de réindustrialiser nos territoires, et ce sera l'un des enjeux du PLU. Il est là question de doctrine et de stratégie. Au lieu de consacrer nos meilleurs terrains à des boîtes à chaussures, il faudrait faire en sorte d'encourager la relocalisation et la réindustrialisation, encourager l'innovation et respecter l'environnement pour un autre type de croissance qui respecte l'emploi et la nature sans rester bloqué sur des schémas trentenaires. Et nous soutiendrons l'idée d'encourager les usines de batteries à s'installer sur notre territoire, et ce de la façon la plus vertueuse possible, sans condamner les terres agricoles propices à la mise en place de circuits courts, grand enjeu des années à venir également. Normalement, le PADD doit aider à lever les contradictions afin d'élaborer au mieux le PLU. Nous devons élaborer ici un document stratégique pour dix à quinze ans.

Autre sujet, celui des modes de déplacement. N4 électrique, Velam, le bus à haut niveau de service, semblent très bénéfiques pour nos prestataires de réparation lors des températures extrêmes, qu'elles soient en positif ou en négatif, en opposition au bas niveau de service proposé aux usagers et usagères qui voient leurs bus tomber en panne, engendrer des retards de passage avec des espacements de plus de dix minutes entre chaque passage, contrairement à ce qui était promis au départ.

Autre contradiction. Vous écrivez page 19 que la quatrième ligne BHNS sera électrifiée. Or, il nous semble que ce n'est pas le projet annoncé ces derniers mois. Nous avons cru comprendre que vous aviez fait le choix du biogaz. Sur la mobilité douce, nous nous réjouissons de voir arriver les garages à vélos ainsi que la volonté affichée d'enfin accompagner ce type de mobilité. Cependant, les volontés affichées sont encore trop floues et manquent de sérieux au vu de l'enjeu climatique lié. Amiens doit s'engager davantage dans ce projet qui nous concerne entièrement.

A propos de la ville du quart d'heure et du fait de concevoir une ville de proximité immédiate, c'est un concept idyllique de pouvoir habiter à proximité de tous les services afin de pouvoir gagner du temps et de vivre convenablement dans son quartier. Pour autant, vos actions depuis votre premier mandat ne semblent pas réellement en accord avec cette dynamique, entre quartiers désertés du marché des biens et des services et d'autres inondés des mêmes commerces. Nous en voulons pour preuve le centre-ville où les commerces ferment tandis que les fastfoods pullulent. Amiens a d'ailleurs été répertoriée dans un article de Capital comme seconde ville de France avec le plus de fastfoods, puisque 15,9% de ces restaurants appartiennent à cette catégorie. Les quartiers excentrés, par contre, voient une faible représentation de commerces, de biens et de services, comme par exemple Etouvie qui attend toujours son supermarché. Si cette proposition de la ville du quart d'heure nous accordera toutes et tous comme un but à poursuivre, il nous semble que vous allez pour le moment à contresens.

Enfin, sur la question des logements, vous affichez le souhait d'aménager une ville étudiante et innovante. Afin d'y remédier et de rendre service à nos plus de 30 000 étudiants et étudiantes, il nous semble très important de pouvoir travailler en étroite collaboration avec le Crous Amiens Picardie afin de proposer des logements étudiants à des loyers intéressants et à des endroits stratégiques, à une certaine proximité des lieux d'enseignement supérieur et de recherche, puisque là est la première des dépenses étudiantes. Le logement privé doit être minoré face au logement public puisqu'il devient de plus en plus compliqué d'assurer l'ensemble des dépenses

pour un ou une étudiant(e) lambda. A cela s'ajoutent des conditions de précarité des logements, des normes de rénovation qui causent les plus grosses factures d'énergie dans le privé et l'assistance amoindrie en cas de souci. Voilà quelques remarques sur ce PADD.

MME FOURE : Merci. D'autres interventions ?

M. BAIS : La question du stationnement est primordiale et c'est pourquoi nous aimerions y revenir. Un centre-ville piéton est une bonne chose pour la ville d'Amiens, et la circulation piétonne entre les commerces en toute tranquillité améliore nécessairement la qualité de vie. Cependant, et c'est normal, seuls les riverains ont été interrogés lors de cette concertation, mais nous ne devons absolument pas oublier les périurbains ou les personnes venant simplement pour la journée. Les zones commerciales désengorgent le centre-ville, mais ne doivent pas lui faire du tort. La réduction des places de stationnement en extérieur, la hausse des prix des parkings extérieurs et souterrains, œuvrent pour faire un contre-effet repoussoir. Concernant la fermeture de certains commerces, comme la Cave du Houblon en mars dernier, la raison principale évoquée n'a pas été la période Covid, la vente en ligne ou la concurrence, mais bien la difficulté du stationnement. Oui, la place de la voiture doit être réduite, mais pour la vitalité du centre-ville, son accessibilité par tous les moyens doit rester l'objectif.

Une ville sereine est une ville avec un plan d'urbanisme intelligent. Je pense que nous en conviendrons tous ici. Cela étant dit, une ville sereine est aussi une ville dans laquelle règne la sécurité. Il faut donc penser les quartiers en ayant en tête l'ouverture des espaces, l'éclairage public en soirée et dans la nuit. Une ville attractive est une ville vivante, oui, mais aussi une ville où la sécurité de l'espace public doit être accessible à toutes et à tous à toute heure. Incontestablement, encore une fois, cette réflexion s'applique au cœur de ville, mais aussi aux quartiers périphériques.

Sur le vélo, l'effort fait par la métropole pour encourager la mobilité douce est louable. Nous voyons de plus en plus de personnes à Amiens emprunter les moyens de mobilité dite douce. C'est évidemment positif. Si les Velam bénéficient d'un nombre de points de dépôt, de retrait, ce n'est pas la même chose pour les vélos personnels. Il est difficile de trouver des arceaux pour vélo à Amiens. Si nous souhaitons réduire la place des véhicules carbonés en centre-ville faisons en sorte de proposer plus d'emplacements de stationnement pour les autres modes de mobilité. Si l'on compte aujourd'hui 4 600 places vélo dans la métropole et que le plan vélo fixe pour objectif plus 300 places d'ici 2026, le compte n'y est toujours pas pour booster réellement la pratique des cyclistes.

La rénovation énergétique est un enjeu majeur, avec 25 000 logements privés énergivores à Amiens sur 75 000 logements privés au total. C'est probablement l'un des points les plus importants soulevés ici. Entre 2023 et 2026, la métropole s'est fixé comme objectif d'améliorer 3500 logements. Je sais que c'est une grosse somme engagée par la municipalité pour les années à venir, mais lorsque l'on voit l'ambition de ce PADD, ne peut-on pas y inscrire une ambition à la hausse en matière de rénovation énergétique des logements, des infrastructures publiques.

Concernant l'extension urbaine, notamment autour du quartier de la gare, les habitants du quartier Sainte Anne, Saint Pierre ou Henriville estiment qu'il ne faut pas construire davantage. Evidemment, nous partageons dans une certaine mesure cette idée. Pour autant, trop densifier les logements existants revient parfois à supprimer les îlots de verdure, les cours intérieures ou supprimer des places de parking pour y construire du neuf. Les autres quartiers les plus populaires ne doivent pas non plus perdre de leur essence sur l'hôtel de la gentrification. Des

efforts doivent être faits partout. Sur le quartier de la gare et l'arrivée du TGV, le rendez-vous ne doit pas être raté. S'assurer de la place d'une bonne offre de transport et d'un véritable hub en direction du reste de la ville et de sa périphérie, doit être l'objectif. Evidemment l'offre de bus existe déjà, mais le parcours doit être rendu encore plus simple et lisible pour les non-résidents ou nouveaux résidents de la métropole. Je pense ici particulièrement aux touristes et aux étudiants. Une sécurisation des abords de la gare, une végétalisation plus harmonieuse, pas seulement sur la petite place de la gare, et une meilleure communication sur les lieux incontournables de la ville, sont à envisager.

Enfin, si l'on souhaite voir s'installer des nouveaux sièges sociaux d'entreprises et dynamiser les différentes ZAC ainsi que les quartiers les accompagnant, il faut augmenter leur accessibilité et la rapidité avec laquelle on peut s'y rendre. Une densification du réseau de transport en commun peut être envisagée, ou bien tout simplement, sur le long terme, la valorisation de ces quartiers par l'implantation de services publics, de commerces de proximité et de logements familiaux.

MME FOURE : Merci pour votre contribution. Je réagis immédiatement, un peu à chaud, sur ce que vous avez dit. Je pense que nous partageons assez largement la teneur de vos propos. En fait, comment vous dire... Si l'on tenait compte de ce que disent ceux qui sont vraiment dans l'environnement, d'une manière un peu dogmatique, on nous dit qu'il ne faudrait construire aucun logement individuel et qu'il ne faudrait construire que du collectif, et qu'il ne faudrait que densifier et densifier partout, toutes les dents creuses de notre ville. Et nous, nous essayons de trouver un juste milieu. Nous comprenons bien la problématique environnementale, qui veut évidemment qu'il n'y ait pas d'étalement urbain. Donc, nous essayons de densifier la ville mais nous voulons rester dans une densification que je vais appeler raisonnable parce que nous savons bien aussi que les attentes des habitants sont, pour bon nombre d'entre eux, d'avoir une maison et de ne pas habiter en appartement et de ne pas nécessairement se retrouver dans une zone trop dense. Donc merci de cette contribution que vous faites et qui va vraiment dans le sens que nous partageons. Alain GEST a demandé la parole.

M. GEST : Merci Madame le Maire, mes chers collègues. Le PADD est, certes, une obligation légale liée à la révision de notre Plan Local d'Urbanisme, et on pourrait le considérer comme un exercice de pure forme. A y regarder de près, c'est un document qui offre la possibilité de se projeter bien au-delà de 2026. C'est aussi l'occasion d'expliquer ce qui inspire notre action au quotidien. Nos concitoyens veulent comprendre où nous souhaitons les emmener. Ils veulent mieux appréhender les motifs qui nous ont amenés ou qui vont nous amener à prendre telle ou telle décision. Il y a, bien sûr, me direz-vous, le temps électoral pour les éclairer, mais ce serait, de mon point de vue, bien prétentieux d'affirmer qu'ils se déterminent exclusivement à partir des programmes qui leur sont présentés. Le moment est donc propice pour faire œuvre de pédagogie pour justifier la déclinaison de nos objectifs. Depuis 2020, notre majorité a retenu trois axes qui commandent notre action publique au service des habitants : l'attractivité, la transition écologique, la participation des citoyens. Chacune a son sens, chacune a sa politique, chacune a ses succès, ses avancées, ses résistances et ses perspectives. Oui, Madame DESBUREAUX, je pourrais rajouter chacune à ses contradictions.

Je voudrais prendre quelques exemples pour illustrer mon propos et la trajectoire que nous nous fixons avec comme finalité, évidemment, le bien-être des habitants. En matière d'habitat, nous sommes conscients que la conjonction de l'absence de PLUI, de la diminution de l'artificialisation des sols et de la problématique de la mobilité, va amplifier un retour, déjà engagé, vers la ville. D'ailleurs, Madame le Maire, je ne sais pas si la ville d'Amiens a déjà compté 136 000 habitants dans son histoire, je ne pense pas, et c'est pourtant le cas

aujourd'hui. Nous savons bien qu'il faudra être plus sobre dans la consommation des espaces, et que tout conduit à proposer, Madame le Maire vient de le dire, de l'habitat collectif aux candidats au logement. Or, tous les sondages le démontrent, nos compatriotes aspirent à des maisons individuelles, si possible avec un jardin. C'est pourquoi nous prévoyons de favoriser, malgré tout, une réponse à leurs attentes, ou pour le moins de grands appartements familiaux. Je suis convaincu mes chers collègues qu'on ne peut pas proposer éternellement à nos concitoyens des sociétés dont ils ne veulent pas.

Depuis 2019, nous favorisons une mobilité décarbonée avec notre réseau de bus, même s'il est critiqué, et la mise en œuvre de notre Plan Vélo, et nous allons continuer. Mais satisfaire la population, ce n'est pas à nos yeux imposer un mode de circulation à ceux qui en préfèrent un autre. C'est proposer un mixte en s'appuyant notamment sur le progrès technologique, par exemple, des véhicules électriques. Tous les jours, des inventeurs, des ingénieurs, imaginent comment protéger l'environnement grâce à la modernité et aux progrès techniques. Et donc, nous, nous cherchons sur ce plan-là à faire cohabiter tout simplement les cyclistes, les automobilistes, les piétons et les adeptes des transports en commun.

La qualité de l'air est bonne à Amiens, je tiens à disposition de qui voudrait les connaître les statistiques que nous avons, fournies par Atmo, et je pense qu'il conviendrait de les faire paraître dès maintenant pour que les Amiénois sachent véritablement dans quelle atmosphère ils vivent. Cette qualité de l'air s'améliore même chaque année depuis dix ans. Certaines des décisions que nous avons prises, les bus électriques par exemple, sont mesurables et donc n'y sont pas pour rien. Cela nous encourage à continuer dans ce sens plutôt qu'en se réfugiant derrière une zone à faible émission qui punira les habitants les plus modestes qui n'ont pas les moyens de s'acheter un véhicule propre. Protéger ou créer des espaces de fraîcheur en développant encore les arbres, chers à mon collègue BIENAIMÉ, dans notre ville, est à l'évidence souhaitable au regard du dérèglement climatique. Et évidemment, préserver ce joyau que sont les hortillonnages et sa zone Ramsar tombe sous le sens. C'est pourquoi, en tant que Président de l'Association syndicale des hortillonnages, j'ai engagé une démarche avec l'Etat, les associations, visant à réglementer la circulation et les activités dans les rieux, ce qui permettra de respecter en même temps les 1 300 propriétaires des lieux. Mais l'objectif ne peut en aucun cas consister à transformer ce site en réserve alors que l'on doit continuer d'offrir la possibilité de visiter ces lieux magiques.

Ces exemples concernent l'environnement que nous avons choisi de prendre comme axe prioritaire. Mais l'attractivité que nous souhaitons toujours développer me fournit aussi les exemples de ce que nous voulons réussir. Lorsque nous candidapons, avec succès, pour obtenir que la BnF s'installe, avec ses archives de presse notamment, à Amiens, ce n'est pas une lubie, ce n'est pas un coup de com, c'est parce que nous mesurons ce que cette arrivée va apporter par ses liens avec l'université et la recherche, par exemple. Et notre devoir impérieux est de progressivement élever le niveau de formation de nos jeunes pour qu'un jour prochain nous puissions majoritairement attirer des entreprises à forte valeur ajoutée, qui seront convaincues de trouver les salariés nécessaires sur place. Et si nous considérons, comme Marc FOUCAULT vient de le rappeler, comme indispensable de disposer d'espaces de développement économique supplémentaires, c'est que nous voyons bien que les implantations industrielles nouvelles sont demandeuses d'espaces importants. Réindustrialiser sans le foncier nécessaire, c'est purement schizophrène.

Deux derniers exemples. Nous nous sommes battus pour enfin être une ville desservie par le TGV. C'est aussi pourquoi, dans le même temps, nous développons le pôle Gare, car la grande vitesse ferroviaire génère toujours de l'intérêt auprès des investisseurs potentiels, des habitants

nouveaux et des touristes. Et quand nous investissons dans une filière médicale comme GRECO, alors que ce n'est pas nécessairement dans nos compétences, c'est bien sûr parce que ces chirurgiens qui multiplient les premières mondiales le méritent bien, mais aussi parce que nous voulons croire à des développements prochains industriels liés à leurs découvertes.

Ce PADD évoque tous ces thèmes et aussi notre conception de la démocratie participative, à savoir la consultation des habitants, voire le choix qui peut leur être confié dans le budget participatif, par exemple. Mais la responsabilité du politique n'est pas seulement de répondre aux revendications de segments de la société, mais de faire partager à chacun une aventure commune qui dépasse leur propre personne. L'exercice est compliqué tant le PADD - et cela a été vu par certains, d'ailleurs - nous place sur une ligne de crête à l'intersection des attentes de nos concitoyens et de la vision que nous voulons imprimer, pour laquelle d'ailleurs les électeurs nous ont confié le soin d'accomplir le bien commun en leur nom. Mais l'avenir de notre ville l'exige, et c'est pourquoi ce PADD doit apporter l'éclairage nécessaire sur nos intentions.

MME FOURE : Bruno DESCHAMPS puis Julien PRADAT.

M. DESCHAMPS : Merci. En préambule, je voudrais rappeler que vous avez décidé d'exclure Amiens au Cœur des ateliers de préparation, que vous avez évoqués tout à l'heure, Madame le Maire. Je vous rappelle que nous avons été en triangulaire au deuxième tour, et qu'il y a deux oppositions au sein du conseil, il n'y a pas qu'une opposition, et que l'opposition de la NUPES n'est pas la même que l'opposition d'Amiens au Cœur sur bon nombre de sujets, et qu'avoir l'éclairage que d'un élu de la NUPES est restrictif et vous prive d'un autre éclairage, qui est celui d'Amiens au Cœur. Pourtant, le réchauffement climatique est là. C'est un sujet qui doit faire consensus, qui ne doit pas appeler à des débats politiques, qui doit être trans-partisan. D'ailleurs, sur des sujets métropolitains, Alain GEST invite régulièrement les élus des deux oppositions à participer à des ateliers. Cela vous fait rire, Madame le Maire, mais je constate qu'Alain GEST nous invite régulièrement à participer à des ateliers, par exemple sur la requalification des friches urbaines. Je regrette que la ville n'en fasse pas autant puisque ce sont ces divergences de points de vue qui enrichissent les décisions finales qui, de toute façon, vous reviennent, à vous l'exécutif, en fin de compte.

Sur le PADD, le sujet que vous venez d'évoquer longuement, qui est un sujet important de ce Conseil municipal, finalement il est bien votre PADD, il coche toutes les cases d'un PADD, les services ont parfaitement travaillé, ont analysé la situation, mais malheureusement, au final, après vous avoir vraiment écouté avec attention, il me semble un peu fade dans le sens où je pourrais assister au conseil municipal de Brest, à celui de Grenoble ou de Strasbourg, je pense que j'entendrais les mêmes grandes orientations. Je n'ai pas trouvé, à quelques exceptions près, de sujets qui font la particularité d'un PADD amiénois. Je n'ai pas trouvé cela.

Sur la dernière intervention d'Alain GEST, on note que chaque sujet est à prendre sous différents aspects, et je partage là aussi ce qui a été dit. Ce n'est pas tout blanc ou tout noir, il faut prendre en compte les réalités du terrain, les réalités économiques. Et c'est pourquoi ce PADD est un exercice finalement bien curieux. Il arrive là à la moitié de votre mandat. Dans deux ans et demi, dans trois ans, il y aura peut-être un nouveau maire qui arrivera, peut-être, peut-être pas. Mais si une nouvelle équipe arrive derrière, vous imaginez bien que ce que vous prévoyez dans ce PADD pourrait être largement modifié. C'est pour cela qu'en toute logique, ce document, ce plan, ne doit pas être politisé. Je regrette donc que vous ne nous ayez pas intégrés à ces ateliers, nous l'aurions fait de manière très constructive, comme pour la plupart des dossiers qui nous sont soumis.

MME FOURE : Julien PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Madame le Maire. Effectivement, c'est un document majeur de politique générale, donc d'orientation, et il est de qualité, il est bien fondé, il a pris la mesure des axes sur lesquels il faut agir. D'ailleurs, nous vous remercions de nous avoir invités à participer à la réflexion. Ce document donne les lignes conductrices en matière d'aménagement pour la ville, pour les quinze années à venir. En revanche, il va devoir se traduire dans un PLU, il va devoir se traduire dans des OAP, des Orientations d'Aménagement, et nous pointons ici quelques sujets, qui ont déjà été pointés par notre camarade de l'opposition et qui, forcément, amènent parfois des interrogations ou des contradictions, ou qui vont devoir passer de l'ambition à la traduction opérationnelle, et ce n'est pas toujours facile. Il y a donc certains sujets que nous souhaitons souligner. Vous en avez parlé, Madame le Maire, ainsi que Madame RODINGER, l'offre de logement qui doit répondre aux parcours de vie des habitants qui ne sont pas les mêmes, de 20 ans à 40 ans, à 80 ans, offre qui doit être diversifiée : bégainage, colocation, pension de famille, programmes intergénérationnels. C'est noté, c'est une bonne chose. Nous notons toutefois que l'outil "habitat participatif" n'est pas utilisé alors qu'il a été utilisé avec pas mal de succès dans de nombreuses métropoles, pour trouver preneur dans le logement collectif et donc répondre aussi à des aspirations qui pourraient être différentes si nous avions les modèles d'habitat collectif désirable pour éviter cette réponse un peu facile, quand vous dites que vous favorisez la petite maison individuelle, notamment pour les accédants à la propriété. Comme on ne peut plus étendre la ville, il est nécessaire de trouver le bon équilibre entre logement collectif de qualité, avec des espaces extérieurs qui, comme vous le dites, doivent être favorisés. Mais peut-être qu'à un moment donné, il faudra imposer l'espace extérieur aux logements collectifs. Et cette traduction va s'imposer dans le PLU et pour laquelle il va falloir continuer à débattre dans les mois à venir.

L'arrivée des matériaux biosourcés est une bonne chose, mais pareil, faut-il imposer un pourcentage aux promoteurs ou doit-on les laisser proposer eux-mêmes en pensant qu'ils ont a priori une proposition vertueuse. Voilà certains sujets qui vont devoir être travaillés par la suite. Sur la rénovation thermique des logements, on sait bien que ce n'est pas dans ce document que l'on va pouvoir trouver les leviers d'action pour lever les freins et être ambitieux sur le nombre de logements aujourd'hui annoncés. 1 000 logements rénovés, 3 500 dans la métropole par an, c'est modeste. Pour y arriver, il faut aussi des artisans, il faut aussi de la formation, etc.

Sur le cadre de vie, on a pointé, et cela ne nous a pas échappé, que la valorisation singulière de certaines vallées, coteaux et plateaux, notamment la vallée de Grace, entre en contradiction avec le projet de Boréalia 2 qui devra, s'il se met en place, être exemplaire en matière d'interaction paysagère. On ne sait pas trop comment cela va pouvoir se faire.

Sur la mobilité décarbonée et apaisée, on ne revient pas sur un bus que l'on souhaite voir fonctionner. Alain GEST a dit dans son intervention que le Plan Vélo cherche à concilier tous les modes de déplacement sans les opposer. C'est très bien, maintenant, on le répète, cela ne pourra pas se faire sans revoir la place de la voiture. Il y a un moment où il faut faire des choix, la chaussée n'est pas extensible. Comment la mobilité apaisée se traduira-t-elle dans les zones résidentielles ? Est-ce que l'on aura des zones 30 généralisées dans certains quartiers ou est-ce que l'on restera dans des zones plus localisées, notamment en centre-ville ? On peut aussi renouveler le souhait de voir des voies sécurisées pour les mobilités douces entre Amiens et la métropole, cela a été souligné dans le PADD, mais ce n'est pas inscrit dans le Plan Vélo 2022-2026. Sur la place des piétons, de plus en plus de collectivités élaborent des plans piétons. Ce serait une idée. C'est un outil pour rendre les villes plus marchables. La marche a été longtemps la grande oubliée des politiques en matière de mobilité tant ce mode de déplacement

paraissait être une évidence. Leurs besoins ont fini par être oubliés.

Sur la ville du quart d'heure, les habitants ont accès à tout ce qui est nécessaire en un quart d'heure de marche à pied ou en cinq minutes à vélo. C'est le pari de la proximité. On ne peut qu'être pour, cela a déjà été souligné ce soir, même si l'on observe que ce n'est pas le cas selon le quartier dans lequel on habite.

Développer une ville favorable à la santé, la transition environnementale. Il est beaucoup question de désimperméabilisation dans le PADD. Nous souhaitons souligner ici que c'est important pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans la nappe. Or, avec les sécheresses qui se succèdent et qui se succèderont de manière de plus en plus précoce, c'est un enjeu majeur, et il faut avoir une stratégie en la matière. Maintenir l'agriculture au sein de la trame urbaine pour développer des jardins familiaux est un sujet qui nous semble particulièrement important. Le Président du Syndicat des hortillonnages dit qu'il ne faut pas en faire une réserve muséale, je dirais, eh bien il faut continuer à avoir des projets agricoles sur les hortillonnages, et pourquoi pas continuer à préserver des terres entre Amiens et la rocade, peut-être les sacrifier ou préparer une agriculture non intensive pour l'avenir, pour en faire une ceinture nourricière, y planter des haies, des arbres, et préparer la terre à accueillir d'autres modes d'agriculture.

Enfin, sur le troisième axe, nous ne sommes pas les méchants écologistes contre l'emploi, nous partageons l'objectif de réindustrialisation, mais avec la volonté de s'assurer des types d'activités qui profiteront à la transition écologique. Oui, des usines de batteries, mais pas des entreprises qui délocalisent par la suite et profitent aux actionnaires et moins aux besoins du territoire. Sans oublier que 80% des entreprises ont moins de 20 salariés. Nous souhaiterions également plus d'emplois d'artisanat pour pouvoir travailler sur la rénovation énergétique que nous appelons tous de nos vœux. Voilà un certain nombre de sujets. Nous avons aussi noté que la culture se trouve au service du rayonnement d'Amiens et beaucoup sur les grandes maisons, beaucoup sur le centre-ville, mais ce n'est pas pointé dans le document comme étant une richesse culturelle dans les quartiers avec des multiples associations et compagnies artistiques qui font cette culture, laquelle doit être mise en avant et soutenue en permanence.

Dernier point sur les ZAC. Etant donné qu'il y aura moins d'artificialisation à l'avenir, moins de ZAC, la SEM pourra s'atteler à travailler à des multiplicités d'usages dans les quartiers, à de la poly-fonctionnalité, la renforcer dans les quartiers qui sont en déficit de cela, notamment à Renancourt ou dans certains quartiers de la politique de la ville. Merci.

MME FOURE : Merci. D'autres interventions ? Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Très rapidement car je sens bien que l'attention de chacun est en train de faiblir, mais quand même quelques remarques parce qu'il me semble bien que ce Conseil municipal ne ressemble pas exactement à tous les autres. En effet, sur les deux thèmes principaux, me semble-t-il, qui sont en train d'être traités, le premier la sécurité et cette fois le PADD, on sent bien, en tout cas dans les discours, que les lignes sont en train de bouger et on entend des mots qui ne sont pas forcément très habituels dans la bouche des uns et des autres. A propos de la sécurité, on entend dire par certains que l'on n'imaginait pas dire cela : tiens, peut-être qu'à un moment il faudrait plus de policiers à certains endroits etc. Et j'entends la même chose à propos du PADD, par exemple sur l'interrogation et sur l'équilibre qu'il s'agit de trouver entre la voiture et puis l'accès au centre-ville, notamment pour les habitants en périphérie, et la nécessité quand même de développer le transport en commun et les mobilités douces, etc. En réalité, si l'on peut considérer que finalement ce PADD développe des idées que l'on peut retrouver un peu partout, je voudrais souligner deux choses. La première, c'est que de toute

évidence nous avons des atouts que les autres territoires n'ont pas, et les autres territoires ont des atouts que nous n'avons pas. Donc, de toute façon, nous avons un territoire spécifique, et il me semble que ce PADD développe ces spécificités et permet de les renforcer. Je ne reprends pas les propos d'Alain GEST de tout à l'heure, notamment sur les développements en matière de santé ou autres.

Mais il y a aussi une particularité, me semble-t-il, qui fait que ce PADD n'est pas seulement constitué de grands mots, de grandes phrases, de grandes idées, et de grands objectifs, c'est la capacité que nous avons de faire. Et il me semble bien que sur cette capacité-là, nous avons déjà démontré un certain nombre de choses. Je voudrais juste l'illustrer sur la question de la politique énergétique. Parce que, quand même, aujourd'hui je pense qu'une collectivité ne peut plus se désintéresser de cette question de la politique énergétique. Il y a 20 ans, oui, c'était l'affaire des grands groupes et on n'avait pas à s'en soucier, mais on voit bien qu'aujourd'hui, c'est affaire à la fois de climat, de qualité de l'air, de mobilités douces, et même d'attractivité économique. De ce point de vue-là, nous avons montré depuis 2014 - ne vous en déplaise, ce n'est pas arrivé avant - que nous étions capables de développer de façon particulièrement volontariste un réseau de chaleur. Je ne reviens pas là-dessus, il y a plein de choses, et nous aurons l'occasion d'y revenir, mais je rebondis parce que tout à l'heure on nous a reproché d'avoir mis 3,5 millions pour le développement d'une ferme solaire. Eh bien je trouve que c'est... comment dire... inconséquent de nous faire ce reproche parce que, précisément, nous ne pouvons pas laisser aux grands groupes que vous critiquez tant la seule maîtrise du développement de l'énergie sur notre territoire. Nous devons être à leurs côtés, et en ayant 3,5 millions d'Euros dans le capital, je peux vous dire que nous pesons et qu'ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent parce que c'est notre affaire à nous. Et nous verrons se développer les panneaux solaires sur les toitures de nos bâtiments, à nous communes et métropole, mais également - et nous allons y travailler, et nous y arriverons - sur les bâtiments privés.

Je conclus par-là, puisque nous sommes capables de faire et puisque nous ne nous contentons pas des discours, et puisque j'ai entendu dire que les uns et les autres vous étiez finalement favorables à l'implantation d'usines de batteries, par exemple, pourquoi ne sommes-nous pas capables de nous asseoir autour de la même table pour traiter de cette question du recours sur Boréalia 2 dont nous vous avons dit et redit, et dont nous n'arrêtons pas de vous répéter, qu'il est en train de nous faire passer à côté d'une opportunité, à côté de plusieurs opportunités que l'on ne retrouvera pas. Alors, si vraiment vous êtes capables d'aller plus loin que les discours, asseyez-vous autour de la table et débloquons cette situation, et nous serons pleinement dans la logique du PADD. Il me semble fondamental d'être capables de cela aujourd'hui, pas dans six mois, pas dans deux ans, pas dans quatre ans, mais aujourd'hui. Merci.

MME FOURE : Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Juste pour compléter ce que vient de dire Benoît, je suis assez surpris d'entendre que notre PADD ressemble beaucoup aux autres. Et heureusement qu'il ressemble beaucoup aux autres parce que la problématique à l'échelle planétaire est la même pour tout le monde. Et, bien évidemment, notre PADD est très axé sur la problématique environnementale. Et si nous ne l'avions pas fait, on nous aurait reproché de ne pas avoir fait focus sur cette problématique. Donc, moi, je suis rassuré. Et même si nous faisons un peu comme les autres, nous faisons comme tout le monde, mais nous allons dans le bon sens.

Autre élément du PADD, la santé. Moi, je vous invite à aller voir les PADD des autres villes de France. Je ne suis pas persuadé de voir un axe, qui est notre axe 2, complètement ou partiellement axé sur la santé. Donc cela aussi est un élément important. Pour finir sur deux

petits points, qui sont un peu du détail, je voudrais insister sur l'histoire du logement collectif, les petits logements collectifs dont nous parlions tout à l'heure. Vous savez ce qu'il va se passer si nous n'offrons pas de petits logements collectifs ? Déjà, il y a une demande, et c'est bien aussi de pouvoir y répondre, mais les Amiénois vont ressortir d'Amiens, ils vont aller chercher des plus gros logements à l'extérieur d'Amiens, et leur bilan carbone sera encore plus mauvais puisqu'ils construiront de plus grosses maisons et se déplaceront encore plus tous les jours. Donc réfléchissons aussi non pas à l'échelle de notre ville, mais à l'échelle de notre territoire. Et dernier point de détail, lorsque l'on installe 350 arceaux vélo, ce ne sont pas 350 vélos qui vont se garer mais 700, puisque sur un arceau vélo, on peut installer au moins deux vélos. Merci.

MME FOURE : Merci. Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Merci, je vais être très court. C'est l'intervention de Madame DESBUREAUX qui me fait réagir, mais plutôt techniquement, même si je comprends qu'elle doit être assez mal à l'aise vis-à-vis des Amiénois qui cherchent un emploi aujourd'hui. J'entends l'argument : oui, certes il y a des projets de gigafactory, d'usine d'éoliennes, de panneaux solaires, etc. Je reprends ce que vous avez dit, je ne le travestis pas. Et vous dites : mais il y a des friches dans Amiens, donc ces entreprises, très bien, mais mettons-les là plutôt que sur des terrains agricoles. J'aimerais que vous ayez raison, mais sincèrement c'est impossible. On parlait du Comité de pilotage "friches", nous avons 4 grandes friches à Amiens, la plus grande ne dépasse pas les 20 ha, au total cela représente à peu près 60 ha. Vous savez que ProLogium s'est installé à Dunkerque. Quelle surface utilisent-ils ? 130 ha. Il y avait un projet, le Président GEST en a parlé l'autre jour, qui circulait tout à fait officiellement, sur des panneaux solaires. Nous étions dans le top 2, nous avons perdu à cause du recours. Nous étions sur 40 ha. Le problème, et nous n'y pouvons rien, c'est que les projets qui circulent aujourd'hui et sur lesquels nous sommes candidats... parce que notamment une vallée de la batterie s'est installée et que nous sommes idéalement situés, comme d'autres zones en Hauts-de-France, et légitimement, nous pouvons être candidats si nous avons des espaces. Ce sont des opérations à 30, 40, 50 ha, ce qui, à la limite, serait génial pour Boréalisa puisque nous artificialiserions beaucoup moins puisque nous aurions des espaces d'un seul tenant. Donc vous voyez, je voulais vous répondre juste techniquement. Nous ferons des choses sur les friches, nous ferons des choses sur Whirlpool, sur l'ancienne station d'épuration, mais les nouveaux projets dont nous parlons, ce n'est pas possible. Donc, soit nous les faisons sur Jules Verne, sur Boréalisa, sur d'autres terres agricoles qui n'existent pas encore, soit ils ne seront pas à Amiens, et il faut l'assumer, c'est-à-dire qu'il faut aller jusqu'au bout. Moi, je comprends que l'on soit jusqu'au-boutiste en matière d'écologie et que l'on se dise que l'urgence climatique est plus forte que cela, et tant pis si les 1000 emplois ou les 500 emplois ne viennent pas à Amiens. Mais il faut avoir à un moment une logique. C'est pour cela que j'ai préféré vous donner quand même quelques éléments techniques pour vous expliquer notre position, qui n'est pas une position idéologique, mais une position pragmatique.

MME FOURE : Merci Marc. Oui, je pense que c'est important effectivement, à l'occasion de ce débat sur le PADD, de rappeler notre positionnement, qui n'est pas du tout dogmatique, mais totalement pragmatique, c'est-à-dire comment faire. Je dis souvent : comment faire aussi pour emmener les habitants de notre ville sans les braquer. Parce que quand on va trop vite dans une direction, on risque de les braquer et d'obtenir l'inverse, et qu'ils ne soient plus du tout prêts à évoluer. Notre rôle est vraiment de leur montrer le chemin en les entraînant pour aller un petit peu plus loin que là où ils seraient allés spontanément. Et c'est notre démarche en matière de logements, c'est notre démarche en matière de déplacements, c'est notre démarche, par exemple, sur le vélo, sur les transports en commun, et sur bien d'autres sujets encore. Comment entraîner avec nous les Amiénois et leur raconter l'histoire de cette ville si particulière

parce qu'elle a une qualité environnementale tellement exceptionnelle. Je peux vous dire que les maires des quatre coins du monde qui étaient présents la semaine dernière lors de la rencontre des villes Ramsar nous l'ont dit. Ils étaient tous épatés par la qualité environnementale de la ville alors qu'eux-mêmes sont villes Ramsar. Donc, c'est vous dire. Donc voilà, comment fait-on pour continuer à garder cet atout exceptionnel que nous avons et emmener les habitants avec nous.

Deux petits points sur lesquels je voulais revenir. D'abord, Monsieur PRADAT, sur le 30 km/heure, je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos. Le passage de la circulation en ville à 30 km/heure, ce sera à partir de l'automne. Nous allons consulter les habitants pour voir quels sont les grands axes qui vont rester à 50 km/heure, bien sûr, mais les quartiers passeront à 30 km/heure. Nous avons consulté les comités de quartier, et ils ont été massivement favorables au passage à 30 km/heure. Donc, nous allons concrétiser cela et nous allons passer par une étape de consultation des habitants via internet pour qu'ils puissent nous dire quels sont les axes qu'ils pensent devoir laisser à 50 km/heure. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais je voulais en parler à l'occasion du PADD parce que c'est vraiment l'un des sujets, cela rentre complètement dans la démarche de ce que nous voulons faire de cette ville.

Et je ne sais plus lequel d'entre vous a parlé de la ville du quart d'heure en disant que ce n'était pas encore le cas. Je suis désolée, la ville du quart d'heure, c'est la ville qui permet d'avoir à un quart d'heure de chez soi, à pied ou à vélo, toutes les infrastructures dont on a besoin. Eh bien, nous sommes la ville du quart d'heure actuellement. Je ne vois pas de quartier dans lequel on est à plus d'un quart d'heure à pied ou à vélo de l'établissement scolaire de ses enfants, du supermarché, de tous les besoins. Même Etouvie, on n'est pas à plus d'un quart d'heure. Alors, entendons-nous bien, ce n'est pas satisfaisant et vous savez très bien que nous faisons tout ce que nous pouvons pour trouver un supermarché qui accepte de s'installer à Etouvie, et je dois dire que nous devons y mettre beaucoup d'énergie, mais je ne désespère pas que nous y arrivions. Cela fait quelques années que nous cherchons à le faire, jusqu'à présent sans succès, mais je ne désespère pas. Pour autant, même à Etouvie, on est à moins d'un quart d'heure de toutes ces activités. Je voulais juste indiquer cela, mais si vous voulez me faire dire qu'il y a des choses encore à améliorer, alors oui, évidemment, parce que parfois, un quart d'heure, c'est trop. Je passe la parole à Annie VERRIER pour la conclusion.

MME VERRIER : Merci, Madame le Maire, et puis merci chers collègues de vos apports. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit parce qu'il y a eu des choses, en effet, riches, et je pense que là, l'on sature un petit peu. Très synthétiquement, je pense qu'à la fois on peut respecter l'environnement, on peut valoriser les friches, et puis on peut favoriser le développement économique, tout cela ne me paraît pas contradictoire. La ville du quart d'heure, Madame le Maire vient de l'évoquer. Vous avez également évoqué les problèmes de stationnement. Je rappelle pour les gens venant de l'extérieur, nous avons la chance à Amiens d'avoir des parkings relais et d'avoir également des bus, et notamment des bus qui sont gratuits le samedi et, bien sûr, nous sommes ravis de voir les gens de l'extérieur qui viennent sur Amiens. Et s'ils souhaitent stationner dans Amiens, nous avons une offre de stationnement aujourd'hui qui n'est absolument pas incomplète, je veux dire qu'il y a possibilité de se garer. Je parle sous contrôle de mes collègues. Et il y a, bien sûr, la possibilité d'utiliser le vélo avec les 700 places qui vont être créées en plus au niveau des arceaux, comme l'a rappelé Bruno BIENAIMÉ. On peut à la fois densifier et permettre des espaces de respiration. Bien sûr, c'est très important, et la densification ne doit pas se faire au détriment d'une qualité de vie.

Vous avez évoqué le fait de prendre les réalités du terrain, les réalités économiques. Comme on l'a dit, nous sommes pragmatiques, c'est ce que nous avons fait, et nous avons surtout écouté

les citoyens, écouté leurs demandes, leurs besoins, leurs aspirations. Et ce document, en, effet, il est le reflet de ces aspirations. Je pense que c'est une qualité que l'on peut lui accorder, et comme il a été dit, c'est un bon équilibre. J'ai entendu, Monsieur PRADAT, votre remarque sur la culture dans les quartiers, parce que, en effet, nous n'avons peut-être pas assez mis l'accent sur cette potentialité que nous avons puisque nous avons également, dans les quartiers, vraiment beaucoup d'inspiration et beaucoup de force sur le plan culturel. Je pense que Pierre SAVREUX ne me démentira pas. En effet, nous allons le souligner davantage.

Nous avons la chance, Madame le Maire l'a dit en introduction, d'être une ville idéale. C'est une grande ville à taille humaine. Nous avons à la fois une dynamique de territoire et une attention portée aux personnes. Nous sommes aussi une ville, on pourrait dire, à la campagne, et c'est vraiment une potentialité importante en 2023. Je ne vais pas aller plus loin, mais vous remercier à nouveau de tous les échanges, vous dire que nous prenons, bien sûr, en note les remarques qui ont été faites, les propositions. Comme il a été dit, le PADD, c'est un temps d'étape, nous allons donc poursuivre la procédure avec la phase réglementaire. Dans ce cadre, des choses vont être proposées, mais nous resterons, bien sûr, dans une concertation importante avec les habitants, avec les partenaires institutionnels et professionnels, et puis aussi avec vos apports, chers collègues, notamment dans le cadre des commissions qui vont se poursuivre et permettre d'avoir un PLU au plus proche des aspirations et des besoins des habitants pour les dix prochaines années. Voilà, Madame le Maire et chers collègues.

MME FOURE : Merci. Donc, effectivement, le PADD, vous le savez ne se vote pas, nous faisons un débat simplement. Au moins à ce stade, tous les élus ont pu prendre la parole, s'exprimer. Qu'ils aient été associés ou pas aux commissions préalables, chacun a pu s'exprimer ici. Et le travail n'est pas terminé puisqu'il va se poursuivre jusqu'à l'adoption définitive du PLU qui va intervenir dans maintenant un peu plus d'un an, par étape, avec une première adoption avant enquête publique et une deuxième adoption définitive en fin d'année 2024, sauf erreur de ma part. Vous avez encore le temps de vous exprimer, bien sûr, sur ces sujets, et si vous avez d'autres contributions à faire, n'hésitez pas à les communiquer à Annie VERRIER. Merci à tous pour la qualité du débat. Annie va continuer avec le point 29.

DONT ACTE

29 - Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France. Requalification du CHU Nord. Approbation du cadre type de convention de mise à disposition d'immeubles et de la convention opérationnelle.

MME VERRIER : Il s'agit de la requalification du CHU Nord et de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France, d'approuver un cadre-type de convention de mise à disposition d'immeubles et de la convention opérationnelle. Afin de faciliter la réalisation du projet de requalification de l'ancien Centre Hospitalier Nord, l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens souhaitent associer leurs compétences et leurs moyens pour mettre en place un partenariat s'inscrivant dans le cadre de leurs orientations stratégiques et compétences respectives.

Je vous propose donc d'approuver la convention opérationnelle tripartite qui définit précisément les engagements des parties en vue de la réalisation de ce projet et, plus précisément, qui décrit la nature, la stratégie de l'intervention opérationnelle de l'EPF, le bilan financier, le périmètre et le calendrier de l'opération menée par ce dernier. Je vous demande également d'approuver le cadre-type de la convention de mise à disposition d'immeubles appartenant à l'EPF Hauts-de-France, dans l'hypothèse où la collectivité souhaiterait occuper certains

bâtiments non destinés à être démolis, durant la période de portage du foncier par l'EPF.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ?

MME DELATTRE : Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt la convention. Ce site, véritable couture urbaine entre les quartiers de Saint Leu, Saint Maurice et Amiens Nord, devra être ambitieux. Pour cela, il faudrait que la ville balaie déjà devant sa porte en investissant réellement le site de la Citadelle : mauvais état des murailles, impression d'abandon du parvis et pourtours, rien sur la mémoire de la Résistance. Le site est sous-exploité. Lorsque l'on compare avec celle d'Arras, c'est un peu triste. Faisons déjà fonctionner la Citadelle en la valorisant et faisons-lui jouer tout un rôle urbain en tant que site prestigieux. Sur le projet de requalification, vous visez deux tiers de logements en promotion privée, en propriétaires occupants, et un tiers maximum de logements sociaux, car vous nous dites que celle-ci est déjà suffisamment développée sur les quartiers Nord. Pourtant, ici encore, nous ne partageons pas votre analyse. On sait que 80% des habitants d'Amiens sont éligibles au logement social. On sait également qu'une petite frange d'entre eux fait des demandes d'accès aux logements sociaux et que les délais de traitement et d'attribution de ces logements sont très longs, au vu du peu de logements disponibles. S'il est vrai que l'on retrouve une plus forte proportion de logements sociaux dans les quartiers Nord d'Amiens, il n'y a aucune raison rationnelle de limiter la construction et l'accessibilité à ceux-ci. Ces logements sont occupés et pour la plupart sur une longue durée. On constate donc que le logement social fonctionne bien. Pourquoi proposer en pleine période d'inflation la construction de logements privés qui seront plus coûteux pour un particulier ? Nous ne cessons de le répéter à chaque conseil, la Mairie doit s'engager activement dans l'accompagnement contre l'inflation de ces usagers et usagères. Nous soutenons l'idée de mixité sociale dans tous les quartiers d'Amiens tout en répondant au besoin urgent des habitants.

Il serait d'ailleurs important de travailler ici en étroite collaboration avec le Crous Amiens Picardie afin de proposer des logements étudiants innovants, comme des colocations, par exemple, que les étudiants semblent apprécier, pour les quelque 6 000 étudiants du pôle Citadelle qui recherchent des logements à proximité et à bas coût. Une véritable réflexion sur les modes de logement et d'habitation innovants pourrait avoir lieu ici. C'est d'ailleurs en ce sens que nous vous proposons de siéger à la gouvernance du projet au sein du comité de pilotage. L'opposition doit pouvoir participer à l'arbitrage des orientations du projet, à garantir la bonne exécution des engagements contractuels fixés à la convention opérationnelle.

MME FOURE : Mais, Madame DELATTRE, nous n'en sommes pas là. C'est vraiment la convention opérationnelle pour permettre à l'EPF d'intervenir et d'ensuite rétrocéder le site à la BnF, et en même temps de rétrocéder l'autre partie à la ville. Donc, nous avons bien le temps d'examiner le contenu de ce que nous allons faire sur le site l'Hôpital Nord. Nous aurons l'occasion d'y revenir de manière précise ici, en conseil municipal. N'ayez absolument pas d'inquiétude.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE. RETROCESSION D'EMPRISES FONCIERES PAR LA SANEF.

MME VERRIER : Le point suivant concerne la délimitation du domaine public autoroutier concédé, la rétrocession d'emprises foncières par la SANEF. Les travaux de construction de l'autoroute A16 déclarés d'Utilité Publique et Urgents par décrets du Conseil d'Etat en date des 21

décembre 1990 et 22 juillet 1992 ont été confiés à la société SANEF. Pour permettre leur réalisation, cette dernière s'est rendue propriétaire des terrains nécessaires à la construction de l'autoroute pour le compte de l'Etat. Depuis, l'autoroute A16 a fait l'objet d'un plan de délimitation du domaine public autoroutier concédé établi par un géomètre expert afin d'identifier les emprises foncières inutiles au contrat de concession lesquelles sont alors soit librement aliénées par la SANEF, soit rétrocédées aux communes, si celles-ci sont établies sur leur territoire et affectées à leur domaine public.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la rétrocession dans le parc communal des parcelles listées dans l'annexe à la délibération présentée.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - ETOUVIE. ILOT SUD. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ASSIETTE FONCIERE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT.

MME VERRIER : Le point suivant concerne la désaffectation et le déclassement d'une partie de l'assiette foncière du programme d'aménagement. Dans le cadre de l'aménagement urbain de l'îlot sud, situé dans le quartier d'Etouvie, il est prévu la viabilisation et l'équipement par la ville de plusieurs lots à revendre en vue de la construction, par différents opérateurs, de 80 logements. Suite à la démolition d'une partie de l'ensemble scolaire de l'ancien village des écoles d'Etouvie et au retrait des équipements sportifs, je vous propose de ne plus affecter les parcelles cadastrées section IT n° 837p, 372, 490p, 810, 373, 374, 375, 309, 308, 307p, 376, 294, pour une superficie totale de 21 960 m² au domaine public de la commune d'Amiens.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - AMSOM. AMENAGEMENT DU SECTEUR PIGEONNIER. NPNRU. AUTORISATION DE DEPOT ET DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

MME VERRIER : Le point suivant concerne l'AMSOM et l'aménagement du secteur Pigeonnier, avec une autorisation de dépôt et demandes d'autorisations administratives de construire. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'Amiens Métropole et dans un objectif de reconquête globale du cœur du quartier Nord, une opération d'aménagement sur le secteur du Pigeonnier implique la démolition de trois immeubles de logements en locatifs sociaux, à savoir le Grand Mozart, propriété de Clésence, le Grand Messenger et le Grand Couperin, propriétés de l'AMSOM. Les emprises ainsi libérées seront destinées à la réalisation du nouveau quartier, composé majoritairement d'une offre de logements en accession à la propriété et d'une activité économique pour laquelle la prospection est actuellement en cours.

En collaboration avec le groupe de maîtrise d'œuvre ATTICA-MAUGNARD, plusieurs scénarii de reconstruction du secteur ont été émis par l'AMSOM et des îlots seront ainsi constitués, non seulement de foncier propriétés de l'AMSOM, mais également de parcelles appartenant à Amiens Métropole et à la Ville d'Amiens. Pour permettre la mise en œuvre de l'opération, l'AMSOM a proposé d'acquérir environ 10 753 m² auprès de la ville d'Amiens moyennant l'Euro symbolique, dont les principes ont été déjà entérinés par un avenant à la convention de groupement. S'agissant du calendrier de ces opérations et compte-tenu de leurs enjeux à l'échelle du quartier, la convention NPNRU a déterminé un démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2024 avec, en sus, les livraisons attendues pour le 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2026.

Aussi, je vous propose d'autoriser l'AMSOM à déposer toutes demandes d'autorisations administratives d'urbanisme sur les parcelles cadastrées CL n° 126, 175, 212, 250, 258, 268,

278 et 282 sises rue Maurice Ravel, rue Messenger et rue Couperin. L'AMSOM envisage, en effet, un dépôt des permis de construire fin juin-début juillet 2023 et le lancement d'un marché de travaux pour l'automne, permettant ainsi le respect du calendrier et des engagements fixés par la convention NPNRU.

En outre, préalablement à toute opération de cession et à l'obtention de ces permis de construire, je vous propose d'approuver les principes de désaffectation de ces terrains et leur déclassement du domaine public et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. PRADAT : Une petite explication de vote car comme Madame DELATTRE l'a rappelé, pas mal de gens à Amiens Nord veulent habiter Amiens Nord. Il y avait 480 logements collectifs. Il y a un programme sur 117 logements dont 89 maisons en accession. Pour nous, c'est disproportionné dans l'équilibre dont nous parlions tout à l'heure, même si elles trouveront certainement preneurs très facilement. Nous allons nous abstenir sur cette délibération.

MME FOURE : Je précise simplement que ce sont vraiment les conditions posées par l'ANRU de ne pas reconstruire sur place des logements sociaux. C'est vraiment la condition sine qua non pour obtenir de la mixité sociale. Cela suppose donc que les logements démolis soient reconstruits ailleurs et c'est bien ce qui est prévu. Cela méritait d'être dit dans cette enceinte.

Mmes BECKER, THERQUIN, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE Mmes DESBUREAUX, DELATTRE se sont abstenus.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - EDF. ENEDIS. DEVELOPPEMENT ET EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS. ANNEES 2023-2026. INTEGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT ET PARTICIPATION FINANCIERE D'ENEDIS AUX TRAVAUX AMELIORANT LA QUALITE DE LA DISTRIBUTION ET L'INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES OUVRAGES DE LA CONCESSION. CONVENTION. AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION.

MME VERRIER : Le point suivant concerne EDF ENEDIS. Il s'agit du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et le programme pluriannuel d'investissements pour 2023-2026. Un contrat de concession pour le service public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire a été signé par la ville d'Amiens, Electricité de France et ENEDIS le 5 juillet 2019 et ce, pour une durée de 30 ans et avec une date de prise d'effet au 11 juillet 2019.

La direction régionale d'ENEDIS projette, avec la collectivité, de préparer ensemble l'échéance de revoiture en 2024 du contrat de concession, notamment pour négocier son adaptation aux nouveaux enjeux de distribution électrique. Dans l'attente de ces évolutions, le contrat de concession de 2019 comporte notamment un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2A le programme pluriannuel d'investissements pour la période 2019-2022 de la collectivité.

Je vous propose d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de concession qui vise à intégrer à celui-ci le programme pluriannuel d'investissements de la période 2023-2026.

En outre, conformément à l'article 8 du cahier des charges de concession, le montant et les modalités de versement de la contribution du gestionnaire du réseau de distribution au financement de travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement sont déterminés d'un commun accord. Amiens a, par ailleurs, réalisé un projet d'effacement du réseau public de distribution d'électricité situé rue des Quatre Lemaire, achevé fin 2022. Ce chantier a été mené sous sa propre maîtrise d'ouvrage.

Je vous propose ainsi d'approuver la convention de régularisation relative à l'application de l'article 8 portant sur la participation financière d'ENEDIS aux travaux d'intégration des ouvrages de sécurisation des réseaux rue des Quatre Lemaire pour un montant de 29 222,50 € HT sur les 73 056,07 € HT du montant total.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE. ACTUALISATION DES TARIFS.

MME VERRIER : Le point suivant concerne l'actualisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure puisque la Ville d'Amiens taxe toute publicité, enseigne et pré-enseigne au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Les tarifs sont fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales et dépendent de la taille de la collectivité et de la superficie exploitée du support publicitaire. Chaque année, ces tarifs, dits maximaux, sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. Le tarif maximal de référence pour l'année 2024 s'élève à 23,30 €/m² pour les communes ou EPCI dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants et inférieure à 200 000 habitants.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à fixer ces tarifs à 22,30 €/m² pour 2024, sachant que la dernière revalorisation date de juin 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Le tarif maximum est 23 € et tu proposes 22,30 €, c'est bien cela ?

MME VERRIER : Voilà, nous avons décidé de ne pas aller au maximum alors que nous aurions pu aller à 23,30 €.

MME DESBUREAUX : Nous espérons que cette taxe sera mieux appliquée que la législation sur l'éclairage nocturne des enseignes. En effet, depuis le 7 octobre 2022, la législation nationale indique que la publicité lumineuse, les pré-enseignes lumineuses, les vitrines de magasins ou d'exposition, l'éclairage intérieur des locaux professionnels, doivent être éteints de 1 heure à 6 heures. Le règlement local de publicité a été plus ambitieux et a fixé les horaires de 23 heures à 7 heures. Or, force est de constater que cela est peu respecté par les commerces. Il suffit d'une balade nocturne rue des 3 Cailloux pour le déplorer. Au Conseil de janvier, suite à une question de notre collègue Ismaël BARA, il avait été annoncé qu'une lettre serait envoyée aux commerçants. Elle n'a visiblement pas eu de grande efficacité. Qu'a-t-il été fait depuis afin d'encourager les commerces à respecter la législation ? Envisagez-vous des mesures plus coercitives comme l'a fait la ville de Tours, par exemple, en contrôlant et mettant en demeure les commerces hors la loi ? Au-delà du respect des règles établies, la question de l'éclairage des enseignes et commerces la nuit soulève plusieurs problèmes. Cela relève de la pollution visuelle, elle nous prive de la vue des étoiles, elle peut impacter le rythme circadien des

habitants et habitantes, et elle est aussi la cause d'extinction d'insectes, de troubles de la migration et de la reproduction des oiseaux et chauves-souris. Enfin et surtout, quelle utilité pour cette publicité nocturne comparé aux nuisances qu'elle provoque ? Cela fait plus d'un an que le nouveau règlement local de publicité est en œuvre, ne serait-il pas temps d'agir concrètement afin de rallumer les étoiles en faisant éteindre les commerces la nuit.

MME FOURE : Effectivement, nous avons envoyé une lettre aux commerçants. Cette lettre a eu un effet chez la majorité d'entre eux mais pas tous, c'est tout à fait exact. Et donc, nous sommes actuellement en train de rencontrer les commerçants sur un certain nombre de sujets, et j'ai souhaité que l'on aborde ce point avec eux pour les sensibiliser de nouveau, puis une nouvelle lettre sera envoyée pour qu'ensuite nous passions à une contrainte plus forte, puisque l'on peut aller, le cas échéant, jusqu'à une verbalisation, comme vous le savez. Voilà ce que je pouvais vous apporter comme élément de réponse.

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme CHAUVEAU ont voté contre.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - ESPACE CITOYENNETE. ASSOCIATION FLASH OUR TRUE COLORS. PERMANENCES. CONVENTION.

MME BEN MOKHTAR : Ce point concerne un nouveau service proposé par l'Association Flash our True Colors et qui vient compléter l'offre proposée à l'Espace Citoyenneté.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'association Flash our True Colors lui permettant de disposer, à titre gracieux, de créneaux d'occupation au sein de l'Espace Citoyenneté pour assurer des permanences d'accueil, d'écoute et d'accompagnement de ses usagers ou de toute autre personne rencontrant des difficultés qui rentrent dans le champ de compétence de l'association. Ces permanences se dérouleraient dans un des bureaux de l'Espace Citoyenneté chaque dernier vendredi du mois toute la journée. Cette convention sera applicable jusqu'au 31 décembre 2023 et sera renouvelable par tacite reconduction en année civile dans la limite de 3 ans.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - 27^{EMES} RENCONTRES VELO & TERRITOIRES. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. BIENAIME : Il s'agit des 27^{ème} Rencontres Vélo & Territoire et d'une convention de partenariat. L'Association Vélo & Territoires organise les 27^{èmes} Rencontres Vélo & Territoires à Amiens les 4, 5 et 6 octobre prochains. Dans ce cadre, le département a été choisi par l'association comme collectivité « hôte », ce qui signifie qu'il a en charge toute l'organisation matérielle de l'évènement. Et pour ce faire, le département nous a contactés et a aussi contacté la métropole de manière à ce que nous puissions travailler avec eux et conventionner. La ville s'engagera, entre autres, à prêter des locaux comme la salle Dewailly, le Cirque, ou le Coliseum.

Je vous propose d'inviter Madame le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

**37 - DELEGATION NATURE EN VILLE, SANTE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET PROMOTION DU VELO.
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. ANNEE 2023.**

M. BIENAIME : Il s'agit, pour l'année 2023, de subventions accordées à trois associations. Ces subventions rentrent dans le cadre du Pacte pour la Transition Ecologique. Les actions sont l'entretien et l'animation du jardin Oasis pour le Comité de Quartier Saint Pierre, pour un montant de 500 € ; 4 journées thématiques ouvertes au public sur l'écologie au jardin pour l'association Jardin du Bout de la Rue pour un montant de 300 € ; la création d'une haie fruitière et mellifère pour l'association Les Terrasses des Bords de Somme pour un montant de 4 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

**38 - ESPACE SANTE MAURICE RAVEL. MISE A DISPOSITION DU MATERIEL DU CABINET DENTAIRE.
AVENANT N°1.**

M. BIENAIME : Il s'agit de la mise à disposition à l'Espace santé Maurice Ravel du matériel du cabinet dentaire, avec un avenant. Nous avons conventionné la mise à disposition du matériel qui avait été approuvée lors du Conseil municipal du 8 juillet 2016, contractualisant le prêt et l'entretien du matériel installé dans le cabinet dentaire avec la Mutualité Française Somme et Oise. Néanmoins, depuis avril 2022, la Mutualité ne met plus à disposition de dentiste et n'occupe plus le local en raison de travaux à réaliser et d'une mise aux normes indispensable du matériel. Cette mise aux normes du cabinet dentaire, notamment en termes de stérilisation, désinfection et de traçabilité étant obligatoire pour accueillir de nouveau un dentiste, la ville d'Amiens a proposé à la Mutualité Française d'investir dans le matériel en contrepartie d'une suspension de sa redevance. Après échange avec Jean-Louis HEDIN, le Président de la Mutualité Somme & Oise la Mutualité prendra en charge, quant à elle, l'achat et la climatisation, entre autres le matériel pour la mise aux normes. Ensuite, cet accord permettra à ce que les usagers de l'Espace Maurice Ravel bénéficient de nouveau d'un dentiste dès juillet 2023.

MME FOURE: Et ce sera très utile.

ADOpte A L'UNANIMITE

**39 - DEROGATION AU DROIT D'OPPOSITION DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE SAISIE DU NUMERO
D'IMMATRICULATION.**

MME LAVALLARD : Afin de nous adapter à l'évolution de la réglementation, je vous propose de compléter la délibération du 30 juin 1988 instaurant le stationnement payant à Amiens et notamment dans l'hyper-centre et le centre-ville, en y intégrant une dérogation au droit d'opposition, conformément à l'article 23 du RGPD. Cela permettra de procéder au paiement et au contrôle du stationnement par le renseignement de la plaque d'immatriculation du véhicule sur l'horodateur.

ADOpte A L'UNANIMITE

**40 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 334 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RESIDENCE
ALLONVILLE A AMIENS, RUES DE LA ROCHEFOUCAULD, BOSSUET ET MARIVAUX. PHASE III DU
PROJET. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

MME RODINGER : AMSOM Habitat sollicite la participation financière de la Ville d'Amiens à hauteur de 2 000 € par logement, soit un total de 668 000 €, pour la réhabilitation de 334

logements collectifs situés résidence Allonville (tours Bossuet, Rochefoucauld et Marivaux), répartis sur 9 bâtiments. Cette opération constitue la 3^{ème} phase du projet de réhabilitation des 829 logements composant le quartier Allonville au Nord-est, inscrit dans la convention NPNRU d'Amiens Métropole signée en mars 2020. Les travaux ont été réceptionnés le 13 juin 2022.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de participation financière avec l'AMSOM Habitat.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ETAT DES TRAVAUX MENES DU 1ER JUIN 2022 AU 31 MAI 2023.

MME LE CLERCQ : L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que "le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente". Cette délibération a donc pour but de vous rendre compte des travaux menés par cette CCSPL sur la période courant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai de cette année. Il y a lieu que l'assemblée en prenne acte. A noter que tous les procès-verbaux des CCSPL vous ont été transmis avec tous les points figurant à l'ordre du jour qui ont été examinés lors de cette commission. Sur cette période, la CCSPL s'est donc réunie trois fois.

Madame le Maire est donc chargée de l'exécution de cette délibération.

MME FOURE : J'en profite pour remercier Nathalie LE CLERCQ et les membres de cette commission qui se réunissent régulièrement. C'est un peu formel, un peu technique, mais il faut le faire. Donc je les en remercie. Nous ne votons pas, nous prenons acte de ce compte rendu.

DONT ACTE

42 - ENFANCE ET JEUNESSE. CSC ETOUVIE. SUBVENTION. ANNEE 2023. AVENANT.

MME BOUCHEZ : Ce point concerne un avenant à la subvention CSC Etouvie. Dans le cadre de notre politique en faveur de la jeunesse, nous avons octroyé en mai dernier une subvention de 87 800 € au CSC Etouvie pour permettre la mise en place d'un centre d'animation jeunesse durant le mois de juillet.

Compte tenu des besoins identifiés sur le mois d'août, je vous propose de lui attribuer une subvention complémentaire de 31 000 € lui permettant d'accueillir 40 jeunes durant 2 semaines, d'organiser un mini camp de 5 jours pour 12 jeunes ainsi qu'un séjour long de 8 jours pour 15 jeunes.

Je vous propose d'approuver l'avenant à la convention initiale se référant à cette opération et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

MME FOURE : Nous en avons parlé tout à l'heure, donc je pense qu'il n'y aura pas d'observation nouvelle.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - ALSH LA NEUVILLE. TRAVAUX DE RENOVATION. AIDES FINANCIERES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Ce point concerne une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Des travaux de rénovation pour l'accueil de loisirs de La Neuville sont engagés pour un coût total de 309.331 € HT. La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme a approuvé notre demande d'aide financière et participera à ces travaux à hauteur de : 35.610 € via une subvention d'investissement sur fonds locaux ; 150 000 € via la subvention d'investissement exceptionnelle sur fonds nationaux.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec la CAF et d'en autoriser la signature par Madame le Maire.

MME FOURE : Bravo aux services d'avoir su mobiliser, sous ton autorité, Hélène, ces fonds.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - PROGRAMME ACTEE CUBE. PARTICIPATION AU CHALLENGE ECOLES CLIMAT & USAGE.

MME BOUCHEZ : Le point suivante concerne le Programme ACTEE CUBE, qui est la participation au challenge écoles climat & usage. CUBE Écoles permet aux collectivités et aux établissements scolaires de bénéficier d'outils et d'instruments de mesure (caméra thermique, luxmètre, thermomètre...), de formations et d'animations organisées par le CEREMA, ainsi que de réunions collectives pour mettre en place ou renforcer des actions pédagogiques et de sensibilisation autour de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

C'est un projet ludique et fédérateur qui permet de faire des économies d'énergie en agissant sur les usages des occupants et le pilotage des installations, tout en sensibilisant les citoyens de demain. Les retours démontrent une économie moyenne de 10% des consommations énergétiques.

Je vous propose que la Ville participe à ce challenge CUBE Écoles avec 6 écoles de son territoire, une par secteur : l'école élémentaire La Neuville A et les groupes scolaires Saint-Leu, Georges Brassens, Chemin des Hayettes, Michel Ange et Schweitzer.

Les frais d'inscription s'élèvent à 1.140 € par école et seront pris en charge par la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - DEMOCRATIE LOCALE. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITES DE QUARTIER. SUBVENTIONS D'ACTIONS SPECIFIQUES. 1ERE REPARTITION. ANNEE 2023.

M. DESCOMBES : Après plus de cinq heures de Conseil municipal, j'ai le plaisir de vous emmener pour une salve de sept points de démocratie locale et de vie associative, avant de laisser la parole à Paul-Eric DÉCLE qui nous emmènera ensuite au camping pour quasiment terminer ce Conseil municipal.

Le point 45 concerne une subvention de fonctionnement aux comités de quartier, subvention d'actions spécifiques; et une première répartition pour l'année 2023. Comme chaque année, nous apportons notre soutien financier aux comités de quartier qui représentent des relais

priviliés entre les habitants et la municipalit. Ils visent galement crer du lien entre les habitants et animer la vie des quartiers.

Je vous propose donc d'approuver une 1^{re} rpartition des subventions de fonctionnement accorder au titre de l'annee 2023 pour un montant total de 34.040 €. Ce montant comprend une subvention de fonctionnement de 1.280 € 23 des comites de quartier listes dans la delibration (soit un montant global de 29.440 €) et une somme totale de 4.600 € rpartie entre trois associations pour des actions spcifiques (600 € pour le comite de quartier Centre-ville, 2.000 € pour Radio Campus et 2.000 € pour les Francas de la Somme).

M. DESCHAMPS : Ces 34.000 € sont a mettre en comparaison avec quel montant de l'annee derniere ? Je n'ai plus le montant.

MME FOURE : Ce doit tre la mme chose.

M. DESCOMBES : Les 34.000 € comprennent les 3 subventions pour les 3 associations. J'imagine que vous voulez parler des subventions pour les comites de quartier. Il s'agit donc de 23 comites de quartier sur les 27, ce qui veut dire qu'il pourra y avoir une deuxieme salve d'attribution de subvention pour les comites de quartier qui n'ont pas encore dpose leur dossier. C'est donc le mme montant exactement.

M. DESCHAMPS : Oui, pour chaque comite, mais donc moins de comites ont fait des demandes jusqu'a present si je comprends bien.

M. DESCOMBES : Tout a fait.

M. DESCHAMPS : Lors de l'assemblee generale de l'Union des Comites de quartier, a laquelle j'ai ete invite, certains presidents - pas tous, mais certains - ont emis le souhait d'avoir a disposition des ordinateurs plutot que des tablettes, estimant que c'est beaucoup plus facile pour eux de communiquer avec des ordinateurs qu'avec des tablettes. Vous avez fait l'effort de doter les ecoles d'ordinateurs. Pour les quelques comites de quartier qui en feraient la demande, je pense que le prix ne serait pas exorbitant et que nous pourrions etudier cette demande.

MME FOURE : Je propose que ces questions soient abordees en Commission plutot qu'en Conseil municipal. En tout cas, Stephane a entendu la question et veillera a apporter une reponse par la suite.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - COMITES DE QUARTIER SAINT-MAURICE ET AMIENS NORD-OUEST. DECOUPAGE DES PERIMETRES.

M. DESCOMBES : Il s'agit du comite de quartier Saint-Maurice et Amiens Nord-ouest, avec un decoupage des perimetres. Dans la continuite du travail mene par l'Union des Comites de Quartier dans l'objectif de redfinir le decoupage de plusieurs perimetres de comites de quartier, et suite a une reunion tenue le 14 mars dernier avec l'Union des Comites de Quartier et le comite de quartier Saint-Maurice, je vous propose aujourd'hui d'approuver les nouveaux perimetres du comite de quartier Saint Maurice et du comite de quartier Amiens Nord-ouest en integrant au comite de quartier Saint-Maurice les rues Montesquieu, Moise Delouard jusqu'a la place Victor Pauchet, ainsi que les rues des Martyrs, Lafayette et des Boers.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - UNION DES COMITES DE QUARTIER, COMITES DE QUARTIER. CONVENTION. APPROBATION.

M. DESCOMBES : Afin de déterminer les engagements de la Ville, de l'Union des Comités de Quartier et des comités de quartier, de définir leurs modalités de fonctionnement et de fixer les moyens alloués, je vous propose d'approuver une convention d'objectifs tripartite.

Je vous invite, par ailleurs, à valider la création d'une commission consultative chargée de rendre un avis pour toute modification de périmètre ou de création d'un nouveau comité de quartier, et de nommer 4 membres titulaires et 4 suppléants pour y participer. 4 membres titulaires dont 1 de l'opposition, et 4 membres suppléants dont 1 de l'opposition.

Pour les membres titulaires, je vous propose de nommer : Stéphane DESCOMBES, donc moi-même, Valérie DEVAUX et Nathalie LE CLERCQ. Il nous restera donc 1 membre de l'opposition à nommer.

Pour les membres suppléants : Clémence STENGEL, Matthieu BEAUVARLET, Jean-Christophe LORIC, et 1 membre de l'opposition.

MME FOURE : J'ai omis de vous en parler en réunion des présidents. Avez-vous des noms à proposer ?

M. DECAVE : Je propose ma candidature comme titulaire.

MME FOURE: Et il nous faut un suppléant. Monsieur BAÏS comme suppléant, c'est noté. Je vous propose de délibérer sur l'approbation de la convention et en même temps sur l'approbation de ces 4 titulaires et 4 suppléants.

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) Mme CHAUVÉAU se sont abstenus.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. COTISATION.

M. DESCOMBES : Il s'agit du Réseau National des Budgets Participatifs, de la désignation de représentants et de la cotisation. Suite à l'adhésion de la collectivité au réseau national des budgets participatifs, je vous propose de me désigner en qualité de membre du collège "élus" du conseil d'administration de cette association, et de désigner Madame Jacqueline QUILLET en qualité de membre du collège "habitants".

Je vous propose également de verser la cotisation annuelle de la ville à cette association pour un montant de 550 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - VIE ASSOCIATIVE. SUBVENTIONS. ANNEE 2023. CONVENTION.

M. DESCOMBES : Dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux subventions de porteurs de projets d'appui à la vie associative et aux solidarités de proximité, je vous propose, pour l'année 2023, de soutenir l'UFOLEP à hauteur de 10.000 € pour l'animation de la Pléiade ; EFEMIS pour un montant de 3.000 € pour encourager le portage et l'animation d'un espace inter-associatif et Les terrasses des bords de Somme pour 1.790 € pour l'organisation de temps forts créant des synergies entre les associations amiénoises.

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - ASSOCIATION SAMAROBIVA DANSE BATON. POLE ASSOCIATIF SCHWEITZER. CONVENTION D'OCCUPATION.

M. DESCOMBES : Le point concerne l'association Samarobriva Danse Bâton dans le pôle associatif Schweitzer avec une convention d'occupation. En vue de la rénovation du pôle associatif Anna Politovskaïa, je vous propose que la Ville mette à disposition de l'association Samarobriva Danse Bâton, qui occupait une salle dans le bâtiment pour promouvoir l'apprentissage du twirling bâton, un local au sein du pôle associatif Schweitzer.

Je vous demande donc d'approuver la convention d'occupation d'un local municipal d'une superficie totale de 10 m² sis 60, rue René Coty, ainsi qu'un espace partagé avec l'association Amiens Family Sport, à titre gracieux. Un forfait de charges annuel de 400 € sera supporté par l'association.

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - 28 RUE FREDERIC PETIT. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DU COMITE DE QUARTIER SAINT-ROCH/SAINT-JACQUES. CONVENTION.

M. DESCOMBES : Il s'agit du 28 rue Frédéric Petit avec une mise à disposition de locaux au profit du comité de quartier Saint-Roch/Saint-Jacques et une convention. Un comité de quartier a pour vocation de faire vivre le quartier par l'intermédiaire de collecte de remarques, de doléances et de suggestions des habitants. À son tour, il les formalise auprès de la Mairie. Il est force de propositions dans le but d'améliorer la vie quotidienne des habitants et d'améliorer les espaces publics du quartier. Il anime, de surcroît, les réunions publiques locales.

Afin de lui permettre d'assurer pleinement ses activités, je vous propose de mettre à disposition du comité de quartier Saint-Roch/Saint-Jacques un bureau et une salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bourse du travail situé 28 rue Frédéric Petit, à titre gracieux.

En ce sens, je vous demande d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition des locaux.

MME FOURE : Je précise que ce local n'était pas attribué aux organisations syndicales, mais qu'il servait de logement à la gardienne qui est partie à la retraite il y a quelques mois. C'est la raison pour laquelle ce local est disponible et peut donc être attribué au comité de quartier. Je le dis parce que la question m'a été posée par un collègue.

M. DESCHAMPS : Il est important de proposer à ce comité de quartier un nouveau lieu pour travailler et se rassembler, mais le lieu ne nous semble pas être le plus pertinent. La Bourse du

Travail, comme son nom l'indique, n'est pas faite pour accueillir d'autres activités et d'autres bureaux que ceux des syndicats. Ce serait la porte ouverte à d'autres utilisations futures. J'entends votre volonté de leur trouver un local, et je ne doute pas que vous arriverez à leur en trouver un ailleurs. D'autre part, même si ce local était occupé par la gardienne, il pourrait être occupé par un syndicat ou par des syndicats pour un espace de travail partagé, puisque c'est le seul lieu de la Bourse du Travail présentant un accès PMR, c'est-à-dire que mettre ce local à disposition du Comité priverait de cette opportunité les organisations syndicales de la Bourse du Travail. C'est pour ces deux raisons que nous ne pouvons pas voter pour cette délibération, même si nous aurions aimé le faire parce qu'il faut trouver un local au comité de quartier Saint-Roch/Saint-Jacques.

MME FOURE: Deux réponses à vous apporter. La première est que ce local a un accès direct à l'extérieur, ce n'est donc pas un local de la Bourse du Travail, mais un local qui a toujours été indépendant, totalement indépendant. Il est situé à l'angle de la rue Frédéric Petit et de la rue Aimé Merchez. Deuxième élément de réponse, il y a un local à l'intérieur qui va justement être mutualisé pour servir de salle de réunion aux organisations syndicales qui en éprouveraient le besoin.

MME DELATTRE : Nous ne sommes, bien sûr, pas opposés à l'idée que le comité de quartier dispose d'un local plus confortable que celui qu'il avait jusqu'à présent, surtout qu'il fait partie des comités dynamiques et que cela s'avère nécessaire. Cependant, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que la Bourse du Travail est la maison des travailleurs et travailleuses mise à disposition par la mairie après 1940 suite au bombardement du précédent bâtiment rue Antonin. Cette Bourse du Travail n'est pas un bâtiment de la mairie comme un autre, mais une maison des syndicats - CFDT, CGT, FO. Nous aurions donc trouvé plus approprié que ce local soit proposé aux syndicats, cela leur aurait permis d'accueillir des personnes à mobilité réduite, par exemple, afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent exclues des réunions ou permanences qui ont lieu à l'étage. La CGT reçoit près de 1 000 personnes chaque mois et ce service rendu à la population laborieuse est essentiel. De plus, on nous a signalé l'extrême vétusté des toilettes très anciennes, sans cuvette. Quel accueil pour les travailleurs et travailleuses ! Par ailleurs, il nous semblait qu'il existait une commission de gestion paritaire de la Bourse du Travail avec des élus municipaux et les syndicats ; or, nous ne trouvons aucune trace de cette commission mise à part une délibération de mise en place en 2008. L'avez-vous supprimée lors de votre arrivée en 2014 ? Si oui, cela ne nous paraît pas être un bon message pour la communication en bonne intelligence avec les travailleurs et les travailleuses amiénois et amiénoises, et nous demandons qu'elle soit recréée au plus vite.

MME FOURE : Je ne sais pas vous répondre sur la dernière partie de votre question, mais nous allons regarder la question de la commission. Sur le reste de votre propos, je redis que c'est intitulé 28 rue Frédéric Petit, dans le bâtiment de la Bourse du Travail. Allez voir sur place, l'entrée est totalement autonome. On rentre dans la Bourse du Travail par l'axe central. L'entrée est située juste à l'angle de la rue Aimé Merchez. Donc je pense vraiment que cela ne pose pas de problème, et encore une fois, ce local n'était pas occupé par les organisations syndicales, et c'est donc bien aussi que le comité de quartier ait des conditions d'accueil satisfaisantes. Je maintiens donc cette délibération.

M. DECAVE : Une simple explication de vote. Madame le Maire, nous vous avons interpellée. Nous avons été informés du fait qu'un autre syndicat représentatif, par exemple, avait déjà fait une demande pour intégrer ces locaux. Une Bourse du travail, c'est une Bourse du travail. Bien sûr, le comité de quartier a toute nécessité à avoir un local, mais il nous semble que d'autres options assez précises auraient pu être étudiées. Nous voterons donc contre.

M. DESCHAMPS, Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) Mme CHAUVEAU M. BAIS et Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE Mmes BECKER, THEROUIN, MM. PRADAT, BARA, VOULMINOT, DECAVE ont voté contre.

ADOPTE

52 - TERRAIN DE CAMPING LE PARC DES CYGNES. BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CONCLU AVEC LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. AVENANT N°4.

M. DECLÉ : Concernant le camping, vous savez qu'un bail emphytéotique lie la Ville d'Amiens qui est propriétaire, la SPL qui est gestionnaire, et la Métropole qui est collectivité compétente. Nous avons voté une série d'investissements à hauteur de 1,5 million d'Euros, près de 700.000 € pour l'aire de camping-cars qui est effective depuis le 5 mai et qui fonctionne très bien, plus de 800.000 € pour la modernisation du camping, dont notamment la réfection des deux blocs sanitaires.

Il s'agit d'adopter un nouvel avenant au bail emphytéotique, avenant visant à réajuster, d'un point de vue budgétaire, la répartition de la charge entre la Métropole et la SPL, car bien que le camping fonctionne très bien et a fait une très belle année 2022 en termes de fréquentation, sa rentabilité ne permet pas à la SPL de financer l'intégralité du projet de développement. Donc, cet avenant permettrait à la métropole de financer les investissements à hauteur de 558.000 €.

Si l'on ajoute cet avenant aux deux précédents adoptés en 2020 et 2021, on arrive à la nouvelle répartition suivante : sur les 1,5 million d'investissement, 1,3 million seraient pris en charge par la Métropole et 200.000 € par la SPL.

ADOPTE A L'UNANIMITE

53 - VŒU. QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : Une première question orale a été posée, relative à la présence d'amiante dans les bâtiments municipaux.

53. 2 – QUESTION ORALE RELATIVE A LA PRESENCE D'AMIANTE DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX.

MME DELATTRE : Le lundi 12 juin 2023, l'émission Vert de Rage sur France 5, issue d'un partenariat entre France Télévisions et France 5, révélait les chiffres accablants de la présence d'amiante dans les écoles françaises. À Amiens, 6 écoles sont concernées : la primaire Jules Barni, primaire Renancourt, primaire St-Leu, maternelle Châteaudun, élémentaire La Neuville et la maternelle Condorcet.

Selon les diagnostics cités par Vert de Rage, les cinq premières écoles citées ne sont pas tenues de faire de travaux de désamiantage. Les diagnostics sont plus alarmants concernant l'école Condorcet. En effet, cette école serait sous obligation de travaux depuis 2016. D'après la presse, ils n'ont pas été réalisés, pourquoi ? Prévoyez-vous de les engager rapidement ?

Y-a-t-il dans le parc des bâtiments municipaux, d'autres cas soumis à de telles obligations de travaux ?

MME FOURE : La parole est à Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Vous nous interrogez sur la présence d'amiante dans 6 écoles amiénoises selon une enquête menée dans le cadre de l'émission Vert de Rage sur France 5.

Permettez-moi d'abord de m'étonner sur la méthode utilisée dans cette enquête qui aurait été effectuée dans nos écoles par des personnes extérieures sans l'autorisation préalable de la collectivité, propriétaire des bâtiments concernés.

Pour autant, s'agissant des diagnostics amiante cités dans cette émission, il est important de rappeler d'abord que notre priorité a toujours été la sécurité et la santé des enfants et des personnels. C'est la raison pour laquelle, tous les DTA, Dossiers Techniques Amiante, sont établis depuis l'obligation réglementaire de 1997, et des contrôles réguliers sont effectués, selon la réglementation, sur les bâtiments susceptibles de contenir de l'amiante.

Le DTA est obligatoire pour les immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997. Cet aspect réglementaire est parfaitement respecté par la Ville.

Concernant les 6 écoles mentionnées par l'enquête de France 5, la situation réelle de chaque école se présente comme suit :

Pour l'école Condorcet :

Le DTA en date de juillet 2014 a révélé la présence d'amiante suite à analyse en laboratoire dans les dalles de sol de 6 salles de la maternelle. Le secteur Est a entrepris des actions dès 2015, en recouvrant le sol des classes par un sol approprié. En 2015, les travaux pour lesquels la collectivité s'était engagée ont été réalisés : un sol en dalami a été encapsulé (process adapté au recouvrement des dalles vinyle amiante). La Collectivité a fait effectuer en 2020 une évaluation périodique et rien n'était à signaler. La prochaine évaluation périodique est planifiée en 2023 (période d'été).

L'immeuble Condorcet - il s'agit à l'heure actuelle d'un Pôle associatif - a eu un DTA en 2022 qui n'appelle pas de remarque particulière. Nos services techniques ont effectué en 2020 une évaluation périodique n'appelant aucun signalement.

Pour l'école Primaire Barni :

Le DTA en date de 10/2014 a révèle la présence d'amiante dans les tôles ondulées du garage, dans les poteaux fibrociment dans le hall et salle annexée au RDC. L'évaluation périodique en date d'octobre 2017 indique qu'aucune dégradation n'a été constatée. Une évaluation périodique a été effectuée en janvier 2021 et, idem, aucune dégradation n'a été signalée. Les tôles ondulées du garage ont été remplacées entre 2018 et 2020 par un bac acier.

Pour l'école élémentaire La Neuville :

L'école La Neuville A : Un DTA en date d'octobre 2014 a révélé la présence d'amiante dans les poteaux fibrociment dans le préau et les W.-C. Deux évaluations périodiques ont été réalisées en octobre 2017 et janvier 2021 qui ont révélé l'absence de dégradation.

L'école la Neuville B : Un DTA en date d'octobre 2014 a révélé la présence d'amiante sur un conduit fibrociment dans cage d'escalier. Deux évaluations périodiques ont été réalisées en octobre 2017 et janvier 2021 et n'ont révélé aucune dégradation.

Enfin pour l'école la Neuville maternelle : le DTA en date d'octobre 2014 précise l'absence d'amiante après analyse.

Pour l'école primaire Renancourt :

Un DTA datant de janvier 2015 a révélé la présence d'amiante sur des tôles ondulées, notamment le garage et abri, séparé de l'école mais dans son emprise foncière. Les tôles ondulées du garage ont été remplacées entre 2018 et 2020 par un bac acier.

Pour l'école maternelle Châteaudun :

Un DTA datant de février 2015 a révélé la présence d'amiante sur des poteaux en fibrociment dans des rangements, le hall, un bureau et les W.-C. Une évaluation périodique en date de janvier 2021 a révélé l'absence de dégradation.

Pour l'école primaire Saint-Leu incluant le restaurant scolaire :

Un DTA en date de Juillet 2016 a révélé la présence d'amiante sur les Ardoises de la toiture. Une évaluation périodique est planifiée en 2023, semaine 35.

Enfin et pour conclure, sachez que la collectivité tient à la disposition de ses occupants les DTA et leur transmet quand ils en font la demande. Le risque Amiante est pris en compte et fait l'objet de rapports DTA comme le demande la réglementation.

MME FOURE : Merci de nous avoir permis de faire un point précis sur le sujet pour vous démontrer, s'il en était besoin, que nous ne prenons aucun risque avec la santé de nos enfants.

53. 3 – QUESTION ORALE RELATIVE A LA DEMOLITION DES COURSIVES.

MME FOURE : Une seconde question orale a été déposée relative à la démolition des coursives.

MME DESBUREAUX : Dans le Courrier Picard du 28 avril 2023 paraissait un article "Feu vert pour la démolition des Coursives", à la grande surprise des habitants et habitantes d'Etouvie, et plus largement des Amiénois et Amiénoises. L'avenir, resté longtemps incertain, de ce bâtiment emblématique ne semble avoir fait l'objet d'aucun débat démocratique : les habitants et habitantes l'ont appris par voie de presse. L'avis de la Commission de Rénovation Urbaine d'Etouvie n'a pas été sollicité, ni même l'ensemble des élus du territoire. Alors qu'il y avait ici l'occasion de mener une véritable concertation citoyenne, la décision est venue d'en haut, décevant beaucoup. La question du logement est très importante pour ce quartier, on l'a vu récemment avec la mobilisation contre la hausse des charges locatives de la SIP.

Les associations d'habitants et habitantes déplorent le manque de concertation autour de l'avenir de ce bâtiment. Elles ont chiffré que le coût de la démolition annoncé à 17 millions d'Euros reviendrait à 45.000 € par logement. L'argument des 15 millions d'Euros financés par l'ANRU semble vous avoir séduit. Ce sont 362 logements qui devraient être détruits dans ce projet, quel avenir pour les habitants et habitantes de cet immeuble ? Vont-ils pouvoir rester dans leur quartier ? Y aura-t-il de nouveaux projets de constructions dans le cadre du NPNRU ? Allez-vous cette fois-ci respecter les processus de concertation des associations d'habitants et habitantes ?

Etouvie est un quartier prioritaire, dans lequel la Ville se doit d'investir pour améliorer la qualité de vie de ses habitants. Une médiathèque va bientôt ouvrir ses portes et c'est très bien, le projet de rénovation du collège avance, mais le quartier est toujours en attente d'une réelle offre de commerces de proximité et regrette amèrement son poste de police municipale. Pour que le quartier reste dynamique, une offre de logement accessible et adéquate aux attentes des habitants et habitantes du quartier nous semble être un critère indispensable.

MME FOURE : Clément STENGEL va vous répondre.

M. STENGEL : Merci, Madame le Maire, chers collègues, chère Madame DESBUREAUX, la démolition des Coursives n'est pas un sujet nouveau. Dès 2005, la situation de cet immeuble a conduit à s'interroger sur son devenir.

A cette époque l'hypothèse d'une réhabilitation a été étudiée. Le coût d'une réhabilitation à même d'apporter un changement d'image profond et un regain d'attractivité tant résidentielle que commerciale était rédhibitoire. Pour autant, les priorités d'intervention sur le quartier et les arbitrages de l'ANRU ont conduit, en 2009, à écarter une démolition à court terme.

Les interventions engagées en 2010, pour 10 millions d'Euros, par la SIP ont permis de maintenir les logements et de pacifier l'occupation des parties communes. Toutefois, ni la ville ni le bailleur n'ont laissé entendre à cette époque et depuis que ces améliorations avaient vocation à tenir lieu de réhabilitation lourde et n'ont jamais écarté de façon définitive l'hypothèse d'une démolition.

Je ne reviendrai pas sur le détail de la configuration des lieux et les désordres liés à l'état du bâti et des réseaux ayant conduit à la désaffectation progressive du rez-de-chaussée, qui n'est pas la seule partie du bâtiment concernée par des problèmes majeurs.

En 2017, nous avons voulu étudier une nouvelle fois la possibilité de réinvestir pour plusieurs années ce rez-de-chaussée pour y installer le pôle de services publics. C'est d'ailleurs ce projet qui a permis de réserver des crédits conséquents auprès de l'ANRU, tout en sachant que les études techniques restaient à mener.

Ces études techniques ont été diligentées par des professionnels. Elles ont mis en évidence l'inutilité d'engager ce projet sans engager une restructuration lourde de l'intégralité du bâtiment, sachant que celle-ci est, nonobstant les conclusions rapides du mémoire d'un étudiant, techniquement et financièrement inadéquate.

En conséquence, la démolition des coursives n'est pas une nouvelle orientation inédite, mais l'accélération d'un processus annoncé depuis près de 20 ans. Par ailleurs, il ne s'agit de démolir pour laisser le quartier en déshérence, mais bien de continuer à réunir les meilleures conditions d'installation d'un pôle commercial et construire de nouveaux logements, plus adaptés aux aspirations actuelles. Orientation que j'ai d'ailleurs explicitée publiquement lorsque la question m'a été posée, lors de l'assemblée générale du comité de quartier Etouvie, le 29 mars dernier, en présence de nombreux habitants, d'élus du territoire et de responsables associatifs.

Aujourd'hui, le projet qui prendra place reste à construire et, bien entendu, les habitants seront consultés sur ces évolutions du quartier. Un potentiel de 150 logements est identifié. Ils sont pour l'instant envisagés majoritairement en accession, puisque l'objectif de l'ANRU est bien de contribuer au financement des projets pour diversifier l'habitat. La mixité est, en effet, une des

clés indispensables au renouveau d'Etouvie. Je me félicite d'ailleurs à ce titre que Madame BECKER, notamment, ait souscrit à l'importance de la mixité dans son intervention auprès de Monsieur le Préfet tout à l'heure en début de séance. La mixité suppose des modifications profondes de nos quartiers. Je suis heureux que la Directrice Générale de l'ANRU, en visite dans notre ville, et notamment à Etouvie, le 16 mars dernier, nous ait entendus sur notre projet.

Quoi qu'il en soit, il est d'ores et déjà prévu la reconstruction sur site de 26 logements locatifs supplémentaires. Je ne reviendrai pas sur le point 31 de notre ordre du jour concernant l'assiette foncière de l'îlot Sud qui n'a suscité aucune observation dans le projet de construction de 80 logements supplémentaires également.

Comme pour toutes les démolitions entreprises dans les quartiers ANRU, les ménages seront, bien entendu, accompagnés individuellement par leur bailleur pour définir leurs attentes et leurs besoins, puis pour engager leur déménagement. Ce processus conduit la SIP à un taux de satisfaction de près de 80% pour les ménages des bâtiments déjà libérés. J'ajoute que je reçois dans chacune de mes permanences Logement des habitants de la résidence du Pays d'Auge, certains souhaitent être relogés dans le quartier, d'autres à proximité, et une part d'entre eux en dehors du quartier. Une réunion d'information aura lieu dès septembre pour expliquer précisément aux locataires concernés les démarches qui suivront dans ce projet.

En conclusion, nous sommes, comme je l'ai déjà dit dans notre assemblée, au travail pour le progrès du quartier d'Etouvie. La médiathèque sera inaugurée en septembre, le pôle de services publics est d'ores et déjà ouvert et il est appelé à se développer, la rénovation majeure des logements se poursuit. Cela n'est encore qu'un début, et je suis convaincu qu'il faut poursuivre la mutation entreprise avec force et vigueur, loin des fausses polémiques et du prêt à penser. C'est en ce sens que nous poursuivons le travail, c'est avec ces convictions et ce volontarisme que nous rendrons service aux habitants d'Etouvie. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci Clément. Nous arrivons au terme de notre séance. Je vous remercie toutes et tous pour votre participation active et sereine à ce long Conseil municipal. Je remercie aussi l'administration qui nous a accompagnés tout au long de cette soirée. C'est une longue soirée pour eux aussi. Je lève donc la séance et souhaite à ceux que je ne reverrai pas de passer de bonnes vacances. Et rendez-vous le 14 septembre pour le prochain conseil.

La séance est levée à 23h37.

La secrétaire de séance



Claudine GALLIOT

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ